RAPPORT ANNUEL

1998 1999

Directeur du Service des communications
Léon Bédard

Rédaction, production et distribution
Service des communications

Chargées de projet
Gracieuse Bujold
Johanne Van Der Meerschen

Édition
Barreau du Québec

ISBN 2-922151-10-7

Dépôt légal
4e trimestre 1999

NOTE :
Selon que le contexte le requerra, le singulier s'interprétera au pluriel et le masculin au féminin, selon le cas.

QUÉBEC, 5 JUIN 1999

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Assemblée nationale
Québec (Québec)

Monsieur le président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter
le Rapport annuel du Barreau du Québec pour la période
du premier avril 1998 au trente et un mars 1999.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression
de ma haute considération.

La ministre responsable de l'application
des lois professionnelles,

Linda Goupil

Madame Linda Goupil
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles
Assemblée nationale
Québec (Québec)

Madame la ministre,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter
le Rapport annuel du Barreau du Québec pour l'année 1998-1999.

Ce rapport couvre l'année financière de notre ordre professionnel
qui s'étend du premier avril 1998 au trente et un mars 1999.

Veuillez agréer, Madame la ministre, l'expression
de mes sentiments très distingués.

Le bâtonnier du Québec,

Jacques Fournier

Me Jean K. Samson, président
Office des professions du Québec
800, place d'Youville, 10e étage
Québec (Québec)

Monsieur le président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter
le Rapport annuel du Barreau du Québec pour la période
du premier avril 1998 au trente et un mars 1999.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression
de mes sentiments distingués.

Le bâtonnier du Québec,

Jacques Fournier

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1

PRÉSENTATION

1. L'organigramme 9
2. Le mot du bâtonnier 10
3. Le mot du directeur général 11
4. Le rapport du bâtonnier et de la Direction générale 12
5. Le personnel du Barreau 15

PARTIE 2

L'ADMINISTRATION DU BARREAU

1. L'assemblée générale annuelle des membres 21
2. Le Conseil général 23
3. Le Comité administratif 29
4. Le Tableau de l'Ordre et les permis d'exercice 33
5. Les cotisations annuelles 1998-1999 34

PARTIE 3

RAPPORT D'ACTIVITÉS

1. Les rapports des services 37

Le soutien administratif

- 1.1 Le Service des finances 37
- 1.2 Le Service de gestion de l'information 37
- 1.3 Le Service des greffes 37
- 1.4 Les Services administratifs 39
- 1.5 Le Service de l'informatique 39

L'exercice de la profession

- 1.6 L'École du Barreau 41
- 1.7 Le Bureau du syndic 42
- 1.8 Le Service d'inspection professionnelle 43
- 1.9 Le Service de la formation permanente 44

La présence législative et l'appui à la profession

- 1.10 Le Service de recherche et de législation 45
- 1.11 Le Service des communications 46
- 1.12 Le Service aux membres 47

2. Les publications, mémoires et rapports 49

PARTIE 4

LES COMITÉS DU BARREAU

1. Les comités statutaires 53
   - 1.1 Comité d'accès à la profession 53
   - 1.2 Comité de discipline 53
   - 1.3 Comité des équivalences 55
   - 1.4 Comité consultatif du Fonds d'études juridiques 55
   - 1.5 Comité de la formation des avocats 55
   - 1.6 Comité de la formation professionnelle 56
     - 1.6.1 Sous-comité de l'administration 56
     - 1.6.2 Sous-comité du programme 56
     - 1.6.3 Sous-comité de l'évaluation 57
   - 1.7 Comité d'inspection professionnelle 57
   - 1.8 Comité des requêtes 58
   - 1.9 Comité de révision des plaintes 58
2. Les comités reliés à des activités administratives 60
   - 2.1 Comité sur l'examen du Mérite du Barreau 60
   - 2.2 Comité des finances 60
   - 2.3 Comité organisateur du Congrès 1998 60
   - 2.4 Comité des résolutions 61
   - 2.5 Comité sur la Revue du Barreau 61
3. Les comités reliés à l'exercice de la profession d'avocat 62
   - 3.1 Comité accréditeur en médiation familiale 62
   - 3.2 Comité aviseur sur les bibliothèques de droit 62
   - 3.3 Comité des avocats de l'Administration et de l'Entreprise 62
   - 3.4 Comité des avocats de la pratique privée 63
   - 3.5 Comité sur les bourses et les stages internationaux 64
   - 3.6 Comité de déontologie 64
   - 3.7 Comité sur l'exercice illégal de la profession 64
   - 3.8 Comité sur les femmes dans la profession 65
   - 3.9 Comité du Fonds d'indemnisation 66
   - 3.10 Comité consultatif de la formation permanente 66
   - 3.11 Comité sur l'information juridique diffusée aux membres du Barreau 66
   - 3.12 Comité sur la médiation 67
   - 3.13 Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale 67
   - 3.14 Comité sur les relations internationales 68
4. Les comités reliés à l'administration de la justice 69
   - 4.1 Comité bipartite (ministère de la Justice du Canada/Barreau du Québec) 69
   - 4.2 Comité bipartite (ministère de la Justice du Québec/Barreau du Québec) 69
   - 4.3 Comité sur la Commission de la santé et sécurité au travail 69
   - 4.4 Comité quadripartite sur le rapport de la justice civile au Canada (Barreau/Magistrature/ABC) 70
   - 4.5 Comité sur les sténographes 70
   - 4.6 Comité sur les tribunaux administratifs 70
   - 4.7 Comité tripartite (Barreau/Justice/Magistrature) 71

5. Les comités reliés à la protection du public ou aux domaines de droit 72
5.1 Comité sur les communautés culturelles 72
5.2 Comité en droit criminel 72
5.2.1 Comité ad hoc sur les sévices contre les enfants placés en établissements 73
5.3 Comité sur les droits de la personne 73
5.4 Comité sur le droit de l'environnement 73
5.5 Comité sur le droit de la famille 74
5.6 Comité sur les finances et la fiscalité locale 74
5.7 Comité d'intervention en cas d'urgences collectives 74
5.8 Comité sur la multidisciplinarité entre avocats et comptables 75
5.9 Comité en droit municipal 75
5.10 Comité sur le droit des personnes 75
5.11 Comité sur le droit en regard des peuples autochtones 76
5.12 Comité sur la procédure civile 76
5.13 Comité sur les sociétés et les personnes morales 77
5.14 Comité en droit du travail 77
5.15 Comité de révision des législations professionnelles 77
5.16 Groupe de travail sur l'assurance automobile 78
5.17 Groupe de travail sur le droit de la consommation 78
5.18 Groupe de travail sur la protection des renseignements personnels 78
5.19 Groupe de travail sur la réglementation des planificateurs financiers 78

PARTIE 5

LES ÉTATS FINANCIERS

Le Barreau du Québec
États financiers au 31 mars 1999

Rapport des vérificateurs 81
États financiers 82
Fonds général 82
• Revenus et dépenses 82
• Surplus réservés 84
• Surplus investis en immobilisations et surplus libre 85
• Bilan 86
Fonds d'études juridiques 87
• Revenus et dépenses 87
• Surplus réservés et surplus investis en immobilisations 88
• Bilan 89
Fonds d'opérations de l'immeuble 90
• Revenus et dépenses 90
• Surplus investis en immobilisations et déficit 91
• Bilan 92
Fonds d'indemnisation 93
• Revenus, dépenses et surplus réservés 93
• Bilan 94
Bilan cumulé 95
Revenus et dépenses cumulés 96
Flux de trésorerie cumulés 97
Notes complémentaires 98
Tableaux complémentaires 105

Fonds de formation professionnelle
États financiers au 31 mai 1998

Rapport des vérificateurs 119
États financiers 120
Revenus et dépenses 120
Surplus investis en immobilisations 121
Surplus non affectés 121
Surplus réservés 122
Bilan 123
Notes complémentaires 124
Renseignements supplémentaires 128

Présentation

1. L'organigramme
2. Le mot du bâtonnier
3. Le mot du directeur général
4. Le rapport du bâtonnier et de la Direction générale
5. Le personnel du Barreau

PARTIE 1

1 L'ORGANIGRAMME

Les Avocats

Le Bâtonnier et le Vice-Président (au suffrage universel)

Assemblée générale du Barreau du Québec

Assemblées générales des Barreaux de section

Conseil général
Le bâtonnier,
le vice-président,
31 délégués,
4 membres nommés
par l'Office des professions

Conseil des barreaux de section

Les Comités
- Les comités statutaires
- Les comités reliés à des activités administratives
- Les comités reliés à l'exercice de la profession
- Les comités reliés à l'administration de la justice
- Les comités reliés à la protection du public ou aux domaine du droit

Comité administratif
10 membres

Directeur général
Me Pierre Gauthier

Secrétaire et Directeur général adjoint
Me Jacques Houle

Directeur des finances
M. Pierre Beauchamp

Directrice de la gestion de l'information
Mme Thérèse Perrreault

Directeur de l'informatique
M. Gérard Belzile

Directeur des services administratifs
M. Bernard Downs

Syndique
Me Louise Comeau

Directrice de la recherche et de la législation
Me Suzanne Vadboncoeur

Directeur de l'inspection professionnelle
Me William Dufort

Directeur des Greffes
Me Christian Gauvin

Directeur du service aux membres
Me Robert Primeau

Directeur des communications
M. Léon Bédard

Directeur de l'École du Barreau
Me Louis Lapointe

Directeur de la formation permanente
Me Pierre Chagnon

Le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

La Corporation de services du Barreau du Québec

La Fondation du Barreau du Québec

Les Éditions du Barreau inc.

Programme d'aide aux membres du Barreau

2 LE MOT DU BÂTONNIER

Québec, le 5 juin 1999

Chère consoeur,

Cher confrère,

Au moment de faire le bilan du mandat qui m'a été confié, il y a près d'un an, par les membres de notre ordre professionnel, je désire avant tout exprimer ma fierté d'avoir agi à titre de bâtonnier du Québec. J'ai été à même de constater à quel point le Barreau du Québec joue un rôle fondamental dans notre société.

Je vous invite à prendre connaissance du présent *Rapport annuel*. Vous serez à même de constater que toutes nos actions convergent vers le même objectif, à savoir la protection du public. Bien entendu, nous visons à donner à nos membres des outils de travail performants mais en cela nous favorisons également la protection du public. L'avocat mieux outillé devrait normalement être plus efficace et, en conséquence, la prestation de service s'en trouve améliorée et les coûts réduits.

Durant mon mandat, le thème primordial autant pour le Barreau du Québec que pour nos partenaires des pouvoirs publics et de la magistrature a été celui de l'accessibilité à la justice. La grande majorité des actions entreprises au cours de l'année ont tendu vers cet objectif.

Je veux terminer en remerciant toute l'équipe des membres du Conseil général, du Comité administratif, de la Direction générale, des chefs de services et des employés du Barreau. Je vous remercie de la confiance que vous m'avez accordée et de votre appui. Et comme l'écrit si sagement le bâtonnier André Gauthier au bas de ses courriers électroniques «nul n'est une île».

Le bâtonnier du Québec,

Jacques Fournier

100-04741/

3 LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Québec, le 5 juin 1999

Chère consoeur,

Cher confrère,

Le Barreau du Québec s'est donné en 1996 avec le *Rapport sur la pratique du droit au Québec et l'avenir de la profession* un outil de transformation, d'évolution et d'adaptation pour se préparer à franchir le cap de l'an 2000.

Les conclusions du rapport et la liste des nombreux défis d'adaptation et de changement qu'il contient ont mené à l'élaboration de principes directeurs qui ont été traduits notamment par l'articulation des *«Orientations triennales 1997-2000»*. Ce plan d'action identifie les stratégies et les objectifs du Barreau, dégage les priorités d'intervention, énumère les programmes à mettre en application de même que les partenaires et intervenants qui en seront responsables.

En orchestrant ses actions eu égard à ses orientations triennales, le Barreau du Québec s'assure de la plus grande cohésion possible entre les besoins de la société et les actions de ses membres, tout en offrant une orientation éclairée sur le devenir de chacun.

Le *Rapport annuel* pour l'année 1998-1999 reflète l'application de ces principes directeurs. De l'utilisation des nouvelles technologies en passant par l'accroissement de l'accessibilité à la justice, la pratique en multidisciplinarité et le développement de nouveaux partenariats, le Barreau du Québec suit les étapes de son plan d'action et agit comme initiateur de changements.

En cette année du 150e anniversaire de notre ordre professionnel et au moment de faire le point sur l'histoire, nous traçons aussi selon une ligne bien planifiée ce qui sera l'histoire de demain.

Pierre Gauthier

Le directeur général,

Pierre Gauthier

4 LE RAPPORT DU BÂTONNIER ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Réforme du Code de procédure civile

Le Comité sur la réforme du *Code de procédure civile*, présidé par Me Denis Ferland, a débuté ses travaux au mois d'août 1998 et devrait terminer le tout, selon l'échéancier, au mois de juin 2001. L'enjeu : procéder, de concert avec le ministère de la Justice du Québec, la magistrature et le Barreau du Québec, à une réforme complète du *Code de procédure civile* de façon à rendre la justice plus simple, accessible et moins coûteuse tant pour le justiciable que pour l'administration.

C'est la première fois dans l'histoire législative du Québec que le ministère de la Justice, la magistrature et le Barreau se concertent pour élaborer une réforme de cette ampleur.

Le comité sur la réforme est assisté par douze sous-groupes de travail sur lesquels siègent bénévolement des représentants du Barreau provenant de Montréal, de Québec et de province.

Projet de loi 443

Après 15 mois de discussions, le projet de loi 443 modifiant le *Code de procédure civile en matière notariale et d'autres dispositions législatives* a été finalement adopté par l'Assemblée nationale en octobre 1998. On se souviendra que dans le projet initial les notaires devenaient des juges au sens du *Code de procédure civile* et obtenaient une juridiction tantôt concurrente tantôt exclusive en matière de droit des personnes.

L'argumentation principale du Barreau basée essentiellement sur l'inconstitutionalité des dispositions proposées a finalement prévalu et les modifications au *Code de procédure civile* se sont avérées, somme toute, acceptables.

Bibliothèque virtuelle

En septembre 1998, le Barreau du Québec lançait sa bibliothèque virtuelle; amorcé en mai 1998, ce projet représente en soi le quatrième volet du plan d'action du Barreau du Québec sur la pratique du droit et l'avenir de la profession.

Grâce, notamment, à la participation financière de la Fondation du Barreau qui a investi 70 000 $ pour l'élaboration de la bibliothèque, le Barreau a ajouté sur son site Internet un outil de travail désormais indispensable pour ses membres.

Dans la même optique, le Service de la formation permanente du Barreau a organisé, dans plus d'une vingtaine de villes à travers le Québec, des cours à des coûts raisonnables sur la recherche documentaire informatisée et sur Internet.

Les partenariats en matière professionnelle

L'exercice du droit est en pleine mouvance aux niveaux technologique, économique et législatif. Cet état de fait nous oblige à développer des liens plus étroits avec certains partenaires du monde des services juridiques. Cette année, le Barreau a participé activement à des échanges, des discussions, des concertations, notamment avec la Fédération des professions juridiques, par exemple dans les dossiers de la mobilité de la main-d'œuvre, de l'exercice interjuridictionnel, de l'Aléna, voire des négociations sous l'égide de l'OMC.

Dans le même esprit, le Barreau a poursuivi de nombreux travaux en partenariat étroit qui doivent débuter en l'an 2000 avec certains ordres professionnels, mettant ainsi nos ressources et notre savoir à profit pour la collectivité professionnelle. Ces liens privilégiés facilitent l'adaptation de chacun à la diversification du cadre environnemental de la pratique.

Ces partenariats ont donné des résultats concrets : les dossiers de la multidisciplinarité, l'incorporation des cabinets d'avocats, l'avenir du système professionnel, l'accès à l'information et la mobilité des professionnels, pour ne parler que de ces dossiers, ont en fait connu des progrès importants.

Réforme du Bureau du syndic

Afin de permettre au Bureau du syndic de faire face aux nouvelles réalités modernes de la pratique du droit, le Barreau du Québec a depuis quelques années entrepris une réflexion qui a mené à une réforme de sa structure organisationnelle. En effet, la profession d'avocat change au rythme imposé par les nouvelles technologies et il était devenu impératif que le Bureau du syndic s'engage lui aussi dans la voie de l'informatisation. La mise en place d'une nouvelle structure a nécessité l'ajout de ressources humaines et matérielles.

Cet investissement incontournable était devenu nécessaire afin de permettre au Bureau du syndic de continuer de remplir une part importante de la mission principale de notre ordre professionnel, la protection du public.

Modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants

En septembre 1998, le Barreau du Québec adressait au ministère de la Justice fédéral un mémoire sur la stratégie de renouvellement du système de justice pour les jeunes.

Dans son mémoire, le Barreau démontre que la loi actuelle sur les jeunes contrevenants a toujours sa raison d'être et que c'est plutôt son application qui pose problème dans certaines provinces canadiennes.

Tout au long du débat relatif à la réforme de la *Loi sur les jeunes contrevenants*, le Barreau a soutenu que la réhabilitation constitue le meilleur moyen de protéger la société. Le Barreau est donc intervenu dans le cadre de la réforme projetée afin de sauvegarder la façon de faire et les acquis du Québec. En effet, les statistiques font foi de la réussite de l'application de cette loi au Québec puisque nous y notons le plus bas taux de criminalité juvénile au Canada.

Ce dossier témoigne certainement du rôle primordial joué par le Barreau du Québec relativement à la surveillance de la législation. Sur cette question, comme dans tous les cas où une nouvelle législation affecte directement ou indirectement la protection du public, le Barreau du Québec continuera d'être vigilant.

La réforme du Réseau des bibliothèques de droit du Québec

Les disparités entre les bibliothèques de droit, le sous-financement chronique du réseau et le retrait de la participation financière du Barreau de Montréal au Réseau des bibliothèques pour l'année financière 1999-2000 n'a laissé d'autre choix au Barreau du Québec que d'agir pour trouver une solution, sous peine de voir disparaître, à court terme, ce service aux membres essentiel à leur pratique.

Le Barreau du Québec a donc confié à Infoges, spécialiste de la gestion stratégique de l'information documentaire, le mandat de «définir la mission et le rôle de ses bibliothèques de droit, de déterminer les actions à poser à court, moyen et long termes et de fixer un échéancier de réalisation».*

Le rapport final d'Infoges a mis au jour des problèmes allant bien au-delà du financement insuffisant des bibliothèques. En effet, dans sa composition actuelle, le réseau se trouvait dans l'impossibilité de faire face aux développements technologiques en matière d'information juridique et d'appuyer les avocats qui sont, eux, confrontés à un nouvel environnement de pratique.

Le Conseil général du Barreau du Québec a adopté les 25 et 26 mars 1999 un scénario de transition qui mènera à une révision globale de la mission, des objectifs et de la structure organisationnelle du réseau.

La réforme du réseau se fera principalement sous trois aspects : technologique, structurel et financier. Les changements à prévoir sont importants mais ils trouvent leur justification dans la survie même du service et permettront notamment le développement de la bibliothèque virtuelle déjà amorcé, un accès accru aux sources documentaires électroniques, le partage de ressources, le recours aux partenariats et une meilleure qualité de services.

En offrant aux avocats une information juridique dynamique, intégrée et coordonnée par un réseau dont l'organisation fournit des outils de travail utiles et à jour et des services professionnels de qualité, le Barreau du Québec veille aussi à la réalisation de sa mission principale, la protection du public.

Prime d'assurances

Coût : 1,00 $

Couverture : 5 000 000 $

L'année 1998-1999 a permis une fois de plus de saluer l'excellente santé financière du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec. À la suite de la recommandation des administrateurs du fonds, le Conseil général du Barreau a approuvé, lors de sa séance du 1er octobre 1998, une baisse de la prime annuelle pour l'année 1999 à un montant nominal d'un dollar alors que la limite de protection par sinistre demeure de cinq millions de dollars.

Éducaloi – Le Carrefour d'Accès au Droit

En septembre 1998, le Barreau du Québec a été désigné conjointement par le ministère de la Justice du Canada et le ministère de la Justice du Québec comme bénéficiaire d'une subvention visant l'implantation dans la province d'un organisme de vulgarisation et d'information juridique.

Pour permettre l'exécution de ce mandat, le Barreau a mis en place l'organisme Éducaloi – *Le Carrefour d'Accès au Droit* dont la mission est essentiellement d'informer la population de ses droits et de ses obligations en mettant à sa disposition des outils de vulgarisation et d'information juridique répondant à ses besoins.

Éducaloi verra notamment à fournir de l'information juridique de qualité sur le réseau Internet et à indiquer

* *Infoges Inc. Lignes d'orientations stratégiques des bibliothèques du Barreau*

les ressources communautaires et gouvernementales qui s'offrent à la population selon les sujets abordés.

Éducaloi est aussi un lien privilégié pour les gouvernements provincial et fédéral dans la réalisation de projets ponctuels touchant de près l'information juridique destinée à la population en général.

Éducaloi a également pour objectif de s'allier des partenaires de confiance parmi les nombreux organismes et associations ayant déjà pignon sur rue dans le but d'élaborer des programmes conjoints d'information et de formation.

5 LE PERSONNEL DU BARREAU

La Direction générale

Me Pierre Gauthier, directeur général
Me Jacques Houle, directeur général adjoint
Me Nathalie Roy, adjointe au bâtonnier
Mme Nicole Lavoie, secrétaire du bâtonnier et du vice-président
Mme Nicole Bellavance, secrétaire de la Direction générale
Mme Jocelyne Dionne, préposée au traitement de texte
Mme Chantal Hébert, secrétaire de service

Le Service des finances

M. Pierre Beauchamp, directeur
Mme Hélène Graveline, chef comptable
Mme Louise Tremblay, comptable aux revenus
Mme Sylvie Lussier, préposée aux cotisations
Mme Myriam Parent, préposée aux revenus
Mme Nicole Fournier, préposée aux revenus de fidéicommis
Mme Sylvie Dubois, préposée à la comptabilité
Mme Lyne Dupras, préposée à la comptabilité

Le Service de gestion de l'information

Mme Thérèse Perreault, directrice
M. Bruno Boyer, analyste
Mme Lucie Grenier, technicienne en documentation
Mme Muriel Vaillancourt, technicienne en documentation
Mme Chantal Demers, technicienne en gestion des documents
M. Martin Perron, technicien en gestion des documents

Le Service des greffes

Me Christian Gauvin, directeur
Mme Andrée Bareil, secrétaire coordonnatrice du Service des greffes
Mme Sylvie Roy, secrétaire
Mme Isabelle Fyfe-LeBlanc, technicienne juridique
Mme Marie-Ève Rioux, technicienne juridique
Mme Martine Aubry, préposée au Greffe d'arbitrage
Mme Anne-Marie Lauriault, préposée au Tableau de l'Ordre
Mme Élise Dulude, préposée aux renseignements du Tableau de l'Ordre
Mme Carole Robertson, préposée au Registre des testaments et des mandats en cas d'inaptitude
Mme Brigitte Pellerin, préposée du soir au Registre des testaments et des mandats en cas d'inaptitude

Les Services administratifs

M. Bernard Downs, directeur
M. Marc Saint-Pierre, coordonnateur des services auxiliaires
M. Guy Montreuil, gérant de maintenance
Mme Monik Van Der Meerschen, secrétaire
Mme Françoise Boulianne, réceptionniste
Mme Ghislaine Odam, réceptionniste
M. Alain Gagnon, préposé aux services auxiliaires
M. Denis Saint-Pierre, préposé aux services de messagerie
M. Pierre Bourget, commis de service
M. René Gervais, manœuvre

Le Service de l'informatique

M. Gérard Belzile, directeur
M. Normand Fafard, analyste
M. Serge Lachapelle, administrateur de réseau
M. Gaétan Lemelin, programmeur-analyste
M. André Potvin, programmeur
M. François Racine, opérateur
M. Denis Morel, technicien de réseau junior
M. Jean-Pierre St-Yves, technicien de réseau senior

L'École du Barreau

Me Louis Lapointe, directeur
Me Danièle Delisle, directrice adjointe au programme
Mme Lise Marcil, adjointe administrative
Me France Mainville, responsable des services aux étudiants et des stages
Mme Michelle Duquette, conseillère aux stages
Mme Danielle Roy, responsable aux évaluations
Mme Danielle Desroches, coordonnatrice à la pédagogie
Mme Diane Charbonneau, secrétaire de la direction
Mme Jacinthe Caron, secrétaire de la directrice adjointe au programme
Mme Linda Rioux, secrétaire de la responsable des services aux étudiants et des stages
Mme Judith Rémillard Bélanger, secrétaire aux évaluations
Mme Danielle Senécal, secrétaire de service aux évaluations
Mme Francine Collette, secrétaire des comités
Mme Céline Théberge, secrétaire à la documentation
Mme Isabelle Lamarre, préposée à la documentation
Mme Renée Fortin, préposée aux services aux étudiants et aux stages

Mme Thérèse Paradis, préposée à la comptabilité
M. Michel Bal, préposé à l'informatique
M. Daniel Lauzon, préposé à la reprographie

Centre de Montréal

Me Érick Vanchestein, directeur
Mme Nicole Paradis, secrétaire du directeur
Mme Lyne Brunet, préposée à l'aide financière et aux étudiants
Mme Thérèse De Celles, réceptionniste
Mme Denise Pelland, réceptionniste
Mme Diane Berger, préposée
M. John Geleziunas, concierge

Centre de Québec

Me Mabel Dawson, directrice
Mme Diane-Jasmine St-Pierre, secrétaire de la directrice
Mme Hélène Giguère, secrétaire
Mme Andrée Minville, secrétaire

Centre d'Ottawa

Me Jean-Paul Osborne, directeur
Mme Francine Lafrenière, secrétaire du directeur
Mme Solange Labrosse, secrétaire

Centre de Sherbrooke

Me François Tôth, directeur
Mme Rachel Dostie, secrétaire du directeur
Mme Ginette Lessard, secrétaire

Le Bureau du syndic

Montréal
Me Louise Comeau, syndique
Me Pierre Bernard, syndic adjoint
Me Nicole Dufour, syndique adjointe
Me Daniel Mandron, syndic adjoint
Me Francine Massy-Roy, syndique adjointe
Me Daniel Verdon, syndic adjoint
Me Julie Barnabé, avocate
Me Louise Bastien, avocate
Me Marie-Josée Bélainsky, avocate
Me Jean-Claude Deguire, avocat
Me Edith Delisle, avocate
Me Chantal Fafard, avocate
Me Sylvie Lambert, avocate
Me Anne Provost, avocate
M. Jacques Pelletier, inspecteur-chef
M. Armand Bourassa, inspecteur
M. André Gaudreau, inspecteur
M. Pierre Pouliot, inspecteur
Mme Christina Savard, inspectrice
Mme Maude Grégoire, secrétaire de la syndique
Mme Christiane Bellemare, secrétaire de deux syndics adjoints
Mme Délicia Blain-Leduc, secrétaire d'une syndique adjointe
Mme Jacynthe Morin, secrétaire d'une syndique adjointe
Mme Murielle St-Pierre, secrétaire d'un syndic adjoint
Mme Solange Bellavance, secrétaire
Mme Hager Eghtedari, secrétaire
Mme Suzanne Gohier, secrétaire
Mme Danielle Paquette, secrétaire
Mme Louise Rochon, secrétaire de l'inspection
Mme Ginette Vallée-Paquette, secrétaire à l'inspection
Mme Lucie Corriveau, préposée-coordonnatrice à l'inspection des comptes en fidéicommis
Mme Diane Miron, préposée à l'inspection et secrétaire adjointe de l'inspecteur-chef
Mme Sophie Savaria, secrétaire aux prises de possession
Mme Isabelle Massie, secrétaire de service
Mme Jeannine David, réceptionniste-préposée à l'information

Québec
Me Jean-Pierre Dumais, syndic adjoint
Me Pierre-Gabriel Guimont, syndic adjoint
Me Lise Gagnon, avocate
Me Dominique Jolin, avocate
Mme Sonya Brochu, secrétaire d'un syndic adjoint
Mme Yvette Morel, secrétaire d'un syndic adjoint
Mme Lise C. Fortier, secrétaire-réceptionniste

Le Service d'inspection professionnelle

Me William Dufort, directeur
Mme Diane Falardeau, secrétaire du directeur
Mme Suzanne Laberge, préposée au traitement des guides d'auto-évaluation
Mme Francine Leroux, secrétaire

Le Service de la formation permanente

Me Pierre Chagnon, directeur
Me Gilles Bachand, avocat
Mme Louise Bertrand, secrétaire à la direction
Mme Claudia Duflot, préposée à l'organisation des activités de formation
Mme Ginette Lévesque, préposée à l'organisation des activités de formation
Mme Josée Gagnon, préposée-coordonnatrice aux activités de formation

Le Service de recherche et de législation

Me Suzanne Vadboncoeur, directrice
Me Carole Brosseau, avocate
Me Annie Chapados, avocate
Me Marc Sauvé, avocat
Mme Diane Pellerin, secrétaire de la directrice
Mme Danièle Gignac, secrétaire
Mme Rosanne Tanguay, secrétaire

Le Service des communications

M. Léon Bédard, directeur
Mme Gracieuse Bujold, agente de relations publiques
M. Marius Marin, rédacteur en chef
du *Journal du Barreau*
M. Stéphane Volet, vaguemestre
Mme Johanne Van Der Meerschen, secrétaire
du directeur
Mme Lyne Daigle, préposée à la réception

Le Service aux membres

Me Robert Primeau, directeur
Me Geneviève Pichet, avocate
Mme Louise Gauthier, secrétaire du directeur
Mme Annie Girard, secrétaire
Mme Louise Ste-Marie, secrétaire

L'ADMINISTRATION DU BARREAU

1. L'assemblée générale annuelle des membres
2. Le Conseil général
3. Le Comité administratif
4. Le Tableau de l'Ordre et les permis d'exercice
5. Les cotisations annuelles 1998-1999

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES

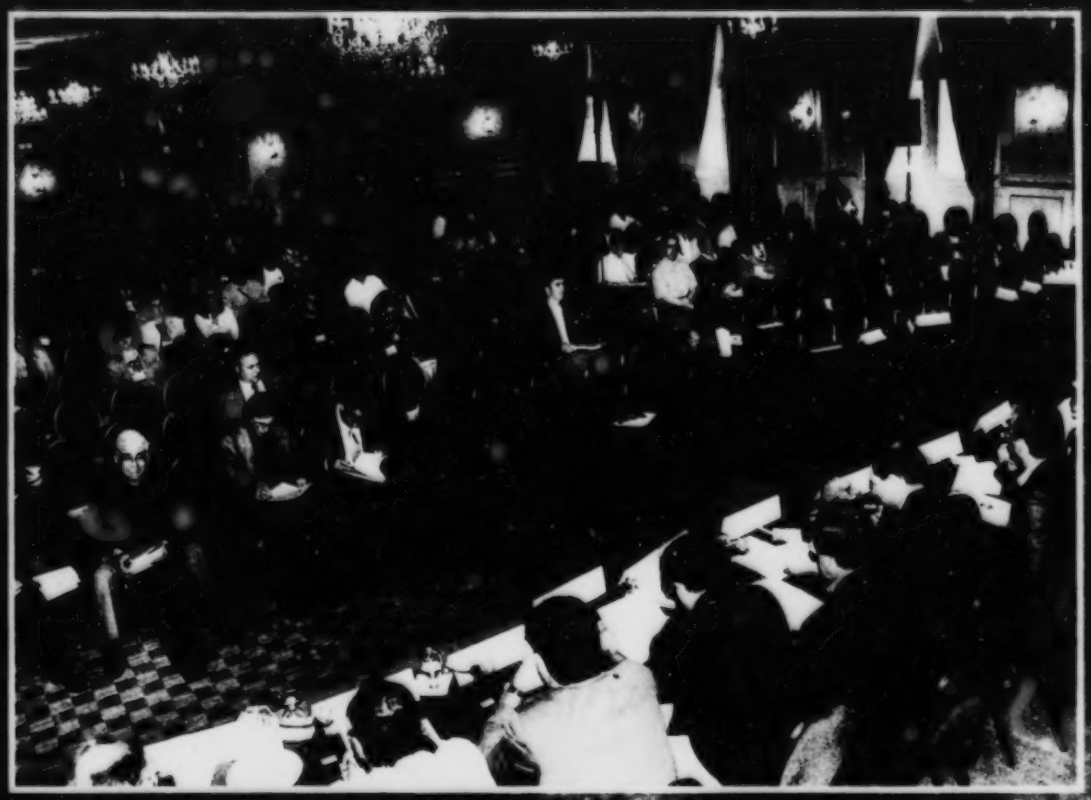

assemblée générale annuelle des membres s'est tenue 6 juin 1998 dans le cadre du Congrès du Barreau du uébec, au Manoir Richelieu à Pointe-au-Pic, sous la résidence de M. le bâtonnier Serge Francoeur.

a résolution suivante a été adoptée par les membres eunis en assemblée générale annuelle, puis entérinée elle quelle par les membres du Conseil général le 9 juin 1998 :

0.1 Projet de loi 443 intitulé *Loi modifiant le Code de procédure civile en matière notariale et d'autres dispositions législatives*

és : Sur proposition du bâtonnier Pierre Dallaire, appuyée par Me Denis Richard, il est résolu :

'ENTÉRINER telle quelle la résolution proposée par le François Bousquet et appuyée par Me Charles elleau, adoptée par les membres réunis en assemlée générale annuelle le 6 juin 1998 et libellée omme suit :

«ATTENDU que le projet de loi 443 intitulé *Loi modifiant le Code de procédure civile en matière notariale et d'autres dispositions législatives* a été présenté à l'Assemblée nationale le 27 mai dernier par le ministre de la Justice;

ATTENDU que ce projet de loi propose des modifications importantes au *Code civil du Québec* et au *Code de procédure civile* qui affectent directement le droit des personnes;

ATTENDU que ces modifications ne donnent pas aux personnes visées les garanties procédurales que leur accorde actuellement le système judiciaire traditionnel;

ATTENDU que le Barreau du Québec a déjà exprimé son désaccord face aux versions précédentes de la proposition législative, notamment par le biais de commentaires adressés au ministère de la Justice du Québec en septembre 1997, de la résolution du Conseil général du 25 septembre 1997, du mémoire

transmis au ministère en février 1998 et de la résolution du Conseil général du 27 mars 1998;

ATTENDU que le projet de loi instaure un régime procédural distinct (art. 863.4 : «... suivant les règles particulières du présent Livre.») selon que le décideur est un notaire d'une part, ou un juge ou greffier d'autre part, et ce, dans le cadre de la codification actuelle;

ATTENDU que les règles actuelles de codification procédurale ne donnent pas ouverture à des régimes procéduraux distincts selon le décideur;

ATTENDU que le projet de loi attribue au notaire l'exercice d'une discrétion et de fonctions judiciaires, notamment s'assurer que la preuve nécessaire lui est présentée (art. 863.5), déterminer si les représentations qui lui sont faites constituent ou non une contestation réelle (art. 863.7), recueillir la preuve (art. 863.7 et 884.8), interroger le majeur (art. 878) et le mandant (art. 884.8), décider de la validité du mandat en cas d'inaptitude (art. 884.8), entendre et décider des représentations faites en matière de vérification de testament (art. 887.1);

ATTENDU que le notaire-décideur, dans le contexte de la réforme proposée, ne jouit pas de l'indépendance et de l'impartialité propres au tribunaux, garanties par les chartes, mais au contraire se trouve constamment en situation de conflit d'intérêts par la confusion des rôles qu'il est appelé à exercer dans le processus proposé;

ATTENDU que l'administration de la justice civile relève et doit continuer de relever d'autorités indépendantes et impartiales, à plus forte raison lorsque l'état et la capacité d'une personne sont mis en cause;

ATTENDU que le projet de loi n'assure pas l'accès à la justice plus simple, plus rapide et à des coûts moindres pour le justiciable, mais au contraire risque d'engendrer une multiplication des procédures et des coûts;

ATTENDU que le projet de loi constitue un accroc aux principes d'accès à la justice et de simplification des procédures, principes défendus par tous les intervenants judiciaires, y compris le ministre de la Justice;

ATTENDU que la réflexion fondamentale pertinente doit se poursuivre dans le cadre de la réforme globale de la procédure civile, notamment quant à l'opportunité d'attribuer des fonctions judiciaires à des professionnels du droit et quant à l'incidence de cette attribution sur le cumul des fonctions judiciaires et des activités professionnelles;

ATTENDU que les membres du Conseil général du Barreau du Québec ont réitéré leur opposition face à cette proposition législative dans le cadre de l'assemblée des 26 et 27 mars 1998, dont les principes ont été repris dans le projet de loi;

IL EST RÉSOLU :

1) QUE l'assemblée générale s'oppose au projet de loi 443 visant à modifier le *Code civil du Québec* et le *Code de procédure civile* en matière notariale;

2) QUE les principes qui y sont énoncés, à savoir l'attribution de fonctions judiciaires à des professionnels du droit et la création d'un régime procédural distinct y afférent fassent l'objet d'une réflexion et d'une étude approfondie dans le cadre de la réforme du *Code de procédure civile* à laquelle le ministre de la Justice s'est engagé;

3) QUE l'assemblée générale appuie la démarche entreprise par le Barreau du Québec qui consiste à demander la tenue d'une commission parlementaire, avec présentation de mémoires, afin de permettre une discussion libre et franche et une meilleure information du public quant à la portée réelle de ce projet de loi.»

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

2 LE CONSEIL GÉNÉRAL

Les membres du Conseil général

Me Jacques Fournier, bâtonnier du Québec
Me Denis Jacques, vice-président du Barreau
Me Pierre Gauthier, directeur général (non votant)
Me Jacques Houle, directeur général adjoint (non votant)

Déléguée de la section d'Abitibi-Témiscamingue
Mme la bâtonnière Nicole Kirouac

Délégué de la section d'Arthabaska
M. le bâtonnier Bernard Bergeron

Déléguée de la section du Bas Saint-Laurent/Gaspésie
Mme la bâtonnière Johanne April

Délégué de la section de Bedford
M. le bâtonnier Henry Carleton Monk

Délégué de la section de la Côte-Nord
Me Raymond Nepveu

Délégués de la section de Hull
M. le bâtonnier Pierre Dallaire
Me Gene Assad

Délégué de la section des Laurentides-Lanaudière
M. le bâtonnier Jacques Lauzon

Délégué de la section de Laval
M. le bâtonnier Yvan Nolet

Délégué de la section de Longueuil
M. le bâtonnier Harold Gagnon

Délégués de la section de la Mauricie
M. le bâtonnier François Marchand
Me Constant Goulet

Délégués de la section de Montréal
M. le bâtonnier Ronald Montcalm, c.r.
Me Kirkland Casgrain
Me Guylaine Henri
Me Gérald F. Kandestin
Me Lynne Kassie
Me Michael D. Levinson
Me Nicolas Plourde
Me Paul Prosterman
Me Stéphane Rivard
Me André Royer

Délégués de la section de Québec
Mme la bâtonnière Odette Lacroix
Me Marie-Josée Brodeur
Me Gérald Gobeil
Me Kimberley Legault
Me Charles Mercier
Me Denis Richard

Délégué de la section de Richelieu
Me François Bousquet

Délégué de la section du Saguenay/Lac Saint-Jean
M. le bâtonnier Jean-Noël Tremblay

Délégués de la section de Saint-François
M. le bâtonnier Gaétan Dumas
Me Mario Proulx

Membres nommés par l'Office des professions
M. Pierre Boudreault
M. Georges M. Koutchougoura
M. J. Michael McCormack
Mme Jeannine Pelland

Observateurs
M. le bâtonnier Serge Francoeur, c.r., bâtonnier sortant
Me Michel Lambert, Abitibi-Témiscamingue
Me Gilles Ouellet, Arthabaska
Me Martin Gagnon, Bas Saint-Laurent/Gaspésie
Me Alain Noël, Bedford
M. le bâtonnier François Landry, Côte-Nord
Me Yves Langlois, Côte-Nord
Me Julie Ouimet, Laurentides-Lanaudière
Me Danyel Laporte, Laval
Me René de Repentigny, Longueuil
M. le bâtonnier Charles Crevier, Richelieu
Me Claude Blanchard, Richelieu
Me Nathalie Gagnon, Saguenay/Lac Saint-Jean
Me Jean-Marc Dufour, Québec
Me Pierre C. Gagnon, président de l'Association du Barreau canadien / Division du Québec
Me F. Yves Alie, président de l'Association des avocates et avocats de province

Dates et lieux des assemblées

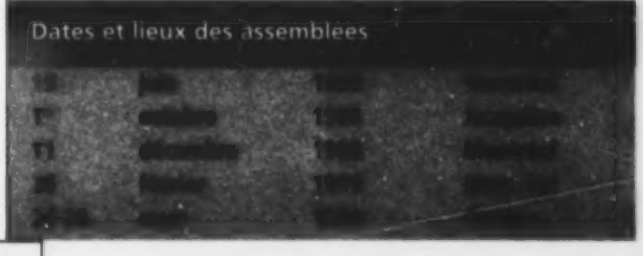

2 LE CONSEIL GÉNÉRAL

Les membres du Conseil général

Me Jacques Fournier, bâtonnier du Québec
Me Denis Jacques, vice-président du Barreau
Me Pierre Gauthier, directeur général (non votant)
Me Jacques Houle, directeur général adjoint (non votant)

Déléguée de la section d'Abitibi-Témiscamingue
Mme la bâtonnière Nicole Kirouac

Délégué de la section d'Arthabaska
M. le bâtonnier Bernard Bergeron

Déléguée de la section du Bas Saint-Laurent/Gaspésie
Mme la bâtonnière Johanne April

Délégué de la section de Bedford
M. le bâtonnier Henry Carleton Monk

Délégué de la section de la Côte-Nord
Me Raymond Nepveu

Délégués de la section de Hull
M. le bâtonnier Pierre Dallaire
Me Gene Assad

Délégué de la section des Laurentides-Lanaudière
M. le bâtonnier Jacques Lauzon

Délégué de la section de Laval
M. le bâtonnier Yvan Nolet

Délégué de la section de Longueuil
M. le bâtonnier Harold Gagnon

Délégués de la section de la Mauricie
M. le bâtonnier François Marchand
Me Constant Goulet

Délégués de la section de Montréal
M. le bâtonnier Ronald Montcalm, c.r.
Me Kirkland Casgrain
Me Guylaine Henri
Me Gérald F. Kandestin
Me Lynne Kassie
Me Michael D. Levinson
Me Nicolas Plourde
Me Paul Prosterman
Me Stéphane Rivard
Me André Royer

Délégués de la section de Québec
Mme la bâtonnière Odette Lacroix
Me Marie-Josée Brodeur
Me Gérald Gobeil
Me Kimberley Legault
Me Charles Mercier
Me Denis Richard

Délégué de la section de Richelieu
Me François Bousquet

Délégué de la section du Saguenay/Lac Saint-Jean
M. le bâtonnier Jean-Noël Tremblay

Délégués de la section de Saint-François
M. le bâtonnier Gaétan Dumas
Me Mario Proulx

Membres nommés par l'Office des professions
M. Pierre Boudreault
M. Georges M. Koutchougoura
M. J. Michael McCormack
Mme Jeannine Pelland

Observateurs
M. le bâtonnier Serge Francoeur, c.r., bâtonnier sortant
Me Michel Lambert, Abitibi-Témiscamingue
Me Gilles Ouellet, Arthabaska
Me Martin Gagnon, Bas Saint-Laurent/Gaspésie
Me Alain Noël, Bedford
M. le bâtonnier François Landry, Côte-Nord
Me Yves Langlois, Côte-Nord
Me Julie Ouimet, Laurentides-Lanaudière
Me Danyel Laporte, Laval
Me René de Repentigny, Longueuil
M. le bâtonnier Charles Crevier, Richelieu
Me Claude Blanchard, Richelieu
Me Nathalie Gagnon, Saguenay/Lac Saint-Jean
Me Jean-Marc Dufour, Québec
Me Pierre C. Gagnon, président de l'Association du Barreau canadien / Division du Québec
Me F. Yves Alie, président de l'Association des avocates et avocats de province

Dates et lieux des assemblées

19	**juin**	**1998**	**Montréal**
1er	**octobre**	**1998**	**Jonquière**
11	**décembre**	**1998**	**Montréal**
26	**février**	**1999**	**Montréal**
25-26	**mars**	**1999**	**Québec**

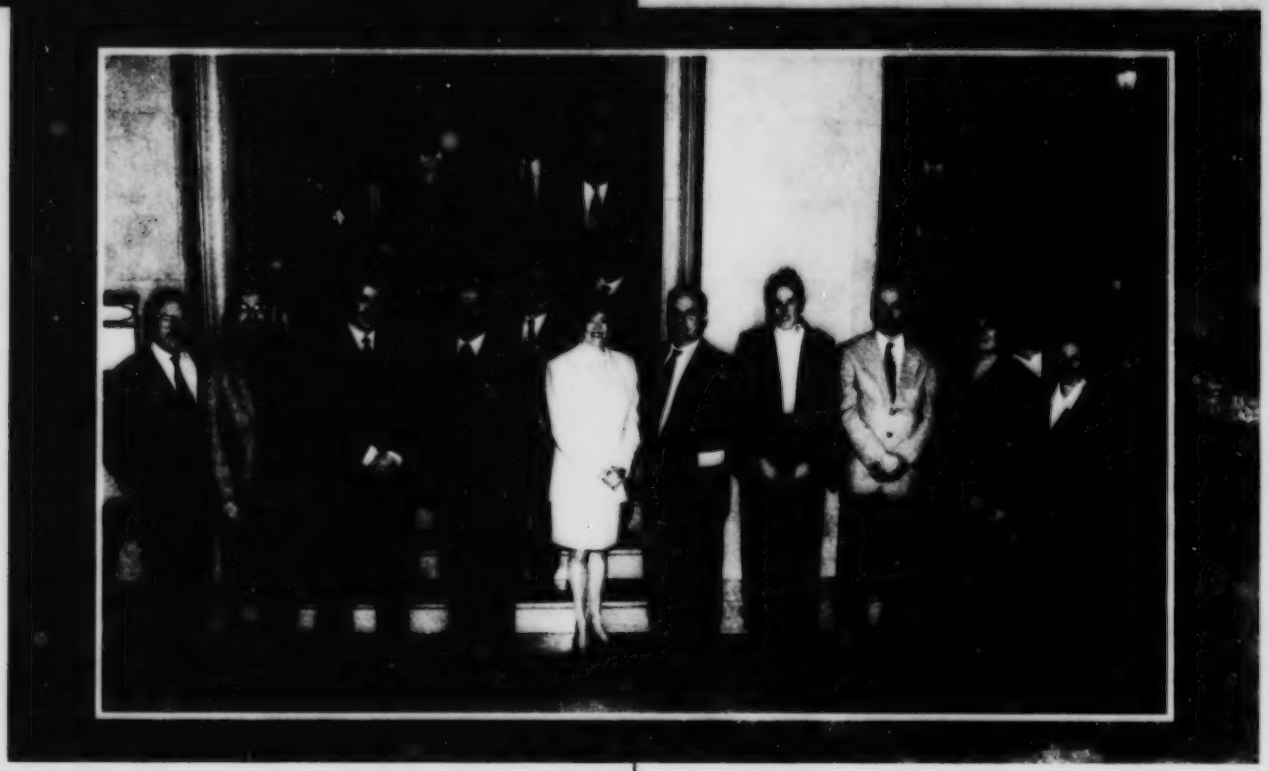

Principales résolutions

Seules les plus importantes résolutions adoptées par le Conseil général sont résumées* ci-après.

Sur propositions dûment appuyées, il a été résolu :

- QUE l'assemblée générale s'oppose au projet de loi 443 visant à modifier le *Code civil du Québec* et le *Code de procédure civile* en matière notariale;

  QUE les principes qui y sont énoncés, à savoir l'attribution de fonctions judiciaires à des professionnels du droit et la création d'un régime procédural distinct y afférent fassent l'objet d'une réflexion et d'une étude approfondie dans le cadre de la réforme du *Code de procédure civile* à laquelle le ministre de la Justice s'est engagé;

  QUE l'assemblée générale appuie la démarche entreprise par le Barreau du Québec qui consiste à demander la tenue d'une commission parlementaire, avec présentation de mémoires, afin de permettre une discussion libre et franche et une meilleure information du public quant à la portée réelle de ce projet de loi. (10.1)

- D'APPROUVER la suggestion du ministre de la Justice créant un comité dont le mandat serait d'examiner la réforme du système professionnel québécois; et

  D'APPROUVER le principe du financement par les ordres professionnels selon des modalités à être définies ultérieurement. (14)

- D'AFFIRMER l'importance cruciale d'assurer la survie du Réseau des bibliothèques de droit du Québec Inc. (Réseau) et son financement, surtout dans un contexte où maintenir les avocats à la fine pointe des connaissances juridiques est un objectif fondamental du Barreau du Québec;

  Par conséquent, de MANDATER le bâtonnier du Québec d'accorder la plus grande priorité à la tâche d'élaborer des solutions au problème du financement du Réseau qui tiennent compte des préoccupations de toutes les sections de façon à ce que le Conseil général du 1er octobre 1998 puisse étudier et adopter des solutions visant à assurer la survie du Réseau. (15)

- D'APPROUVER le Règlement sur les actes professionnels qui peuvent être posés par des personnes autres que des membres du Barreau du Québec. (16)

- De NE PAS DÉSAVOUER les modifications au Règlement du Barreau de Hull adoptées par son assemblée générale annuelle des membres le 8 mai 1998. (17)

- QUE le bâtonnier du Québec réitère au juge en chef de la Cour supérieure du Québec que le

*Occasionnellement la résolution peut être reproduite en entier

Barreau souhaite être consulté et prendre part activement à l'élaboration des règles de pratique de la Cour supérieure du Québec. (27.1.1)

- QUE le bâtonnier du Québec exprime au juge en chef de la Cour supérieure du Québec le mécontentement de toutes les sections et celui des justiciables relativement à la multiplicité des formulaires exigés en matière familiale qui, pour la plupart, proviennent des règles de pratique de la Cour supérieure du Québec; et

  QUE le bâtonnier du Québec demande au juge en chef de la Cour supérieure du Québec de surseoir à l'adoption de la règle de pratique visant à imposer le port de la toge en chambre de pratique en matière familiale. (27.1.2)

- CONSIDÉRANT que les amis de l'Université de Tel Aviv ont honoré Me Alan B. Gold pour sa grande contribution à la vie juridique en créant une bourse d'étude Alan B. Gold pour certains étudiants qui fréquenteront la Faculté de droit de l'Université de Tel Aviv;

  De FAIRE CONNAÎTRE les plus sincères félicitations du Conseil général du Barreau du Québec pour ce grand honneur qui rejaillit sur sa communauté juridique et de réitérer sa plus grande appréciation pour la contribution exceptionnelle de Me Alan B. Gold à notre vie juridique. (27.3)

- De FIXER la prime d'assurance responsabilité professionnelle de chaque assuré, pour l'année 1999, à un montant nominal de un dollar (1,00 $), et d'en suspendre le paiement jusqu'à avis contraire. (35.1)

- CONSIDÉRANT le projet de résolution présenté par Me Ginette Cloutier à l'assemblée générale annuelle des membres du Barreau du Québec le 6 juin 1998, proposant une majoration de la cotisation annuelle de 5,00 $ par membre dans le but de créer une fondation pour venir en aide aux membres plus défavorisés pour un meilleur accès à la Formation permanente du Barreau du Québec;

  CONSIDÉRANT que ledit projet de résolution a été référé immédiatement au Conseil général du 19 juin suivant;

  CONSIDÉRANT que le Conseil général a adopté la résolution 10 à l'effet de référer cette proposition pour décision en octobre 1998, pour permettre l'obtention d'un rapport du Comité de la formation permanente du Barreau du Québec;

  CONSIDÉRANT que le rapport du Comité de la formation permanente daté du 15 septembre 1998 explique les nombreux motifs pour lesquels ce projet de résolution ne devrait pas être approuvé par le Conseil général;

  CONSIDÉRANT que l'un des motifs est à l'effet que déjà les membres du Barreau paient pour la Formation permanente une somme d'environ 100 000 $ par le biais du Fonds d'études juridiques, laquelle somme est versée au Service de la formation permanente pour équilibrer ses budgets;

  De REJETER le projet de résolution qui a été présenté à l'assemblée générale annuelle des membres de l'ordre ayant comme objectif d'imposer une cotisation additionnelle de 5,00 $ et de créer à cette fin une fondation. (44.2)

- CONSIDÉRANT que le Barreau du Québec a participé depuis 1992 à un projet-pilote de conciliation en matière civile à la Cour supérieure de Montréal;

  CONSIDÉRANT que le ministère de la Justice, en 1994, a mis sur pied un groupe de travail tripartite, magistrature, Barreau du Québec et ministère de la Justice, avec mandat d'évaluer l'expérience-pilote de 1992 et d'examiner les conditions préalables à la mise en oeuvre d'un nouveau projet-pilote;

  CONSIDÉRANT que le nouveau projet-pilote a débuté le 1er septembre 1995 pour se terminer le 31 décembre 1996;

  CONSIDÉRANT que les résultats de ce dernier projet-pilote, expliqués dans le rapport daté du 25 août 1998, font en sorte que les membres du groupe de travail estiment que la conciliation est un processus bénéfique pour les parties désirant s'en prévaloir sur une base volontaire;

  CONSIDÉRANT le rapport du groupe de travail sur le projet-pilote de conciliation en matière civile à la Cour supérieure de Montréal daté du 25 août 1998 ainsi que les recommandations qui y sont contenues;

  D'APPROUVER la recommandation à l'effet de mettre sur pied un service de médiation volontaire dans tous les dossiers contestés devant la Cour supérieure en matière civile, peu importe la durée de l'audition;

- D'APPROUVER les recommandations suivantes contenues dans le rapport du 25 août 1998 :

  - que la population en général soit informée sur les possibilités de recourir avant ou pendant le

processus judiciaire, à un mode alternatif de résolution des conflits que constitue la médiation en matière civile et commerciale;

- que soit mis en place, dans toute la province, le plus tôt possible dans le processus judiciaire, dans tous les dossiers contestés devant la Cour supérieure, un mécanisme d'invitation à la médiation en matière civile et commerciale;
- qu'à cette fin, la magistrature, le Barreau du Québec et le ministère de la Justice collaborent à l'implantation du «Service de référence en médiation en matière civile et commerciale auprès de la Cour supérieure» de même qu'à la réalisation de produits de communication sur la médiation destinés à la population en général;
- que ce service, coordonné par la Cour supérieure, soit placé sous la responsabilité d'un juge coordonnateur pour la division d'appel de Montréal et d'un juge coordonnateur adjoint pour la division d'appel de Québec (les juges coordonnateurs ne seraient cependant pas libérés de leur fonction);
- que ce service consiste en des invitations aux parties à examiner, à différentes étapes du processus judiciaire, sur une base volontaire, la possibilité de régler leur dossier dans le cadre de la médiation;

D'ÉTABLIR une liste des médiateurs avec les critères suivants :

- avocat, depuis au moins cinq ans, souscrivant au programme d'assurance responsabilité professionnelle obligatoire du Barreau du Québec; et
- ayant suivi un cours de médiation civile et commerciale d'au moins cinq jours; et

D'APPROUVER le principe que les honoraires payés aux membres du Barreau par les parties soient fixés selon les taux en vigueur en pratique privée;

QUE la date du début du service de médiation volontaire soit fixée au 1er septembre 1999;

QUE le Barreau confectionne la liste des médiateurs et la transmette au Service de référence en médiation en matière civile et commerciale auprès de la Cour supérieure et la mette à jour;

QUE le Barreau du Québec s'assure que des médiateurs soient présents dans tous les districts judiciaires du Québec;

QUE, en temps opportun, le Barreau examine les critères et explore la possibilité de mettre en place un système d'accréditation des médiateurs. (59)

■ CONSIDÉRANT la demande de l'Association des Jeunes Barreaux du Québec (AJBQ) en vue d'obtenir un poste d'observateur au Conseil général du Barreau du Québec;

CONSIDÉRANT le rapport du sous-comité du Comité administratif, présidé par Me Raymond Nepveu, daté de novembre 1998;

CONSIDÉRANT que le rapport suggère pour les personnes qui assistent aux assemblées du Conseil général les catégories suivantes :

1. Les observateurs reconnus historiquement :
   - le 1er conseiller des sections n'ayant qu'un délégué au Conseil général;
   - le président de l'Association des avocates et avocats de province;
   - un membre de la section de Québec;
2. L'organisme bénéficiant historiquement du statut d'invité :
   - l'Association du Barreau canadien;
3. Le statut d'invité au Conseil général;

CONSIDÉRANT que le rapport suggère des lignes directrices pour accorder à l'avenir le statut d'invité au Conseil général;

CONSIDÉRANT que le statut historique d'invité de l'Association du Barreau canadien et des organismes qui se verront octroyer le statut d'invité à l'avenir, bénéficieront des privilèges d'assister aux assemblées du Conseil général sous réserve de réciprocité, c'est-à-dire que les mêmes privilèges doivent être accordés au Barreau du Québec pour les instances comparables;

CONSIDÉRANT que le Comité administratif est d'avis que l'Association des Jeunes Barreaux du Québec répond aux divers critères élaborés dans les lignes directrices;

D'APPROUVER les recommandations contenues dans le rapport du sous-comité du Comité administratif et d'octroyer à l'Association des Jeunes Barreaux du Québec un statut d'invité sous réserve que le Barreau du Québec reçoive une confirmation écrite de la personne qui préside l'association à l'effet que la réciprocité lui est octroyée pour ses instances comparables. (61)

- De RECOMMANDER au Conseil général de ne pas désavouer le nouveau Règlement général du Barreau de Montréal adopté par son conseil de section lors de la séance du 28 octobre 1998. (63)

- D'AMORCER la transformation du Réseau des bibliothèques de droit du Barreau du Québec Inc. (Réseau) vers une nouvelle structure de fonctionnement;

  D'AUTORISER le Comité administratif du Barreau du Québec à :

  1. PROCÉDER à la préparation d'un scénario de transition pour amorcer le transfert des opérations et des obligations du Réseau vers la nouvelle structure de fonctionnement;

  2. ÉLABORER la structure et en FAIRE RAPPORT à l'assemblée des membres du Conseil général des 25 et 26 mars 1999 à Québec;

  DE FIXER la mission de la nouvelle structure de fonctionnement comme suit : assurer une prestation de service d'information juridique à tous les avocats du Québec quelle que soit leur situation géographique sur la base du virage technologique; et

  QUE le Barreau du Québec assure le support financier requis par le Réseau sur une base temporaire pour mener à terme la transition vers la nouvelle structure de fonctionnement. (78)

- QUE le Conseil général réaffirme les principes énoncés dans la résolution qu'il a adoptée le 26 février 1999; et

  QUE le Conseil général approuve le scénario de transition préparé par le Comité administratif du Barreau du Québec, tel que décrit dans le document intitulé «*Document de travail : période de transition*», sous réserve toutefois de modifier le texte de la section 3 de la page 5 portant sur les modalités financières de la façon suivante :

  En REMPLAÇANT la description du financement des frais récurrents et des frais non récurrents de la nouvelle structure par ce qui suit :

  1. «Les principes utilisés pour l'élaboration du premier scénario de financement présenté lors de la réunion du Conseil général du 26 février 1999, lesquels sont décrits en détail dans le document du 5 mars 1999 transmis aux bâtonniers de section intitulé «*Détermination de la cotisation par section selon le scénario 1*». Ces principes seront appliqués afin d'établir le niveau de cotisation à percevoir auprès des membres de chaque section de province.

  2. Les dites cotisations tiennent compte des contributions suivantes :

     - du Fonds d'études juridiques : 600 000 $ pour le financement des frais récurrents;
     - du surplus du Fonds d'études juridiques réservé pour les bibliothèques : 200 000 $ environ pour le financement des frais non récurrents (soit environ 50 %).

  3. Les dites cotisations tiennent également compte de l'utilisation des surplus disponibles au sein des barreaux de section et au Réseau des bibliothèques de droit du Québec Inc.

     Pour la première année d'opération, les cotisations ainsi établies n'excéderont pas 140,00 $ par membre pour chacune des sections, montant réparti de la façon suivante :

     - cotisation de 85,00 $ spécifique aux avocats de province (déjà perçue pour 1999-2000);
     - contribution du Barreau du Québec équivalant à une cotisation de 15,00 $ à l'ensemble des avocats du Barreau du Québec;
     - cotisation de 40,00 $ spécifique aux avocats de province afin de financer 50 % des frais non récurrents. Étant donné que cette cotisation ne pourra être perçue rapidement, le Barreau du Québec assurera le support financier requis par la nouvelle structure, sur une base temporaire, sous forme d'un prêt sans intérêt remboursable au moment de l'encaissement des cotisations. Les sections de province verront à adopter une résolution à cet effet à leur prochaine assemblée, laquelle prévoira un encaissement au 1er octobre 1999.

     Le manque à gagner résultant du plafonnement des cotisations à 140,00 $ par avocat de province pourra atteindre une somme estimée à 225 000 $. Le conseil d'administration formé pour la période de transition formulera les demandes appropriées en temps opportun aux instances du Barreau du Québec et de l'Association des avocates et avocats de province, lesquels conviennent de s'en partager la responsabilité.

     QUE le Service d'information juridique préconise, pendant la première année d'opération, le développement des services et l'aide à la rationalisation des opérations des sections dont les coûts sont les plus élevés»; et

D'AJOUTER au titre 1 de la page 3 dudit document les mots suivants : «et dont les membres seront désignés par le Comité administratif». Ainsi le titre se lira comme suit : «Former un conseil d'administration de transition qui remplacera le conseil d'administration actuel du Réseau et dont les membres seront désignés par le Comité administratif»; et

QUE le Fonds d'information juridique (ou service) priorise, pendant la première année d'opération, le développement des services et l'aide à la rationalisation des opérations des sections dont les coûts sont les plus élevés. (86)

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

3 LE COMITÉ ADMINISTRATIF

Les membres du Comité administratif

Me Jacques Fournier, bâtonnier du Québec
Me Denis Jacques, vice-président du Barreau
Me François Bousquet, Barreau de Richelieu
Me Lynne Kassie, Barreau de Montréal
Mme la bâtonnière Odette Lacroix, Barreau de Québec
Me Kimberley Legault, Barreau de Québec
M. J. Michael McCormack, membre nommé par l'Office des professions
M. le bâtonnier Ronald Montcalm, c.r., Barreau de Montréal
Me Raymond Nepveu, Barreau de la Côte-Nord
Me Nicolas Plourde, Jeune Barreau de Montréal

Autres personnes qui assistent aux séances

M. le bâtonnier Serge Francoeur, c.r., observateur à titre de bâtonnier sortant
Me Pierre Gauthier, directeur général
Me Jacques Houle, directeur général adjoint et secrétaire du Barreau
M. Léon Bédard, directeur du Service des communications

Dates et lieux des séances

3 LE COMITÉ ADMINISTRATIF

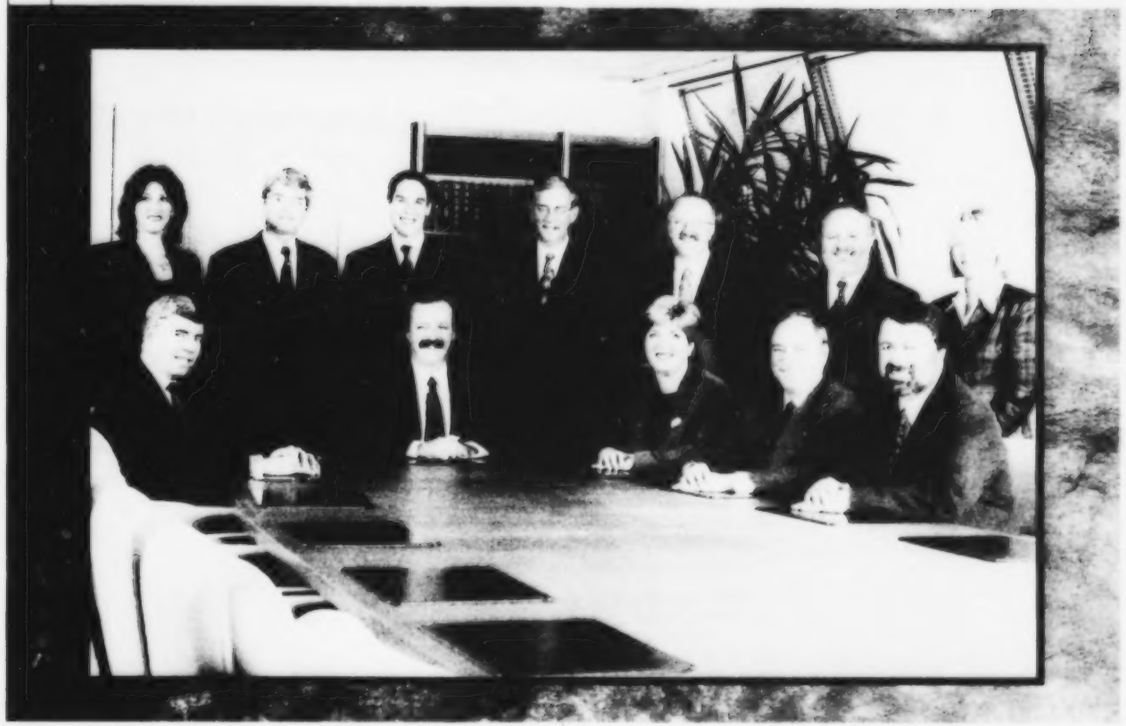

Les membres du Comité administratif

Me Jacques Fournier, bâtonnier du Québec
Me Denis Jacques, vice-président du Barreau
Me François Bousquet, Barreau de Richelieu
Me Lynne Kassie, Barreau de Montréal
Mme la bâtonnière Odette Lacroix,
Barreau de Québec
Me Kimberley Legault, Barreau de Québec
M. J. Michael McCormack, membre nommé
par l'Office des professions
M. le bâtonnier Ronald Montcalm, c.r., Barreau
de Montréal
Me Raymond Nepveu, Barreau de la Côte-Nord
Me Nicolas Plourde, Jeune Barreau de Montréal

Autres personnes qui assistent aux séances

M. le bâtonnier Serge Francoeur, c.r., observateur
à titre de bâtonnier sortant
Me Pierre Gauthier, directeur général
Me Jacques Houle, directeur général adjoint
et secrétaire du Barreau
M. Léon Bédard, directeur du Service
des communications

Dates et lieux des séances			
23	**avril**	**1998**	**Montréal**
11	**mai**	**1998**	**Conférence téléphonique**
20	**mai**	**1998**	**Montréal (séance d'audition)**
21	**mai**	**1998**	**Montréal**
18	**juin**	**1998**	**Montréal**
9	**juillet**	**1998**	**Montréal**
13-14	**août**	**1998**	**Saint-Alexis-des-Monts**
30	**septembre**	**1998**	**Jonquière**
5	**novembre**	**1998**	**Montréal**
10	**décembre**	**1998**	**Montréal**
7	**janvier**	**1999**	**Conférence téléphonique**
20	**janvier**	**1999**	**Montréal (séance d'audition)**
21	**janvier**	**1999**	**Montréal**
18	**février**	**1999**	**Montréal**
24	**mars**	**1999**	**Québec**

Principales résolutions

Seules les plus importantes résolutions adoptées par le Comité administratif sont résumées* ci-après.

Sur propositions dûment appuyées, il a été résolu :

- QUE le Barreau du Québec assume la défense de la Fondation du Barreau (Fondation) et de ses administrateurs s'ils sont poursuivis par un tiers pour un acte posé dans l'exercice de leurs fonctions. (5.3)
- D'APPROUVER la création d'un office des relations internationales du Barreau du Québec. (11.2)
- De DÉSIGNER Me Jean-Jacques Gagnon comme vice-président national (Canada) de l'Union internationale des avocats. (12)
- De RENOUVELER le mandat de Me Georges Émery, c.r., à titre de président du Programme d'aide aux membres du Barreau (PAMBA) et de remplacer à la vice-présidence Me Pierre Bourque, c.r., ayant démissionné, par Me Hélène Bissonnette de Longueuil. (17)
- De DÉSIGNER comme récipiendaire de la Médaille du Barreau du Québec 1998 Me Monique Ouellette. (20.1)
- De DÉSIGNER comme récipiendaires d'un Mérite du Barreau du Québec 1998 les personnes suivantes :
  - Me Raymond Clair
  - Me Claude Champagne
  - M. le juge Louis Rochette. (20.2.1)
- De MODIFIER l'article 10 des règles relatives au Mérite du Barreau du Québec afin de préciser que l'appel de candidatures doit être publié au moins dans le *Journal du Barreau*. (20.2.2)
- D'APPROUVER l'octroi d'un mandat à une maison d'experts afin de réaliser une étude de positionnement technologique du Barreau du Québec. (29)
- D'APPROUVER la création d'un sous-comité du Comité administratif afin d'examiner l'opportunité de permettre des postes d'observateurs au Conseil général dans l'avenir et d'en recommander les règles et critères d'application. (33)
- D'APPROUVER la recommandation dudit comité à l'effet de décerner le premier Prix d'excellence à l'honorable Christine Tourigny, juge à la Cour d'appel du Québec, pour l'année 1998. (50.1)
- D'APPROUVER la déclaration de principe concernant les témoins et d'autoriser M. le bâtonnier Serge Francoeur à la signer. (50.7)
- De MANDATER le Comité de déontologie afin que celui-ci prépare une opinion juridique sur la valeur et l'impact juridiques d'inscrire les mots «sans préjudice» dans tout document échangé entre les parties. (54.4)
- QUE toute facture, reçue par le Barreau du Québec, pour un montant de 5 000 $ et plus (excluant les taxes) fasse préalablement l'objet d'une approbation par le Comité administratif avant que l'administration ne procède à son paiement. (57.3)
- D'APPROUVER le projet de protocole d'entente avec l'Association québécoise de vérification environnementale et d'autoriser M. le bâtonnier Jacques Fournier à le signer. (64)
- De MANDATER Me Richard Nadeau aux fins de former un appel incident et d'intervenir dans l'affaire *Association des sténographes* contre *Pierre Villaire et Als.* dans le but de s'assurer que, quelque soit la décision rendue au mérite par la Cour d'appel, cette décision ne causera pas préjudice au plaideur et au public en général. (73.1)
- D'APPROUVER le rapport du Comité sur les femmes dans la profession portant sur la représentation des femmes à la Cour supérieure dans le district d'appel de Québec, tel que modifié. (82)
- De RÉITÉRER formellement l'opposition du Barreau du Québec à l'assujettissement des ordres professionnels à la *Loi sur l'accès aux documents du secteur public* et d'accepter le principe d'un régime d'accès et de protection des renseignements personnels à l'intérieur du *Code des professions*. (86)
- De DÉSIGNER comme administrateur, représentant le Barreau du Québec, au Conseil d'administration de la Fédération des professions juridiques du Canada, pour l'année financière 1998-1999, Me Alain Létourneau, c.r., de Montréal. (93.5)
- De DÉSIGNER Me François Bousquet pour agir à titre de représentant du Barreau du Québec au sein du Groupe de travail gouvernemental sur le *Code de procédure civile*; et

  De LUI VERSER une rémunération de 100 $/l'heure pour les travaux qu'il effectuera dans ce dossier. (100.3)
- D'APPROUVER le mémoire du Barreau du Québec sur les événements relatifs à la tempête de verglas survenue du 5 au 9 janvier 1998 en incluant les commentaires formulés par le Comité en droit criminel à l'égard du volet intitulé : «*Pouvoir de la police – Projet de loi sur la sécurité civile*». (105)

*Occasionnellement la résolution peut être reproduite en entier

- D'APPROUVER l'option de renouvellement de l'assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants pour erreur et omission du Barreau du Québec à l'effet que la franchise soit diminuée à 50 000 $ par période d'assurance, frais et indemnités confondus, pour une prime de 20 000 $. (107)

- D'APPROUVER un appel d'offre à des maisons d'experts en vue de réaliser une étude d'orientation sur les bibliothèques de droit; et

  D'AUTORISER le Réseau des bibliothèques de droit du Québec Inc. à fonctionner selon le même budget que l'an dernier en incluant 190 000 $ pour compenser le retrait du Barreau de Montréal. (120)

- D'APPROUVER le *Guide des normes de pratique en médiation familiale* tel que rédigé et adopté le 21 mai 1998 par le Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale sous réserve de la section 7 concernant la «supervision en médiation» qui est actuellement soumise uniquement pour fins d'étude. (136)

- De FÉLICITER chaleureusement M. Paul Brochu, Me René Langlois et les membres du Conseil d'administration présents et passés pour la performance remarquable du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec et pour l'excellence de la présentation visant à recommander la diminution de la prime pour 1999 de 500 $ à 1,00 $. (137.1)

- De DÉSIGNER Me Pierre Gagnon de Québec, exerçant au sein du cabinet d'avocats Jolicoeur, Lacasse, Lemieux, Simard et St-Pierre, à titre de président du Comité organisateur du Congrès du Barreau du Québec qui se tiendra à Québec, en juin 1999. (151.7)

- De FORMER le Groupe de travail sur la législation professionnelle et de désigner M. le bâtonnier André Gauthier président. (151.8)

- D'APPROUVER le renouvellement de la convention collective de travail à intervenir entre l'Association des employés et employées du Barreau du Québec et le Barreau du Québec pour la période du 1er avril 1998 au 31 mars 2001. (172.3)

- D'AUTORISER les différents services du Barreau du Québec, notamment le Service des greffes, d'exiger des frais de photocopie de 0,50 $/page (taxes incluses) à toute personne n'agissant pas pour le Barreau du Québec ou l'une de ses sections qui demande la reproduction d'un dossier ou d'une partie d'un dossier du Barreau du Québec sauf pour ce qui est des cinq premières copies, lesquelles sont gratuites. (176)

- De PRENDRE ACTE de la recommandation principale de la Commission royale sur les peuples autochtones à l'effet de permettre d'instaurer des systèmes de justice mieux adaptés à la réalité autochtone en conformité avec les principes contenus dans la *Charte canadienne des droits et libertés* et dans le cadre du système fédéral canadien; et

  De MAINTENIR la collaboration du Barreau du Québec avec les gouvernements, tant fédéral que provincial, ainsi qu'avec les communautés autochtones au processus de réévaluation de la justice dans les communautés autochtones. (178)

- De CRÉER un nouvel organisme de vulgarisation et d'information juridique dont le nom sera «*Éducaloi – Le Carrefour d'Accès au Droit*». (186.1)

- D'APPROUVER la recommandation du Service de la formation permanente à l'effet que tout nouveau candidat afin de suivre les cours sur la réforme du *Code civil* se voit offrir la possibilité de visionner les cassettes de cours dans un lieu de son choix, selon les modalités prévues dans la note datée du 28 octobre 1998 de Me Pierre Chagnon. (188)

- De FORMER un groupe de travail sur l'assurance frais juridiques dont le mandat sera de développer un plan d'action pour l'implantation d'un ou de régime(s) de protection juridique à l'intention de l'ensemble de la population du Québec et d'en désigner président Me Denis Jacques. (190.4)

- D'APPROUVER l'idée de la constitution d'un comité de coordination de projets juridiques internationaux du ministère de la Justice du Québec et de désigner comme représentant du Barreau M. le bâtonnier Henri Grondin, c.r. (194.4)

- D'APPROUVER l'octroi d'une subvention de 80 000 $ au Barreau de Montréal pour sa Bibliothèque de droit pour l'exercice 1998-1999, étant entendu qu'elle est effectuée à titre de mesure transitoire en attendant que les décisions finales soient prises dans le cadre de la réflexion globale qui se déroule actuellement dans les instances décisionnelles du Barreau du Québec en matière d'information juridique et de bibliothèques de droit. (201.4)

- De FIXER à 250 $ les frais de réinscription suite à une radiation prononcée en vertu des articles

86 (l) (i) et (ii) du *Code des professions* et ce, en sus des pénalités déjà prévues;

D'AUGMENTER la pénalité inhérente au retard du paiement de la cotisation de 50 $ à 100 $ et ce, à l'instar de la pénalité pour retard en matière d'assurance responsabilité professionnelle. (208)

- De SOUMETTRE la candidature de Mme Jeannine Tellier-Cormier pour recevoir le Prix du C.I.Q. 1999. (210)
- D'ENTÉRINER la recommandation du Comité des finances à l'effet de rémunérer, pour les fins mentionnées ci-haut, le président du Comité de pratique privée avec un maximum de 2 000 $ par mois, le tout selon les modalités précisées dans le projet de lettre soumis à l'attention des membres du Comité administratif. (211)
- De FOURNIR à toute personne qui en fait la demande des cassettes sur lesquelles les dépositions ont été reproduites lorsque ces dépositions, lors d'une audience d'un comité du Barreau du Québec, ont été prises au moyen d'un appareil d'enregistrement du son; et

  De FIXER le prix d'un extrait d'enregistrement sur cassette domestique à 5,00 $ minimum tout en ajoutant un frais de 5,00 $ pour chaque demi-heure et ce, à compter de la trentième minute d'enregistrement, la durée étant calculée à partir du procès-verbal. (234.2)
- D'APPROUVER la recommandation du Comité sur les femmes dans la profession à l'effet que dorénavant, le «Prix d'excellence» soit appelé «Prix Christine Tourigny». (242)
- De METTRE SUR PIED un colloque avec la collaboration de la Conférence des juges administratifs et d'autres intervenants afin de faire le point sur la réforme de la justice administrative et de proposer, s'il y a lieu, des mesures de redressement. (272)
- De SOUMETTRE la candidature de l'honorable juge Gilles Létourneau pour recevoir le Prix Ramon John Hnatyshyn 1999, octroyé par l'Association du Barreau canadien. (277.2)
- De FIXER pour un an à 5,5 % le taux d'intérêt à l'égard du financement du solde de l'emprunt hypothécaire de la Maison du Barreau par le biais du Fonds général du Barreau du Québec. (284.2)
- D'APPROUVER une aide financière de 3 000 $ à l'Association des avocates et avocats de province pour combler la plus grande partie du déficit généré par la tenue du Congrès de l'association en octobre 1998; et

  De NE PAS PRÉVOIR dans les budgets du Barreau du Québec, à partir de l'exercice 1999-2000, une aide financière spécifique éventuelle au bénéfice de ladite association. (284.5)
- De RÉAFFIRMER l'accord de principe du Barreau avec la pratique en multidisciplinarité, plus spécialement en regard de la pratique entre avocats et comptables, et de faire de cette question une priorité;

  De CONTINUER à développer les règles d'encadrement de la pratique en multidisciplinarité entre avocats et comptables, plus spécialement au chapitre de la déontologie, avant de permettre la mise en oeuvre de telle pratique multidisciplinaire, en tenant compte des développements au Canada et à l'étranger à ce sujet. (287)
- De DÉCIDER que, dans les cas d'une demande financière concernant des cas d'exercice illégal soumis par les sections avant d'engager des poursuites pour exercice illégal, les sections devront se soumettre à certaines règles. (293.1)
- D'ADOPTER certains paramètres afin de permettre à des avocats québécois de se présenter à des examens de transfert dans le but d'exercer dans une autre juridiction canadienne. (294)
- CONSIDÉRANT que le Barreau du Québec apprécie énormément la collaboration de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke;

  D'EFFECTUER les démarches appropriées auprès de la Corporation de services ou de l'éditeur ou toute autre instance appropriée afin de donner un accès gratuit aux facultés de droit relativement au *Répertoire électronique de jurisprudence du Barreau du Québec*;

  D'OFFRIR à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, en contrepartie pour l'utilisation de ses locaux, dix «laissez-passer» pour participer à des colloques de la Formation permanente du Barreau du Québec, laquelle offre représente une valeur de près de 3 000 $. (296)
- De TRANSMETTRE la candidature pour l'obtention d'un Mérite du C.I.Q., disponible annuellement pour chaque ordre professionnel, de M. le bâtonnier André Gauthier, afin de souligner sa contribution remarquable à la profession d'avocat et au Barreau du Québec. (301.2)

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

4 LE TABLEAU DE L'ORDRE ET LES PERMIS D'EXERCICE

Les permis d'exercice au 31 mars 1999

Sections	Code	Avocats		Conseillers en loi	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Total		**10 748**	**7 209**	**21**	**7**

Il est à noter que 86 avocats sont inscrits dans plus d'une section.

Au cours de l'année 1998-1999, il y a eu 649 nouvelles inscriptions au Tableau de l'Ordre et 117 avocats ont été radiés pour défaut de paiement des cotisations. Depuis le dernier exercice, le nombre total d'avocats inscrits au Tableau de l'Ordre est passé de 17 456 à 17 985 au 31 mars 1999. 67 % des avocats sont de sexe masculin.

Les autorisations spéciales d'exercer

Au cours de l'année, 37 autorisations spéciales pour personnes exerçant hors du Québec ont été accordées. Trente-deux de ces demandes provenaient d'avocats inscrits au Barreau de l'Ontario, une du Manitoba, une de l'Alberta et trois de la Colombie-Britannique.

Les permissions d'exercer

Cent quatre-vingt-une requêtes en inscription ou en réinscription au Tableau de l'Ordre ont été formulées au cours de l'année.

4 LE TABLEAU DE L'ORDRE ET LES PERMIS D'EXERCICE

Les permis d'exercice au 31 mars 1999

Sections	Code	Avocats		Conseillers en loi	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Abitibi-Témiscamingue	**01**	**84**	**59**		
Arthabaska	**02**	**150**	**79**		
Bas Saint-Laurent/Gaspésie	**03**	**132**	**78**		
Bedford	**04**	**87**	**43**		
Hull	**05**	**558**	**430**	**4**	
Laurentides-Lanaudière	**06**	**380**	**288**		
Montréal	**07**	**5 951**	**3 970**	**13**	**4**
Québec	**08**	**1 755**	**1 129**	**2**	**2**
Richelieu	**09**	**252**	**205**		
Saint-François	**10**	**255**	**166**		
Saguenay/Lac Saint-Jean	**11**	**198**	**110**		
Mauricie	**12**	**166**	**86**		
Côte-Nord	**13**	**67**	**37**		
Longueuil	**14**	**397**	**320**	**2**	**1**
Laval	**15**	**316**	**209**		
Total		10 748	7 209	21	7

Il est à noter que 86 avocats sont inscrits dans plus d'une section.

Au cours de l'année 1998-1999, il y a eu 649 nouvelles inscriptions au Tableau de l'Ordre et 117 avocats ont été radiés pour défaut de paiement des cotisations. Depuis le dernier exercice, le nombre total d'avocats inscrits au Tableau de l'Ordre est passé de 17 456 à 17 985 au 31 mars 1999. 67 % des avocats sont de sexe masculin.

Les autorisations spéciales d'exercer

Au cours de l'année, 37 autorisations spéciales pour personnes exerçant hors du Québec ont été accordées. Trente-deux de ces demandes provenaient d'avocats inscrits au Barreau de l'Ontario, une du Manitoba, une de l'Alberta et trois de la Colombie-Britannique.

Les permissions d'exercer

Cent quatre-vingt-une requêtes en inscription ou en réinscription au Tableau de l'Ordre ont été formulées au cours de l'année.

5 LES COTISATIONS ANNUELLES 1998-1999

Les cotisations du Barreau du Québec

Première année	**158,00 $**
Deuxième année	**384,00 $**
Troisième année	**461,00 $**
Quatrième année et plus	**548,00 $**

La cotisation du Fonds d'indemnisation du Barreau du Québec

Première année et plus	**25,00 $**

NOTE : Les avocats inscrits au Tableau de l'Ordre depuis 45 ans et plus ne paient aucune cotisation. Les cotisations spéciales suivantes sont incluses dans la cotisation du Barreau du Québec : PAMBA, Office des professions du Québec.

Les cotisations des barreaux de section

Abitibi-Témiscamingue		**100,00 $**
Arthabaska		**65,00 $**
Bas Saint-Laurent/Gaspésie		**92,00 $**
Bedford	**Quatre premières années**	**110,00 $**
	Cinquième année et plus	**130,00 $**
Côte-Nord		**177,50 $**
Hull	**Première année**	**30,00 $**
	Deuxième année et plus	**119,16 $**
Laurentides-Lanaudière		**97,35 $**
Laval	**Première et deuxième années**	**65,00 $**
	Troisième année et plus	**115,00 $**
Longueuil	**Première année**	**115,00 $**
	Deuxième année	**125,00 $**
	Trosième année	**145,00 $**
	Quatrième année et plus	**195,00 $**
Mauricie	**Première année**	**75,00 $**
	Deuxième année et plus	**130,00 $**
Montréal	**Première année**	**40,00 $**
	Deuxième année	**70,00 $**
	Troisième année	**95,00 $**
	Quatrième année et plus	**175,00 $**
Québec	**Première année**	**100,00 $**
	Deuxième et troisième années	**125,00 $**
	Quatrième année et plus	**165,00 $**
Richelieu	**Première année**	**50,00 $**
	Deuxième année et plus	**85,00 $**
Saguenay/Lac Saint-Jean		**130,00 $**
Saint-François		**90,00 $**

Les cotisations au Réseau des bibliothèques de droit

Abitibi-Témiscamingue	**85,00 $**
Arthabaska	**85,00 $**
Bas Saint-Laurent/Gaspésie	**85,00 $**
Bedford	**85,00 $**
Côte-Nord	**85,00 $**
Hull	**40,84 $**
Laurentides-Lanaudière	**85,00 $**
Laval	**85,00 $**
Mauricie	**85,00 $**
Montréal	**0**
Québec	**0**
Richelieu	**85,00 $**
Saguenay/Lac Saint-Jean	**85,00 $**
Saint-François	**85,00 $**

NOTE : Le Barreau du Québec perçoit la cotisation des barreaux de section au même moment que sa propre cotisation et en fait remise aux sections. La cotisation des sections inclut 20,00 $ a l'Association des avocates et avocats de province sauf pour les sections de Montréal et Québec. Pour la section de Longueuil le montant de la cotisation comprend aussi la cotisation de 85,00 $ au Réseau des bibliothèques de droit.

5 LES COTISATIONS ANNUELLES 1998-1999

Les cotisations du Barreau du Québec

La cotisation du Fonds d'indemnisation du Barreau du Quebec

NOTE : Les avocats inscrits au Tableau de l'Ordre depuis 45 ans et plus ne paient aucune cotisation. Les cotisations spéciales suivantes sont incluses dans la cotisation du Barreau du Québec : PAMBA, Office des professions du Québec.

Les cotisations des barreaux de section

Les cotisations au Réseau des bibliothèques de droit

NOTE : Le Barreau du Québec perçoit la cotisation des barreaux de section au même moment que sa propre cotisation et en fait remise aux sections. La cotisation des sections inclut 20,00 $ à l'Association des avocates et avocats de province sauf pour les sections de Montréal et Québec. Pour la section de Longueuil le montant de la cotisation comprend aussi la cotisation de 85,00 $ au Réseau des bibliothèques de droit.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le soutien administratif

1.1 Le Service des finances
1.2 Le Service de gestion de l'information
1.3 Le Service des greffes
1.4 Les Services administratifs
1.5 Le Service de l'informatique

L'exercice de la profession

1.6 L'École du Barreau
1.7 Le Bureau du syndic
1.8 Le Service d'inspection professionnelle
1.9 Le Service de la formation permanente

La présence législative et l'appui à la profession

1.10 Le Service de recherche et de législation
1.11 Le Service des communications
1.12 Le Service aux membres

PARTIE 3

I LES RAPPORTS DES SERVICES

LE SOUTIEN ADMINISTRATIF

1.1 Le Service des finances

Le Service des finances a pour tâche le contrôle budgétaire de tous les fonds du Barreau du Québec. Ce service est aussi responsable de la perception des cotisations, des intérêts des comptes en fidéicommis des membres, ainsi que des frais de scolarité découlant de la formation professionnelle.

Rapport : voir les États financiers.

1.2 Le Service de gestion de l'information

Le Service de gestion de l'information relève de la Direction générale. Ce service est responsable de l'élaboration, de la mise à jour et de l'application des politiques et directives en matière de gestion des documents administratifs, archives historiques et documents de référence. Voici les faits saillants de ses activités :

La directrice du service a soutenu activement les travaux du Comité aviseur sur les bibliothèques de droit et de la firme Infoges qui a réalisé l'étude d'orientations stratégiques sur l'ensemble des bibliothèques du Barreau. Elle a assisté la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton pour la préparation des scénarios financiers déposés au Conseil général et assuré le suivi du rapport Infoges.

L'analyste a poursuivi l'implantation du logiciel de gestion documentaire COBA. Ce logiciel est opérationnel pour la gestion intégrée des dossiers administratifs pour les services suivants : la Gestion de l'information, l'Inspection professionnelle, les Greffes et le Tableau de l'Ordre, les Services administratifs. Il a assuré la formation de 13 employés dans le cadre de cette implantation.

Le service a fourni la logistique pour le déroulement des élections à la vice-présidence en avril 1998. Il a géré le vote par courrier et travaillé au dépouillement du scrutin. Le service a réaménagé les bureaux d'un premier groupe de ses employés en mai 1998.

Le personnel du service a assisté quelques chercheurs et journalistes pour la préparation du timbre commémoratif du 150e anniversaire du Barreau, la rédaction de cahiers, d'articles et de textes, la préparation d'une exposition itinérante sur l'histoire du Barreau qui se déroulera en 1999-2000.

Le service a répondu à une demande du Bureau du syndic à Québec pour le traitement et le transfert de leurs dossiers semi-actifs en entrepôt externe ainsi qu'à celle émanant du Service des greffes pour la mise en place de procédures de classement et de traitement des dossiers du Comité de discipline.

Le service gère actuellement trois dépôts de documents semi-actifs (6 619 boîtes) et un dépôt de documents essentiels et historiques (867 boîtes). L'analyste a mis à jour le calendrier de conservation des dossiers administratifs du Barreau, dont une copie a été transmise à la Law Society of Newfoundland, qui compte maintenant 157 règles approuvées.

Le Centre de documentation a annulé sept abonnements de périodiques et élagué 247 documents de sa collection qui compte maintenant 355 abonnements à des périodiques et services de mise à jour et 5 328 notices bibliographiques au catalogue auteurs-titres-sujets dont il a entrepris la correction en vue de l'informatisation de ses activités. Il a produit les index 1998 du *Journal du Barreau* et de la *Revue du Barreau* et 48 listes de nouveautés reçues au Centre de documentation.

Le service a traité :

- 813 articles du *Journal du Barreau*;
- 817 résolutions des procès-verbaux;
- 404 titres de monographies;
- 17 articles de la *Revue du Barreau*;
- 11 jugements.

Il a reçu 1 818 personnes venues consulter sur place, a effectué 1 243 recherches et répondu à 790 demandes d'information provenant de l'extérieur. Il a prêté 1 939 documents de référence et procédé à 2 668 rappels de dossiers administratifs et 927 insertions dans les dossiers. Il a transféré 1 222 boites de dossiers semi-actifs, détruit 456 boites de dossiers périmés et procédé au versement de 85 boites aux archives historiques du Barreau.

Deux archivistes de la ville de Shanghaï (Chine) et une délégation de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec sont venus se renseigner sur notre logiciel et nos méthodes de travail en gestion des documents. Nous avons aussi représenté le Barreau à divers événements et participé à plusieurs sessions de formation.

1.3 Le Service des greffes

Le Barreau exerce de nombreuses activités destinées à réglementer la profession, coordonnées par le Service des greffes :

- la discipline;
- l'arbitrage des comptes d'honoraires;

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

- l'indemnisation des personnes victimes de fraude d'avocats;
- l'accès à la profession;
- la révision des décisions du Syndic du Barreau;
- l'inscription et la réinscription d'avocats au Tableau de l'Ordre;
- le Registre des testaments et des mandats en cas d'inaptitude.

On a aussi confié à ce service la responsabilité d'assurer le lien administratif entre le Barreau et son Fonds d'assurance responsabilité professionnelle ainsi que ses comités d'accréditation en médiation familiale et en médiation civile et commerciale. Enfin, le Service des greffes assume la gestion des recours et des réclamations contre le Barreau et voit au recouvrement des sommes dues par des avocats à leur ordre professionnel à la suite de condamnations disciplinaires.

Au cours du dernier exercice, malgré une augmentation marquée des activités dans les secteurs dont il est responsable, le Service des greffes a poursuivi son objectif de réduire les délais administratifs dans chacun de ceux-ci. Par ailleurs, le Service des greffes s'occupe également de procéder au recouvrement des sommes dues par les parties ayant procédé devant les instances d'adjudication du Barreau. Une somme dépassant 150 000 $ a ainsi été recouverte au cours du dernier exercice financier.

L'arbitrage des comptes d'honoraires	1997-1998	1998-1999
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Les testaments et mandats en cas d'inaptitude	1997-1998	1998-1999
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Recouvrement	1998-1999
Total	163 051,59 $

1.4 Les Services administratifs

Les Services administratifs assurent la gestion des affaires internes du Barreau. Ils englobent la gestion de l'immeuble, la gestion des ressources humaines (personnel de bureau), la gestion des ressources matérielles ainsi que la logistique concernant les modalités d'inscription au Congrès annuel.

Ces responsabilités incombent au directeur des Services administratifs.

La gestion de l'immeuble
À titre de gestionnaire de l'immeuble, le directeur des Services administratifs agit et voit à la planification, à la coordination et au contrôle du travail des personnes embauchées pour l'aménagement, la gérance, la sécurité, l'accueil, la réception téléphonique et l'entretien de l'immeuble. En outre, il négocie les offres de location d'espace, assure le suivi des baux et administre le budget en fonction des prévisions budgétaires préalablement autorisées.

La gestion des ressources humaines (personnel de bureau)
Avec la participation des autres directeurs de service, le directeur des Services administratifs élabore les politiques de gestion, planifie et comble les besoins en ressources humaines, évalue les activités et programmes de gestion, gère la formation, apprécie le personnel, gère la rémunération et les relations avec le personnel, participe à la négociation de la convention collective liant l'Association des employés et employées du Barreau du Québec (A.E.B.Q.) et le Barreau.

La gestion des ressources matérielles
Le directeur des Services administratifs fournit aux services les équipements et les espaces requis à l'exercice de leurs fonctions particulières.

La gestion des ressources matérielles regroupe notamment les services de reprographie, d'adressographie et de messagerie en plus de la gestion des biens mobiliers.

Par souci d'efficacité, nous avons dû procéder au cours de l'exercice 1998-1999 à des travaux de construction, de réaménagement et de relocalisation qui ont affecté plus particulièrement le Bureau du syndic; une bonne partie du 5ième étage a dû être réaménagée en vue de permettre l'agrandissement de ce service du Barreau. Un plus grand espace a été réservé à la réception et deux bureaux fermés attenant à celle-ci ont été aménagés. Deux petites salles de conférence d'une superficie respective de 163 et 174 pieds carrés ont également été ajoutées. Ce nouvel aménagement a nécessité toutefois la relocalisation des inspecteurs du Bureau du syndic au 3ième étage.

La cuisine des employés se situe maintenant au 1er étage de la Maison du Barreau et le locataire du casse-croûte occupe une superficie de 782 pieds carrés incluant cuisine et entrepôt, le tout au rez-de-chaussée.

Le Service de l'informatique a également dû être réaménagé au complet. Cette modification aux espaces de ce service a cependant obligé le Barreau à réduire en superficie une de ses salles de conférence située au 3ième étage afin d'ajouter un espace supplémentaire pour les employés de l'Informatique.

À ces travaux, il faut ajouter tout le nouvel arrangement de mobilier modulaire pour les employés de bureau du Syndic, de la réception du Syndic, des salles de conférence, des employés de bureau de l'Informatique sans oublier le mobilier et les accessoires de bureau acquis pour desservir les besoins, en matière de bureautique, des nouveaux bureaux attenant à la réception du Syndic.

1.5 Le Service de l'informatique

Les responsabilités du Service de l'informatique comprennent le développement des systèmes informatisés, la gestion de l'utilisation des équipements informatiques, des équipements de traitement de texte et des équipements de téléphonie.

Le Service de l'informatique gère un parc d'environ 150 micro-ordinateurs et 30 MacIntosh sur un réseau utilisant la technologie Windows NT 4.0. Sur ce réseau nous avons plusieurs serveurs : serveur de télécopie, serveur de modem entrée/sortie, serveur de réponse vocale interactive, site Internet, serveur coupe/feu, serveur terminal/server, serveur de fichiers et d'imagerie ainsi que deux tours de CD-Rom. De plus, un ordinateur IBM AS/400 sert de serveur pour toutes les applications administratives du Barreau.

Durant l'année qui vient de s'écouler, nous avons terminé la migration de tous nos micro-ordinateurs à Windows NT 4.0. Nous utilisons les logiciels de la suite d'Office 97 de Microsoft. Durant cette année, nous avons mis l'accent sur la formation du personnel afin de lui permettre d'être plus performant avec les nouveaux logiciels sous Windows.

- l'indemnisation des personnes victimes de fraude d'avocats;
- l'accès à la profession;
- la révision des décisions du Syndic du Barreau;
- l'inscription et la réinscription d'avocats au Tableau de l'Ordre;
- le Registre des testaments et des mandats en cas d'inaptitude.

On a aussi confié à ce service la responsabilité d'assurer le lien administratif entre le Barreau et son Fonds d'assurance responsabilité professionnelle ainsi que ses comités d'accréditation en médiation familiale et en médiation civile et commerciale. Enfin, le Service des greffes assume la gestion des recours et des réclamations contre le Barreau et voit au recouvrement des sommes dues par des avocats à leur ordre professionnel à la suite de condamnations disciplinaires.

Au cours du dernier exercice, malgré une augmentation marquée des activités dans les secteurs dont il est responsable, le Service des greffes a poursuivi son objectif de réduire les délais administratifs dans chacun de ceux-ci. Par ailleurs, le Service des greffes s'occupe également de procéder au recouvrement des sommes dues par les parties ayant procédé devant les instances d'adjudication du Barreau. Une somme dépassant 150 000 $ a ainsi été recouverte au cours du dernier exercice financier.

L'arbitrage des comptes d'honoraires	1997-1998	1998-1999
DEMANDES D'ARBITRAGE	**328**	**243**
Montréal	174	139
Extérieur de Montréal	154	104
NOMBRE DE DOSSIERS FERMÉS	**427**	**246**
Comptes réduits	160	100
Comptes maintenus	137	75
Règlements intervenus	67	22
Remboursements aux clients	28	17
Désistements	11	3
Absences de juridiction	8	4
Quittances		2
Annulations du compte		6
Rejetés		13
Faillites des clients		3
Fermeture du dossier (décès)		1

Les testaments et mandats en cas d'inaptitude	1997-1998	1998-1999
REGISTRE DES TESTAMENTS		
Inscriptions	3 484	2 369
Inscriptions cumulatives	81 994	84 363
Recherches	13 540	14 055
Recherches cumulatives	78 989	93 044
Testaments retracés	1 725	2 112
REGISTRE DES MANDATS EN CAS D'INAPTITUDE		
Inscriptions	845	1 018
Inscriptions cumulatives	6 120	7 138
Recherches	42	41
Recherches cumulatives	125	166
Mandats retracés	9	10

Recouvrement	1998-1999
Comité de discipline	97 134,85 $
Fonds d'indemnisation	25 950,31 $
Arbitrage de comptes	39 966,43 $
Total	163 051,59 $

1.4 Les Services administratifs

Les Services administratifs assurent la gestion des affaires internes du Barreau. Ils englobent la gestion de l'immeuble, la gestion des ressources humaines (personnel de bureau), la gestion des ressources matérielles ainsi que la logistique concernant les modalités d'inscription au Congrès annuel.

Ces responsabilités incombent au directeur des Services administratifs.

La gestion de l'immeuble
À titre de gestionnaire de l'immeuble, le directeur des Services administratifs agit et voit à la planification, à la coordination et au contrôle du travail des personnes embauchées pour l'aménagement, la gérance, la sécurité, l'accueil, la réception téléphonique et l'entretien de l'immeuble. En outre, il négocie les offres de location d'espace, assure le suivi des baux et administre le budget en fonction des prévisions budgétaires préalablement autorisées.

La gestion des ressources humaines (personnel de bureau)
Avec la participation des autres directeurs de service, le directeur des Services administratifs élabore les politiques de gestion, planifie et comble les besoins en ressources humaines, évalue les activités et programmes de gestion, gère la formation, apprécie le personnel, gère la rémunération et les relations avec le personnel, participe à la négociation de la convention collective liant l'Association des employés et employées du Barreau du Québec (A.E.B.Q.) et le Barreau.

La gestion des ressources matérielles
Le directeur des Services administratifs fournit aux services les équipements et les espaces requis à l'exercice de leurs fonctions particulières.

La gestion des ressources matérielles regroupe notamment les services de reprographie, d'adressographie et de messagerie en plus de la gestion des biens mobiliers.

Par souci d'efficacité, nous avons dû procéder au cours de l'exercice 1998-1999 à des travaux de construction, de réaménagement et de relocalisation qui ont affecté plus particulièrement le Bureau du syndic; une bonne partie du 5ième étage a dû être réaménagée en vue de permettre l'agrandissement de ce service du Barreau. Un plus grand espace a été réservé à la réception et deux bureaux fermés attenant à celle-ci ont été aménagés. Deux petites salles de conférence d'une superficie respective de 163 et 174 pieds carrés ont également été ajoutées. Ce nouvel aménagement a nécessité toutefois la relocalisation des inspecteurs du Bureau du syndic au 3ième étage.

La cuisine des employés se situe maintenant au 1er étage de la Maison du Barreau et le locataire du casse-croûte occupe une superficie de 782 pieds carrés incluant cuisine et entrepôt, le tout au rez-de-chaussée.

Le Service de l'informatique a également dû être réaménagé au complet. Cette modification aux espaces de ce service a cependant obligé le Barreau à réduire en superficie une de ses salles de conférence située au 3ième étage afin d'ajouter un espace supplémentaire pour les employés de l'Informatique.

À ces travaux, il faut ajouter tout le nouvel arrangement de mobilier modulaire pour les employés de bureau du Syndic, de la réception du Syndic, des salles de conférence, des employés de bureau de l'Informatique sans oublier le mobilier et les accessoires de bureau acquis pour desservir les besoins, en matière de bureautique, des nouveaux bureaux attenant à la réception du Syndic.

1.5 Le Service de l'informatique

Les responsabilités du Service de l'informatique comprennent le développement des systèmes informatisés, la gestion de l'utilisation des équipements informatiques, des équipements de traitement de texte et des équipements de téléphonie.

Le Service de l'informatique gère un parc d'environ 150 micro-ordinateurs et 30 MacIntosh sur un réseau utilisant la technologie Windows NT 4.0. Sur ce réseau nous avons plusieurs serveurs : serveur de télécopie, serveur de modem entrée/sortie, serveur de réponse vocale interactive, site Internet, serveur coupe/feu, serveur terminal/server, serveur de fichiers et d'imagerie ainsi que deux tours de CD-Rom. De plus, un ordinateur IBM AS/400 sert de serveur pour toutes les applications administratives du Barreau.

Durant l'année qui vient de s'écouler, nous avons terminé la migration de tous nos micro-ordinateurs à Windows NT 4.0. Nous utilisons les logiciels de la suite d'Office 97 de Microsoft. Durant cette année, nous avons mis l'accent sur la formation du personnel afin de lui permettre d'être plus performant avec les nouveaux logiciels sous Windows.

Nous avons dû reculer la date d'implantation du nouveau système financier afin de lui apporter une correction majeure de dernière minute. Nous prévoyons implanter ce système le 1er juin 1999. À cause de ce report, nous avons dû décaler la mise en place du système de gestion des cours au Service de la formation permanente. Nous avons dû également reporter l'implantation du système de gestion des dossiers au Bureau du syndic afin d'y apporter plusieurs correctifs et de nous permettre de donner des cours de formation à tout le personnel de ce service. Nous avons poursuivi le développement du système de gestion des dossiers au Service d'inspection professionnelle ainsi que le système de gestion des étudiants à l'École du Barreau.

Dans le cadre du service Internet, nous avons augmenté la capacité de notre lien de 128 kbs à T1, afin de répondre à l'augmentation des visites de nos clients sur notre site Internet *<http://www.barreau.qc.ca>*.

Quelques statistiques

Le Service de l'informatique reçoit en moyenne entre 100 et 130 requêtes par mois en plus de nombreux appels téléphoniques des 150 usagers du réseau informatique du Barreau du Québec. Ces requêtes sont de plusieurs natures : assistance téléphonique, assistance bureautique (traitement de texte), assistance informatique (bogues, etc.), assistance réseautique (serveurs, etc.) et peuvent varier entre un support de cinq minutes et un développement informatique de plusieurs jours.

Presentement, le systeme téléphonique du Barreau du Quebec gère plus de 90 000 appels par mois et ce nombre va en croissant. Pour desservir adéquatement nos membres, nous utilisons un systeme téléphonique de la compagnie ATT, le modèle 75 XE qui supporte deux liens de type mégalink qui nous fournissent 46 lignes de type numerique. De plus, nous utilisons la messagerie vocale Audix du même fournisseur. Nous avons actuellement plus de 200 postes telephoniques. Vous trouverez ci-apres la repartition des appels par service du 1er janvier au 31 décembre 1998 :

Service	Entrée	Sortie	Total
Syndic	**99 380**	**60 136**	**159 516**
Barreau (réception)	**151 780**	**0**	**151 780**
Serveur fax	**74**	**121 352**	**121 426**
École du Barreau	**63 096**	**43 179**	**106 275**
Greffes	**71 332**	**29 176**	**100 508**
Service aux membres	**41 197**	**38 780**	**79 977**
Formation permanente	**34 256**	**34 608**	**68 864**
FARPBQ	**27 556**	**20 860**	**48 416**
Autres	**23 197**	**21 439**	**44 636**
Direction générale	**15 838**	**16 791**	**32 629**
Finances	**17 961**	**11 627**	**29 588**
Recherche et législation	**13 236**	**15 777**	**29 013**
Communications	**14 649**	**8 801**	**23 450**
AJBM	**8 926**	**9 360**	**18 286**
Informatique	**6 401**	**8 775**	**15 176**
Immeuble	**2 605**	**9 265**	**11 870**
Services auxilliaires	**2 717**	**8 767**	**11 484**
Inspection professionnelle	**7 094**	**4 021**	**11 115**
Gestion de l'information	**3 734**	**5 472**	**9 206**
Services administratifs	**3 971**	**3 566**	**7 537**
Fondation	**3 904**	**3 202**	**7 106**
Total	612 904	474 954	1 087 858

Note : 36 % des appels en entrée du Service des greffes (25 679 appels) sont gérés par le serveur de réponse vocale interactive.

Nous avons dû reculer la date d'implantation du nouveau système financier afin de lui apporter une correction majeure de dernière minute. Nous prévoyons implanter ce système le 1er juin 1999. À cause de ce report, nous avons dû décaler la mise en place du système de gestion des cours au Service de la formation permanente. Nous avons dû également reporter l'implantation du système de gestion des dossiers au Bureau du syndic afin d'y apporter plusieurs correctifs et de nous permettre de donner des cours de formation à tout le personnel de ce service. Nous avons poursuivi le développement du système de gestion des dossiers au Service d'inspection professionnelle ainsi que le système de gestion des étudiants à l'École du Barreau.

Dans le cadre du service Internet, nous avons augmenté la capacité de notre lien de 128 kbs à T1, afin de répondre à l'augmentation des visites de nos clients sur notre site Internet *<http://www.barreau.qc.ca>*.

Quelques statistiques

Le Service de l'informatique reçoit en moyenne entre 100 et 130 requêtes par mois en plus de nombreux appels téléphoniques des 150 usagers du réseau informatique du Barreau du Québec. Ces requêtes sont de plusieurs natures : assistance téléphonique, assistance bureautique (traitement de texte), assistance informatique (bogues, etc.), assistance réseautique (serveurs, etc.) et peuvent varier entre un support de cinq minutes et un développement informatique de plusieurs jours.

Présentement, le système téléphonique du Barreau du Québec gère plus de 90 000 appels par mois et ce nombre va en croissant. Pour desservir adéquatement nos membres, nous utilisons un système téléphonique de la compagnie ATT, le modèle 75 XE qui supporte deux liens de type mégalink qui nous fournissent 46 lignes de type numérique. De plus, nous utilisons la messagerie vocale Audix du même fournisseur. Nous avons actuellement plus de 200 postes téléphoniques. Vous trouverez ci-après la répartition des appels par service du 1er janvier au 31 décembre 1998 :

Service	Entrée	Sortie	Total

L'EXERCICE DE LA PROFESSION

1.6 L'École du Barreau

Mission

L'École du Barreau a pour mission d'offrir aux titulaires d'un diplôme de premier cycle universitaire en droit et désirant devenir avocats, les activités de formation professionnelle comprenant la synthèse des connaissances juridiques acquises, le développement des habiletés pratiques et le stage.

En fonction de l'évolution des besoins de la profession, l'École du Barreau consacre l'essentiel de ses ressources à la réalisation de sa mission et à l'amélioration constante de ces trois aspects de la formation, lesquels ont pour finalité la compétence des avocats et l'excellence de la pratique du droit dans le respect des règles d'éthique et de déontologie. L'École du Barreau concourt ainsi à la protection du public.

Objectifs de l'École du Barreau

- ***Objectifs généraux du programme***

  Dans un contexte de transformation de la profession d'avocat et d'élargissement des champs de pratique, le programme de l'École vise à ce que ses diplômés possèdent une connaissance générale du droit, de même qu'une capacité d'analyse, de synthèse et de résolution de problèmes d'ordre juridique.

  La réalisation pleine et entière de sa mission exige de l'École du Barreau qu'elle entretienne des liens privilégiés avec les facultés de droit des universités, les associations d'étudiants en droit et la communauté juridique; la qualité et la pertinence de l'enseignement professionnel qu'elle dispense s'appuient notamment sur la connaissance du milieu et de ses besoins en fonction de la protection du public.

- ***Objectifs spécifiques de l'École***

  Dans cette perspective, l'École a pour objectif immédiat la mise à jour d'un programme de formation qui comporte :

  - un enseignement de sept secteurs de droit substantiel appliqué (le Barreau et la pratique professionnelle, preuve et procédure, droit civil I et II, droit public et administratif, droit des affaires et droit pénal);
  - un enseignement de quatre secteurs d'habiletés professionnelles (rédaction, consultation et recherche, négociation et représentation);
  - un stage permettant au stagiaire de mettre en pratique les connaissances et les habiletés acquises au cours du programme et pendant lequel il peut, sous la supervision étroite et la responsabilité de son maître de stage, accomplir tous les actes professionnels d'un avocat.

- ***Objectifs opérationnels***

  Pour mettre en oeuvre ce programme, l'École du Barreau constitue un corps professoral compétent, prépare le matériel didactique pour appuyer l'enseignement dispensé, établit et actualise les modalités d'encadrement du stage et mesure l'atteinte des objectifs de formation.

Fidèle à sa mission et aux objectifs qu'elle s'est fixés, l'École du Barreau du Québec a développé, au cours des dernières années, un programme de formation professionnelle correspondant aux exigences de la pratique. Les nombreux efforts investis par le personnel de l'École et ses collaborateurs ont permis d'améliorer la qualité de la formation dispensée à l'École du Barreau.

L'enseignement du droit substantiel s'appuie sur une importante collection d'ouvrages thématiques portant sur le droit abordé en classe sous forme de rappel théorique et de cas pratiques soumis aux étudiants. La *Collection de droit* est éditée par Les Éditions Yvon Blais inc. et est disponible sur le marché.

Le programme de l'École est d'une durée de 109 jours et de nombreux professeurs issus des rangs de la pratique privée, de contentieux, des secteurs public et parapublic, des universités et de la magistrature y participent.

L'enseignement du droit et des habiletés est sanctionné par six examens échelonnés tout au long de l'année et encadrés par un protocole d'évaluation assurant l'objectivité de la préparation et de la correction des examens.

La formation est complétée par un stage de six mois qui permet à l'étudiant d'intégrer les connaissances et les habiletés acquises tout au long de ses années d'études en droit.

Soulignons que plus de 450 avocats et juges participent aux activités de la formation professionnelle à titre de rédacteurs, professeurs ou préparateurs d'examens et 700 avocats et juges participent à titre de maîtres de stage.

À la fin de l'année scolaire 1997-1998, 604 étudiants avaient réussi les six examens de l'École du Barreau, soit 72,25 % des 836 étudiants admis à l'École pour l'ensemble de l'année scolaire 1997-1998. Au 1er avril 1999,

soit 10 mois plus tard, 84 % de ces finissants avaient obtenu un stage, soit 508 stagiaires.

Voici un tableau comparatif des finissants à l'École du Barreau et le pourcentage de placements au 1er avril suivant pour les années 1995-1996 à 1997-1998 :

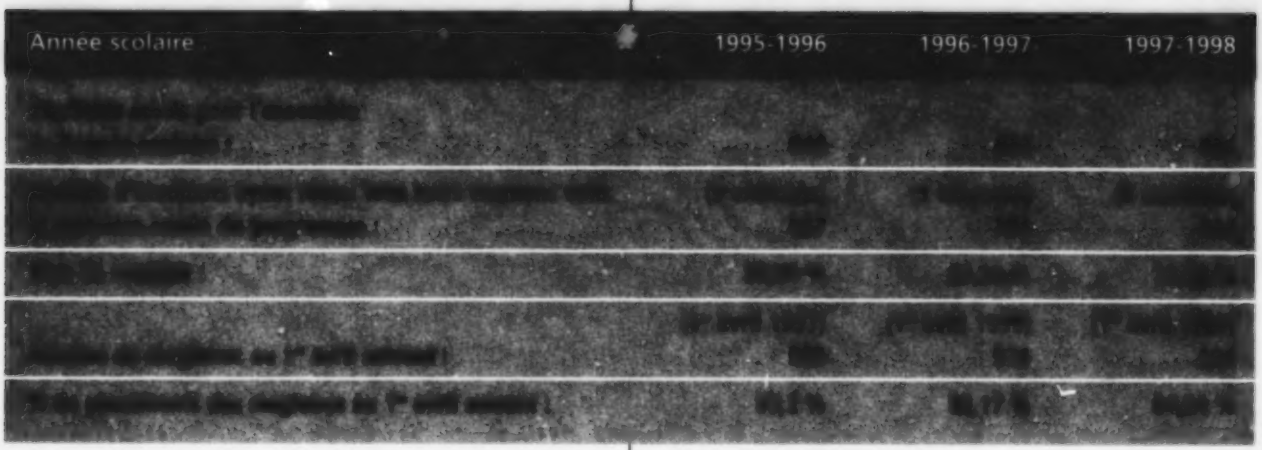

Au cours de la dernière année, l'École du Barreau a déployé des efforts considérables afin d'augmenter le nombre de stages offerts à ses finissants dans différentes sphères d'activités : secteurs public et parapublic, Couronne provinciale, contentieux d'entreprises ou organismes internationaux à l'étranger. De plus, la banque de stages de l'École mise en ligne en juillet 1998 sur le site Internet du Barreau a reçu plus de 22 000 visiteurs après à peine dix mois d'existence.

Enfin, l'École a permis aux étudiants de bénéficier d'activités complémentaires organisées en collaboration avec les associations étudiantes, portant entre autres sur l'employabilité, le démarrage de cabinet d'avocat, l'entrepreneurship et les perspectives de carrière à l'étranger.

1.7 Le Bureau du syndic

Suivant les dispositions de la loi, le rôle premier du Bureau du syndic est de faire enquête, à la suite de toute information à l'effet qu'un membre aurait commis une infraction à la *Loi* ou aux *règlements sur le Barreau* ou un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession. Le Bureau du syndic veille ainsi à l'application des divers règlements dont ceux portant sur la comptabilité et les comptes en fidéicommis des avocats et la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes d'avocats.

Au cours des dernières années, les activités de prévention et interventions de nature plus générale se sont accrues. Le Bureau du syndic offre aux avocats un service d'information d'ordre déontologique en plus d'intervenir dans des situations diverses, tels les transferts de dossiers, conflits d'intérêts, cessation d'exercice d'un membre ou demandes de réinscription au Tableau de l'Ordre.

Description des activités – Montréal et Québec

- ***Dossiers d'enquêtes, d'information et assistance***

  Deux mille cent soixante-treize dossiers ont été ouverts au cours de l'exercice 1998-1999 donnant lieu au dépôt de 80 plaintes disciplinaires. Vingt-sept de celles-ci ont entraîné pour le professionnel visé une sanction de radiation du Tableau de l'Ordre des avocats.

- ***Conciliation et arbitrage***

  Mille cent vingt-et-une demandes de conciliation ont été reçues. Plus de 75 % des dossiers se règlent à cette étape, les autres devant être référés à l'arbitrage.

- ***Prise de possession***

  Suivant les dispositions de la *Loi sur le Barreau* et du *Règlement sur la cessation d'exercice*, le Syndic se doit, dans certains cas, de prendre possession des dossiers, documents ou biens confiés à un avocat devenu inhabile ou incapable d'agir, ou détenus par les représentants légaux d'une personne décédée, afin que les droits du professionnel ne puissent être compromis. Au cours du dernier exercice, il a été procédé à 33 prises de possession.

- ***Perquisitions***

  Dans tous les cas où une perquisition est pratiquée dans un bureau d'avocat, un représentant du Bureau du syndic est présent sur les lieux afin de sauvegarder le droit à la confidentialité des dossiers. Le Bureau du syndic est ainsi intervenu dans le cadre de 11 perquisitions au cours du dernier exercice.

- ***Demandes de réinscription***

  Le Bureau du syndic est intervenu dans le cadre des 186 demandes de réinscription qui ont été présentées, demandes formulées suivant les dispositions des articles 70 ou 122 de la *Loi sur le Barreau*.

Bilan des activités du Bureau du syndic 1998-1999

TOTAL des dossiers ouverts	**3495**

Réalisations

Le Bureau du syndic a amorcé le plan de réorganisation soumis et approuvé par le Conseil général en procédant à la création de nouveaux postes à Montréal et à Québec afin de pouvoir mieux remplir son mandat d'assurer la protection du public.

Quant au programme d'informatisation, il s'est poursuivi par le développement d'un système unique de gestion des dossiers et par la formation de tous les employés. Le programme sera définitivement complété au cours du prochain exercice.

1.8 Le Service d'inspection professionnelle

Le Service d'inspection professionnelle a pour mandat d'administrer le programme de surveillance de la pratique de la profession élaboré par le Comité d'inspection professionnelle. Le service est composé du directeur, de trois secrétaires et de 14 inspecteurs à temps partiel.

Le service a procédé à l'envoi de près de 1 300 guides d'auto-évaluation. L'analyse de ces guides lui a permis de formuler un nombre considérable de recommandations, notamment en matière de comptabilité en fidéicommis, et a également permis d'élaborer un programme de visites auprès de 2 640 avocates et avocats exerçant majoritairement en pratique privée.

Il a ensuite procédé à l'analyse de 761 rapports de visites d'inspection professionnelle effectuées au cours de l'exercice ainsi qu'au suivi de 73 visites faites au cours des exercices précédents.

Soixante de ces cabinets, soit 8 %, rencontraient toutes les exigences du Comité d'inspection professionnelle. Les autres cabinets se sont vus adresser des félicitations (1 070 cas) et des recommandations (2 800 cas) à propos des différents aspects de leur pratique. Les recommandations ont surtout porté sur les matières suivantes :

- la gestion administrative du cabinet, c'est-à-dire le contrat de société, la gestion interne, le budget et les états financiers annuels (347 cas);
- les relations avec les clients, les honoraires et la facturation (579 cas);
- la comptabilité (728 cas);
- la gestion des dossiers, c'est-à-dire leur contenu, leur teneur, leur identification, classement et mise à jour (601 cas);
- la documentation juridique et la formation permanente (143 cas);
- l'organisation professionnelle du cabinet, soit l'agenda, le registre des prescriptions, l'aménagement du cabinet et l'archivage des jugements et travaux de recherche (402 cas).

Le Service d'inspection professionnelle répond quotidiennement à toutes les demandes qui lui sont adressées par des avocates et avocats qui téléphonent, écrivent ou se présentent sur place afin d'obtenir de l'information concernant l'un ou l'autre des aspects de la pratique du droit.

Enfin, il voit à l'exécution de toutes les autres décisions prises par le Comité d'inspection professionnelle dont il assume le secrétariat.

soit 10 mois plus tard, 84 % de ces finissants avaient obtenu un stage, soit 508 stagiaires.

Voici un tableau comparatif des finissants à l'École du Barreau et le pourcentage de placements au 1er avril suivant pour les années 1995-1996 à 1997-1998 :

Année scolaire :	1995-1996	1996-1997	1997-1998
Étudiants admis pour l'ensemble de l'année scolaire :	**846**	**872**	**836**
Nombre d'étudiants ayant réussi tous leurs examens dans la première année du programme :	**(5 examens) 667**	**(5 examens) 701**	**(6 examens) 604**
Taux de réussite :	**78,84 %**	**80,39 %**	**72,25 %**
Nombre de stagiaires au 1er avril suivant :	**(1er avril 1997) 595**	**(1er avril 1998) 576**	**(1er avril 1999) 508**
% de placements des stagiaires au 1er avril suivant :	**89,2 %**	**82,17 %**	**84,24 %**

Au cours de la dernière année, l'École du Barreau a déployé des efforts considérables afin d'augmenter le nombre de stages offerts à ses finissants dans différentes sphères d'activités : secteurs public et parapublic, Couronne provinciale, contentieux d'entreprises ou organismes internationaux à l'étranger. De plus, la banque de stages de l'École mise en ligne en juillet 1998 sur le site Internet du Barreau a reçu plus de 22 000 visiteurs après à peine dix mois d'existence.

Enfin, l'École a permis aux étudiants de bénéficier d'activités complémentaires organisées en collaboration avec les associations étudiantes, portant entre autres sur l'employabilité, le démarrage de cabinet d'avocat, l'entrepreneurship et les perspectives de carrière à l'étranger.

1.7 Le Bureau du syndic

Suivant les dispositions de la loi, le rôle premier du Bureau du syndic est de faire enquête, à la suite de toute information à l'effet qu'un membre aurait commis une infraction à la *Loi* ou aux *règlements sur le Barreau* ou un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession. Le Bureau du syndic veille ainsi à l'application des divers règlements dont ceux portant sur la comptabilité et les comptes en fidéicommis des avocats et la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes d'avocats.

Au cours des dernières années, les activités de prévention et interventions de nature plus générale se sont accrues. Le Bureau du syndic offre aux avocats un service d'information d'ordre déontologique en plus d'intervenir dans des situations diverses, tels les transferts de dossiers, conflits d'intérêts, cessation d'exercice d'un membre ou demandes de réinscription au Tableau de l'Ordre.

Description des activités – Montréal et Québec

- ***Dossiers d'enquêtes, d'information et assistance***

  Deux mille cent soixante-treize dossiers ont été ouverts au cours de l'exercice 1998-1999 donnant lieu au dépôt de 80 plaintes disciplinaires. Vingt-sept de celles-ci ont entraîné pour le professionnel visé une sanction de radiation du Tableau de l'Ordre des avocats.

- ***Conciliation et arbitrage***

  Mille cent vingt-et-une demandes de conciliation ont été reçues. Plus de 75 % des dossiers se règlent à cette étape, les autres devant être référés à l'arbitrage.

- ***Prise de possession***

  Suivant les dispositions de la *Loi sur le Barreau* et du *Règlement sur la cessation d'exercice*, le Syndic se doit, dans certains cas, de prendre possession des dossiers, documents ou biens confiés à un avocat devenu inhabile ou incapable d'agir, ou détenus par les représentants légaux d'une personne décédée, afin que les droits du professionnel ne puissent être compromis. Au cours du dernier exercice, il a été procédé à 33 prises de possession.

- ***Perquisitions***

  Dans tous les cas où une perquisition est pratiquée dans un bureau d'avocat, un représentant du Bureau du syndic est présent sur les lieux afin de sauvegarder le droit à la confidentialité des dossiers. Le Bureau du syndic est ainsi intervenu dans le cadre de 11 perquisitions au cours du dernier exercice.

- ***Demandes de réinscription***

  Le Bureau du syndic est intervenu dans le cadre des 186 demandes de réinscription qui ont été présentées, demandes formulées suivant les dispositions des articles 70 ou 122 de la *Loi sur le Barreau*.

Bilan des activités du Bureau du syndic 1998-1999

Dossiers d'information	**197**
Dossiers d'intervention et enquête	**1976**
Dossiers de conciliation	**1121**
Dossiers de réinscription sous les articles 65, 70 ou 122 L.B.	**186**
Dossiers de réinscription suivant l'article 55.1 C.P.	**15**
TOTAL des dossiers ouverts	3495
Perquisitions	**11**
Prises de possession	**33**
Plaintes disciplinaires	**80**

Réalisations

Le Bureau du syndic a amorcé le plan de réorganisation soumis et approuvé par le Conseil général en procédant à la création de nouveaux postes à Montréal et à Québec afin de pouvoir mieux remplir son mandat d'assurer la protection du public.

Quant au programme d'informatisation, il s'est poursuivi par le développement d'un système unique de gestion des dossiers et par la formation de tous les employés. Le programme sera définitivement complété au cours du prochain exercice.

1.8 Le Service d'inspection professionnelle

Le Service d'inspection professionnelle a pour mandat d'administrer le programme de surveillance de la pratique de la profession élaboré par le Comité d'inspection professionnelle. Le service est composé du directeur, de trois secrétaires et de 14 inspecteurs à temps partiel.

Le service a procédé à l'envoi de près de 1 300 guides d'auto-évaluation. L'analyse de ces guides lui a permis de formuler un nombre considérable de recommandations, notamment en matière de comptabilité en fidéicommis, et a également permis d'élaborer un programme de visites auprès de 2 640 avocates et avocats exerçant majoritairement en pratique privée.

Il a ensuite procédé à l'analyse de 761 rapports de visites d'inspection professionnelle effectuées au cours de l'exercice ainsi qu'au suivi de 73 visites faites au cours des exercices précédents.

Soixante de ces cabinets, soit 8 %, rencontraient toutes les exigences du Comité d'inspection professionnelle. Les autres cabinets se sont vus adresser des félicitations (1 070 cas) et des recommandations (2 800 cas) à propos des différents aspects de leur pratique. Les recommandations ont surtout porté sur les matières suivantes :

- la gestion administrative du cabinet, c'est-à-dire le contrat de société, la gestion interne, le budget et les états financiers annuels (347 cas);
- les relations avec les clients, les honoraires et la facturation (579 cas);
- la comptabilité (728 cas);
- la gestion des dossiers, c'est-à-dire leur contenu, leur teneur, leur identification, classement et mise à jour (601 cas);
- la documentation juridique et la formation permanente (143 cas);
- l'organisation professionnelle du cabinet, soit l'agenda, le registre des prescriptions, l'aménagement du cabinet et l'archivage des jugements et travaux de recherche (402 cas).

Le Service d'inspection professionnelle répond quotidiennement à toutes les demandes qui lui sont adressées par des avocates et avocats qui téléphonent, écrivent ou se présentent sur place afin d'obtenir de l'information concernant l'un ou l'autre des aspects de la pratique du droit.

Enfin, il voit à l'exécution de toutes les autres décisions prises par le Comité d'inspection professionnelle dont il assume le secrétariat.

1.9 Le Service de la formation permanente

Responsabilités du Service de la formation permanente

- Les activités de formation proprement dites
- Le programme de formation à l'occasion du Congrès annuel
- L'admission d'avocats d'autres pays et des autres provinces du Canada
- Les conseils aux candidats désireux de se réinscrire au Tableau de l'Ordre et référés par les autres services du Barreau
- Les cours supervisés sur la réforme du *Code civil*
- La participation au programme de formation de l'Association des juristes de l'État
- La participation au processus d'élection à la vice-présidence du Barreau
- La collaboration avec le ministère de la Justice fédéral à l'édition d'un recueil portant sur l'harmonisation des lois fédérales et provinciales
- La mise sur pied d'un colloque en droit international en collaboration avec l'Union internationale des avocats (U.I.A.)

Activités de formation

Les activités de formation permanente proprement dites se concrétisent par l'organisation de cours, de séminaires, de colloques et de mini-colloques, selon la formule d'apprentissage retenue.

Du 1er avril 1998 au 31 mars 1999, 154 activités de formation ont été organisées par le Service de la formation permanente (SFP) et 53 activités de formation organisées par le Groupe C pour le compte du SFP comparativement à 158 du SFP pour l'année précédente. Notons que 46 activités de formation ont été tenues en dehors de Montréal et Québec comparativement à 68 pour l'an dernier. En effet, 15 activités ont été annulées pour diverses raisons.

Quant à la participation aux activités de formation, nous avons toutefois eu 6 070 inscriptions comparativement à 5 748 pour l'année précédente, 221 inscriptions pour les activités organisées par le Groupe C et 16 inscriptions pour la semaine à Lyon. Donc, toutes les activités de formation réunies ont généré 6 307 inscriptions. À certains égards, c'est lorsqu'il y a des changements législatifs importants que le SFP peut espérer plus de participants à ses programmes de formation.

Outre les cours et les séminaires, le SFP a tenu 18 colloques comparativement à 16 pour l'année précédente. À ce nombre, se sont ajoutés 10 mini-colloques. Les thèmes développés ont été les développements récents en droit du travail, droit immobilier, droit de l'environnement, droit familial, droit criminel, droit de la santé et sécurité au travail, droit de l'immigration, droit administratif et constitutionnel, droit de l'éducation, droit municipal, droit du divertissement, les catastrophes naturelles, les recours collectifs, les contrats internationaux, droit civil, droit des assurances, déontologie, droit de la faillite et les commissions d'enquête. En incluant le recueil des textes du Congrès annuel ainsi que celui du Symposium sur l'harmonisation des lois fédérales et provinciales, version anglaise, le SFP a publié plus de 5 319 pages de doctrine (voir les publications du Service de la formation permanente au point 2 de la présente partie).

Soulignons aussi qu'un programme de formation de plus de 40 heures a été assuré au Congrès 1998.

Autres activités

Au nom du Comité des équivalences, le Service de la formation permanente a reçu 757 demandes de renseignements (par courrier, télécopieur, téléphone, courrier électronique ou sur place) de la part d'avocats étrangers, sur les procédures à suivre afin de devenir avocat au Québec. De ce nombre, 248 ont demandé à recevoir la documentation et 43 dossiers ont été acheminés à nos bureaux. Le Comité des équivalences a reçu 46 candidats en entrevue.

Par ailleurs, le sous-comité d'évaluation est à organiser une série de quatre différents examens à l'intention d'une trentaine d'avocats des autres provinces du Canada et de l'extérieur du pays qui veulent s'inscrire au Tableau de l'Ordre. Il est à noter que ces examens «de transfert» se tiennent une fois par année, à l'automne.

De plus, suite à une demande et à des besoins réellement identifiés, un sous-comité du Comité des équivalences reçoit des ex-avocats désireux de revenir à la pratique du droit et leur prescrit un programme de cours ou de lectures dirigées, selon le cas. Quinze personnes ont été reçues en entrevue à cette fin.

Enfin, malgré le fait que les cours sur la réforme du *Code civil* aient été offerts durant l'année 1993-1994, le SFP continue d'offrir ses services pour répondre à des demandes exceptionnelles. Il s'agit soit d'avocats ayant bénéficié d'une exemption maintenant caduque, soit de personnes désirant réintégrer le Barreau.

LA PRÉSENCE LÉGISLATIVE ET L'APPUI À LA PROFESSION

1.10 Le Service de recherche et de législation

Le rôle du Service de recherche et de législation est lié à quatre secteurs d'activités : conseil et assistance, législation et réforme du droit, information juridique et coordination dans la préparation de la *Revue du Barreau*, du *Recueil de documentation professionnelle* et du *Guide sur les conflits d'intérêts*.

L'année 1998-1999 a été marquée par des dossiers particulièrement importants sur le plan politique. À titre d'exemple, signalons le projet de loi 443 où, après 15 mois d'étude, de préparation d'avis juridiques et de discussions, la proposition législative qui devait faire des notaires du Québec des juges, au sens du *Code de procédure civile*, et leur conférer une compétence tantôt exclusive tantôt concurrente dans certaines matières touchant le droit des personnes, a été adoptée mais amputée de tous ses irritants, notamment de ceux qui représentaient des accrocs majeurs à la charte. Le dossier des jeunes contrevenants a également monopolisé beaucoup d'énergies : le Barreau s'est impliqué sans réserve dans le dossier sur la *Stratégie de renouvellement du système de justice pour les jeunes* qui mènera bientôt à une réforme en profondeur de la *Loi sur les jeunes contrevenants*; à cet égard, l'asymétrie suggérée par plusieurs intervenants du Québec, dont le bâtonnier Jacques Fournier, pourrait s'avérer une solution législative intéressante, voire satisfaisante pour les différentes parties du pays.

Sur le plan de l'exercice de la profession, on a vu le dossier de la multidisciplinarité renaître de ses cendres, la mondialisation de l'économie, le développement technologique et la nécessaire harmonisation des politiques ayant rendu propice la mise en commun des compétences professionnelles en multidisciplinarité. Le dossier de l'exercice de la profession en société par actions a repris également de la vigueur, les principaux obstacles soulevés il y a quelques années semblant maintenant réglés. Par ailleurs, le service a continué d'être actif dans le dossier du système professionnel de l'an 2000 et a réussi, de concert avec d'autres ordres professionnels, à convaincre le ministre responsable de ne pas donner suite à la réforme d'abord envisagée mais plutôt d'analyser les correctifs à apporter en fonction de l'impact des phénomènes socio-économiques sur l'organisation professionnelle, tels que la globalisation des marchés et le développement technologique.

Le Barreau, par l'intermédiaire du Service de recherche, a continué d'agir à plusieurs niveaux et dans plusieurs domaines en partenariat avec d'autres organismes. Outre sa présence aux rencontres régulières avec les représentants de la magistrature et des deux ministères de la Justice et ses séances de travail fréquentes sur le plan législatif avec des représentants de différents ministères, signalons à cet égard la participation du service aux travaux de la Conférence sur l'harmonisation des lois au Canada et ce, tant au niveau civil que criminel, de même qu'aux activités entourant les états généraux sur la justice pénale au Québec, il a également rencontré des représentants d'Industrie Canada au sujet de l'impartition de quelques services qui seraient éventuellement attribués au secteur privé (recherches sur les dénominations sociales, constitution en société, etc.) et a été présent à plusieurs tables de travail du Conseil interprofessionnel du Québec. Il a de plus participé à la négociation du nouveau tarif des sténographes.

Le Service de recherche et de législation a encore cette année été très présent au niveau des interventions législatives : il a participé à huit commissions parlementaires, tant à Ottawa qu'à Québec, a préparé 11 mémoires et rédigé 28 lettres de commentaires à l'intention de divers ministres, sous-ministres ou autres autorités. Parmi les sujets d'intervention sous forme de mémoire, mentionnons ceux sur la justice civile au Canada, sur la force exécutoire de l'acte notarié, sur le projet de loi modifiant le *Code de procédure civile* en matière notariale (P.L. 443), sur le projet de loi 451 portant sur la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*; d'autres ont porté sur le rôle de la victime dans le système de justice pénale, sur les crimes contre les animaux, sur la stratégie de renouvellement du système de justice pour les jeunes, sur le droit en regard des peuples autochtones et, enfin, sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (voir la liste des mémoires au point 2 de la présente partie).

Quant aux interventions faites sous forme de lettres ou de commentaires, elles ont porté notamment sur les projets de loi 406 et 454 modifiant le *Code des professions*, 391 sur certaines pratiques de commerce interdites lors d'un état d'urgence, 422 modifiant la *Loi sur les cours municipales* et la *Loi sur les tribunaux judiciaires*, C-19 modifiant le *Code canadien du travail*, 429 modifiant la *Loi sur l'assurance automobile* et 423 modifiant la *Loi sur l'immigration au Québec*. Elles ont traité également du projet de tarif en matière criminelle, des règles de pratique de la Cour supérieure, de l'article 732 du *Code criminel* (peines

discontinues), du système correctionnel canadien (P.L. C-51), du Tribunal pénal international pour le Rwanda et de la mise en œuvre de la réforme concernant la Commission des lésions professionnelles. Il est important aussi de signaler que le Barreau a présenté des commentaires écrits au Comité sur la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales présidé par l'honorable Claude Bisson. Plus récemment, les interventions législatives ont eu pour objets le document de consultation intitulé «*Pour une approche pragmatique de prévention en toxicomanie*», celui sur les dispositions du *Code criminel* traitant de la conduite avec facultés affaiblies, le renouvellement des mandats au Tribunal administratif du Québec, les modifications au *Code de procédure civile* («petit ménage»), les règles de procédure de la Cour du Québec, le projet de loi C-54 sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques et le projet de loi C-44 concernant la prise de mesures correctives et disciplinaires à l'égard des membres de tribunaux administratifs.

Au niveau international, le service, par le biais de son Comité sur les droits de la personne, a participé aux activités entourant le 50e anniversaire de la Déclaration des droits de l'Homme et a tenté d'intervenir auprès du Tribunal pénal international comme soutien au Rwanda.

Signalons en terminant que le Service de recherche participe activement à la réforme du *Code de procédure civile* amorcée au mois d'août 1998, dont la fin des travaux est prévue pour l'été 2001. Le comité de révision, présidé par le professeur Denis Ferland, compte des représentants de la Cour supérieure et de la Cour du Québec, du Barreau du Québec, du ministère de la Justice et du milieu universitaire. Douze thèmes principaux ont été identifiés et ont fait l'objet d'un examen attentif par 12 sous-groupes d'experts. Un document d'orientation devrait être rendu public en décembre prochain et être soumis à une vaste consultation.

Le Service de recherche et de législation tient à remercier tous ceux et celles qui ont travaillé bénévolement au sein des comités au cours de l'année, contribuant ainsi par leur expérience et leur dévouement, à la crédibilité des interventions du Barreau auprès des différentes autorités ministérielles.

1.11 Le Service des communications

Le plan de communication du Barreau du Québec poursuit trois objectifs :

- maintenir chez les avocats le sentiment d'appartenance au Barreau et de fierté à l'endroit de leur profession;
- développer dans le grand public une meilleure perception du rôle de l'avocat et du Barreau du Québec, favoriser dans le grand public une meilleure connaissance des lois et du système judiciaire;
- faire connaître dans le grand public les services offerts par la profession d'avocat.

Pour atteindre ces trois objectifs, le Service des communications fait appel à une stratégie d'intervention consistant à **informer, éduquer, promouvoir,** c'est-à-dire :

- **faire circuler** l'information pertinente auprès des membres du Barreau afin de maintenir leur sentiment d'appartenance à un groupe distinct et autonome et leur faire connaître les services et activités de leur ordre professionnel;
- **éduquer et sensibiliser** le grand public au rôle réel de l'avocat et modifier, dans la mesure du possible, les perceptions négatives qui existent à cet égard, favoriser une plus grande connaissance dans le grand public de ses droits et obligations en matière juridique;
- **promouvoir** l'avocat comme conseiller non seulement auprès de sa clientèle traditionnelle (les gens aux prises avec des litiges) mais aussi auprès d'une clientèle moins portée spontanément à le consulter de façon préventive pour ses affaires personnelles ou d'entreprises.

Pour la onzième année consécutive, le Barreau du Québec a réalisé sa campagne de publicité institutionnelle.

Adoptant une nouvelle approche, le Barreau a établi, à titre de commanditaire, une collaboration avec le quotidien La Presse, de Montréal, afin d'offrir au grand public une série de huit fascicules d'information traitant de sujets liés au droit. Ces fascicules ont été distribués à quelque 600 000 exemplaires chacun, dans toutes les régions du Québec, par la voie des quotidiens suivants : Le Soleil (Québec), La Tribune (Sherbrooke), Le Nouvelliste (Trois-Rivières), Le Droit (Hull), La Voix de l'Est (Granby), Le Quotidien (Chicoutimi). Une distribution a aussi été assurée en Abitibi-Témiscamingue ainsi que dans le Bas Saint-Laurent/Gaspésie. L'objectif de cette campagne, en continuité avec la communication publicitaire des dernières années, était de véhiculer la complexité du droit et la capacité d'adaptation des avocats aux nouveaux besoins de leurs clientèles, peu importe les secteurs de pratique. L'on s'est efforcé de démontrer la diversité d'intervention des membres du Barreau, qu'ils exercent en cabinets privés, dans les contentieux privés ou publics, au sein de l'aide juridique, de la Couronne... ou ailleurs. Cela a également été l'occasion de souligner le 150e anniversaire de création du Barreau du Québec.

Le site Web du Barreau du Québec a continué à se développer, sous la gouverne du «webmaster» Stéphane Volet. Quelques statistiques récentes indiquent un achalandage peu ordinaire : environ 1 000 consultations quotidiennes y sont faites, <*www.barreau.qc.ca*> contient plus de 3 000 pages d'information et est devenu pour plusieurs la voie d'entrée par excellence sur Internet. Ce site s'inscrit dans le virage technologique du Barreau du Québec et de ses membres, dans la foulée notamment du *Rapport sur l'avenir de la profession* de 1996 et des *Orientations triennales* qui en ont découlé.

Le Service des communications a poursuivi la coordination de deux autres projets technologiques majeurs qui connaîtront un essor marqué au cours de la prochaine année : la Bibliothèque virtuelle de la Fondation du Barreau du Québec et le programme de certification électronique des avocats.

Quant à lui, dirigé par son rédacteur en chef, Marius Marin, le *Journal du Barreau* continue à jouer son rôle d'organe d'information par excellence du milieu juridique, tant pour l'évolution de la profession que pour le droit lui-même, renseignant tout à la fois sur les activités du Barreau et sur les questions qui préoccupent les avocats du Québec et le public.

Le Service des communications a maintenu sa collection de dépliants d'information mis à la disposition du public : plus de 50 000 exemplaires ont été distribués en réponse à des demandes et à diverses occasions. Au chapitre des relations publiques et des relations de presse, la présence des porte-parole du Barreau et de ses membres comme experts dans plusieurs situations touchant la vie juridique et judiciaire a été marquée : le Service des communications a été ainsi appelé comme ressource à plus de 500 reprises au cours de l'année.

Mentionnons enfin l'importante fonction de coordination et de conseil qu'assume le Service des communications pour de nombreuses activités, réunions, colloques, réceptions et, notamment, le Congrès annuel. Cette responsabilité incombe à madame Gracieuse Bujold qui, encore cette année, a déployé énergie et talent afin de garder au Barreau la réputation, qu'il s'est acquise au cours des années, d'intervenant majeur dans la société. Madame Bujold a d'ailleurs vu son labeur incessant souligné par l'Association des avocates et avocats de province qui lui a décerné, à l'occasion de son congrès annuel, le titre de «membre émérite».

1.12 Le Service aux membres

Le Service aux membres poursuit son triple mandat. Il maintient un lien entre le Barreau et les membres, entre le Barreau et les différentes associations d'avocates et d'avocats et il assure le fonctionnement de la Corporation de services du Barreau du Québec.

Le Service aux membres et la Corporation de services occupent deux avocats et trois secrétaires.

Lien avec les membres

Le Service aux membres assume le secrétariat des comités suivants : le Comité des avocats de la pratique privée, le Comité des avocats de l'Administration et de l'Entreprise, le Comité sur l'exercice illégal de la profession, le Comité sur la médiation, le Comité sur les bourses et les stages internationaux et le Conseil d'administration du Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le PAMBA).

Lors de sa création, le Service aux membres avait comme mandat exclusif d'assurer un secrétariat permanent au Comité des avocats de la pratique privée. Les choses ont bien changé : le Comité des avocats de la pratique privée constitue un dossier important au service parmi de nombreuses autres activités. Ce comité est voué principalement aux intérêts des avocats et avocates de la pratique privée et, plus particulièrement, au *Tarif de l'aide juridique* et à la surveillance de l'application de la loi et des règlements, au *Tarif judiciaire* et à tout autre sujet concernant cette pratique professionnelle.

Le Service aux membres assure également la gestion des dossiers d'exercice illégal. Ainsi, 161 dossiers ont été traités en 1998-1999. Trente-quatre concernaient des cas d'exercice illégal en droit matrimonial dont 16 sont réglés. Des 161 signalements reçus en 1998-1999, 127 concernaient des cas d'exercice illégal autres qu'en droit familial. Dans ces dossiers, le Barreau a assuré un soutien technique aux sections qui en ont fait la demande et transmis l'information lors du transfert de la plainte à la section qui avait juridiction. Le soutien technique consiste en l'étude de la plainte et, s'il y a lieu, le transfert du dossier à un expert en droit professionnel afin qu'il émette une opinion sur le bien-fondé de cette plainte, la préparation des résolutions à être adoptées par les conseils de section et de tout autre document destiné à servir devant les tribunaux.

Le Service aux membres assume ausi le soutien logistique dans le cadre des programmes de stages internationaux entre le Barreau du Québec et les Barreaux de Paris, Lyon et Bruxelles et ce, depuis les cinq dernières années. Il s'occupe de la gestion des dossiers de candidature pour le comité de sélection et assure

Me Roland Massicotte
Me Paul Adrien Melançon
Me Joel Mercier
Me Claude Nadeau
Me Paul Nadler
Me Howard Nemeroff
Me Mark Paci
Me Yves Papillon
Me Richard Paquette
Me Eva Petras
Me Jean-Luc Pétrin
Me Mireille Pinard
Me Michael Peter Polak
Me Gilbert Poliquin
Me Pierre J. Raiche
Me Claudine Roy
Me Chantal Sauriol
Me Denis Sauvé
Me Roger P. Simard
Me Alan M. Stein
Me Claude St-Hilaire
Me Michael Stober
Me Edmund E. Tobin
Me Jean Tremblay
Me Paul Veillette
Me Dominique Wilhelmy
Me David H. Wood
Me Georges Wurtele

QUÉBEC
Me Michel Beaupré
Me Jean-François Bienjonetti
Me André Bois
Me Jean Bouchard
Me Peter Bradley
Me Reynald Brochu, c.r.
Me Michelle Carignan
Me Jacques Casgrain
Me Claire Desaulniers
Me Christian Drolet
Me Pierre Giroux
Me Michel Gosselin
Me Linda Goupil (jusqu'à sa nomination comme ministre de la Justice)
Me Linda Lavoie
Me Jean H. Lemire
Me Serge Létourneau
Me Denis Matte
Me Charles Morisset
Me Line Ouellet
Me Robert Parrot
Me Elisabeth Pinard
Me Guy G. Roy
Me Jean-Guy Roy
Me François Samson

AUTRES RÉGIONS
Me Charles Bailla
Me Paul Charlebois
Me Gilles Charpentier
Me Pierre Despatis
Me Nicole Gibeau
Me Paul LeBoutillier
Me Noé Leclerc
Me Rose-Marie Millar
Me Albert Prévost
Me Steve Reimnitz
Me Isabelle Roy
Me Guy St-Aubin
Me Roland Veilleux

Secrétaire désigné par le Conseil général

Me Christian Gauvin

c) Nombre de séances
Cent quatre-vingt-sept

d) Rapport
Le Comité de discipline a siégé 135 jours, dans 144 cas de plaintes provenant de Montréal, 34 provenant de la région de Québec, neuf provenant des régions de Chicoutimi, Drummondville et Sept-Îles. Durant l'année 1998-1999, le directeur général a transmis 27 avis de radiation à tous les membres de l'Ordre par l'intermédiaire du *Journal du Barreau* ainsi qu'aux directeurs des services judiciaires de chaque palais de justice. Ainsi, trois avocats ont été radiés de façon permanente et 17 avocats ont été radiés pour une période variant entre un mois et 15 ans. Les chefs d'accusation les plus souvent retenus par le comité ont été la négligence dans l'exécution du mandat, l'appropriation d'argent et le refus de répondre aux demandes du Syndic.

Tableau des activités disciplinaires	1997-1998	1998-1999
Plaintes : syndic et syndic ad hoc	95	80
Plaintes privées	50	39
Requêtes en radiation provisoire	10	6
Décisions rendues	136	122
Dossiers actifs	146	183
Avocats visés	180	133
Appels au Tribunal des professions	19	28
Requêtes en révision judiciaire à la Cour Supérieure	4	5
Auditions	216	187
Avis de radiation	28	27
Amendes	37	34

1.3 Comité des équivalences

a) Membres
Me Robert Mongeon, président
Me Marie Ange Alcindor Coulanges
Me Charles Belleau
Me Jacques Bissonnette
Me Doreen Brown
Me Marcel Dubé
Me Christianne Dubreuil
Me Philippe Fortin
Me Dominique Goubau
Me Pierre-Gabriel Jobin
Me Pierre Nollet
Me Pierre Chagnon, secrétaire

Membre démissionnaire

Me Denis Ferland

b) Nombre de séances
Sept

c) Rapport
Le Comité des équivalences a comme mandat de recevoir les candidats désireux de devenir membres du Barreau du Québec mais ayant acquis une formation juridique à l'extérieur du Québec ou du pays. En vertu du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation du Barreau du Québec*, le Comité des équivalences a un pouvoir décisionnel depuis le 4 juillet 1996. Le comité a tenu sept réunions au cours desquelles il a reçu 46 candidats pour une recommandation d'équivalence comparativement à 31 pour l'année précédente. Nous avons reçu environ 757 demandes de renseignements sur les procédures à suivre afin de devenir avocat au Québec. De ce nombre, 248 envois de documentation ont été faits.

Ce même comité est aussi responsable de la préparation et de la tenue des examens pour les avocats des autres provinces du Canada désireux de pratiquer au Québec. Pour l'année en cours, la tenue des examens a eu lieu à l'automne, plus précisément les 19, 21, 23 et 26 octobre 1998.

De plus, il incombe au sous-comité du Comité des équivalences de conseiller les anciens avocats qui désirent retourner à la pratique du droit après avoir quitté la profession pendant quelques années. Quinze ex-avocats ont été reçus par le sous-comité, qui s'est réuni quatre fois, et se sont vus conseiller soit des cours, soit un programme de lectures dirigées.

1.4 Comité consultatif du Fonds d'études juridiques

a) Membres
L'honorable Jules Allard, président
Me Denis Jacques, vice-président
Me Johanne April,
bâtonnière du Bas Saint-Laurent/Gaspésie
M. le bâtonnier Jacques Fournier
M. le bâtonnier Serge Francoeur, c.r.
Me Odette Lacroix, bâtonnière de Québec
M. J. Michael McCormack
Me Ronald Montcalm, c.r., bâtonnier de Montréal
Me Jacques Houle, secrétaire.

b) Nombre de séances
Aucune

c) Rapport
En vertu de la ***Loi sur le Barreau***, le Fonds d'études juridiques (F.E.J.) doit promouvoir la réforme du droit, la formation professionnelle, la formation permanente, la recherche et l'information juridique ainsi que l'établissement et le maintien de bibliothèques de droit.

Malheureusement, depuis huit ans les programmes de subventions et de bourses de perfectionnement ont été annulés compte tenu de la baisse dramatique dans le niveau de revenus du Fonds d'études juridiques. Cela explique pourquoi le Comité consultatif du Fonds d'études juridiques, dont le mandat premier est d'examiner les demandes de subvention, ne s'est pas réuni cette année.

1.5 Comité de la formation des avocats

a) Membres

Représentants du Barreau nommés par le Conseil général

Me Denis Ferland, professeur à l'Université Laval
Me Jacques Lemay, président du Comité de la formation professionnelle

Représentants des établissements d'enseignement universitaire nommés par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

Me Claude Fabien, doyen de la Faculté de droit de l'Université de Montréal
Me Jacques L'Heureux, professeur à l'Université Laval et à l'École du Barreau

Représentant du ministère de l'Éducation nommé par le ministre

M. Louis Gendreau, directeur de l'enseignement et de la recherche universitaires

Secrétaire du comité

Me Louis Lapointe

le lien entre les candidats sélectionnés et l'Office franco-québécois pour la jeunesse, l'agence Québec Wallonie-Bruxelles et les barreaux étrangers. Cette année, le Barreau du Québec a reçu plus d'une vingtaine de candidatures pour chacun des stages et a sélectionné trois candidates. Il a accueilli à Montréal, cinq avocats étrangers. Le service a organisé le séjour des stagiaires québécois à l'étranger et celui des stagiaires étrangers au Québec.

Lien avec les associations

Le Service aux membres assure le lien entre le Barreau et les associations suivantes : l'Association des avocates et avocats de province, l'Association québécoise des avocats et avocates de la défense, l'Association des avocats de la défense de Montréal, l'Association des avocats et avocates en droit familial du Québec, l'Association des avocats et des avocates de la pratique privée en droit de la jeunesse, la Société de droit international économique, l'Association des avocats et avocates en droit de l'immigration, l'Association des avocats et avocates en droit carcéral, le Congrès des avocats et avocates noirs du Québec, l'Association de droit du Lord Reading et l'Association des secrétaires et chefs de contentieux du Québec.

En collaboration avec l'Association des avocats et avocates en droit familial du Québec et l'Association des avocats de la défense de Montréal, le Service aux membres et la Corporation de services ont mis sur pied un service d'abonnement aux jugements de la Cour d'appel de Montréal et de Québec en matières familiale et criminelle. Du 1er avril 1998 au 31 mars 1999, 92 cabinets ont profité de ce service et ont reçu hebdomadairement, les jugements de la Cour d'appel en matière familiale et ont pu ainsi se procurer 181 décisions intégrales dès leur sortie. En matière criminelle, 32 cabinets ont bénéficié de ce service et ont pu se procurer 169 jugements intégraux dès leur diffusion.

De plus, le Service aux membres administre les services de garde des avocats de la défense de Montréal, Laval, Saint-Hyacinthe et du Tribunal de la jeunesse de Montréal. Deux cent treize avocats et avocates participent au succès de ces services dont 160 à Montréal, 24 à Laval, six à Saint-Hyacinthe et 22 au Tribunal de la jeunesse à Montréal. Cette année, l'Association des avocats et avocates en droit de la jeunesse et le Service aux membres ont mis sur pied le service de garde des avocats en droit de la jeunesse de Montréal destiné aux jeunes contrevenants. Seize avocats et avocates y collaborent et les activités du service débutent officiellement le 1er mai 1999. À l'image des services de garde de Montréal et de Laval, le service «*Urgence-Avocat Jeunes Contrevenants*» bénéficiera d'un système de renvoi d'appels automatique.

La Corporation de services

Le troisième mandat du Service aux membres consiste à assurer la gestion et la diffusion des nombreux services offerts par la Corporation de services du Barreau du Québec dont le service d'aide à l'emploi. Ainsi, 426 avocats et avocates sont inscrits à ce service. Par repérage informatisé, des sélections de candidats, suivant des critères déterminés, et des curriculum vitae sont acheminés dans les 24 heures suivant la demande à d'éventuels employeurs. Le service a apporté des améliorations importantes à la fiche technique rendant le système de repérage plus performant et 145 offres d'emploi ont été traitées. Plus d'une centaine d'avocats et avocates ont bénéficié d'une rencontre individuelle afin de réviser leur curriculum vitae et les techniques d'entrevue.

Soulignons enfin que les professionnels du Service aux membres reçoivent la visite de quelque 70 membres du Barreau par semaine, en quête d'aide, d'information et de soutien et que près de 4 000 appels téléphoniques sont reçus ou envoyés chaque mois.

2 LES PUBLICATIONS, MÉMOIRES ET RAPPORTS

Les publications d'ordre général

- Rapport annuel du Barreau du Québec
- Recueil de documentation professionnelle – version française
- Journal du Barreau
- Revue du Barreau
- Le Barreau en deux mots
- Guide sur les conflits d'intérêts
- Orientations triennales 1997-2000
- Résumé du rapport du Comité du Barreau sur l'avenir de la profession (versions française et anglaise)
- L'exercice de la profession d'avocat avec d'autres : Quel contrat choisir ? Quelles clauses prévoir ?
- Dépliants :
  - L'avocat et la faute professionnelle / Lawyers and professional malpractice
  - Comment acheminer une plainte relativement à l'exercice professionnel d'un avocat / How to file a complaint regarding a lawyer's professional practice
  - Conciliation et arbitrage / Conciliation and arbitration
  - Le fonds d'indemnisation du Barreau du Québec / The Barreau du Québec's Compensation Fund (Fonds d'indemnisation)
  - Les honoraires d'avocats et vous / Your lawyers' fees and you
  - L'inspection professionnelle, une affaire d'excellence ! / Professional inspection to ensure excellence !
  - Le mandat : une bonne idée... pas seulement pour les autres / A power of attorney mandate : a good idea... Not just for others
  - Mariage, séparation et divorce / Marriage, separation and divorce
  - La médiation civile et commerciale : pour une entente sur mesure / Civil and commercial mediation : For a tailored settlement
  - La médiation familiale : pour arriver à une entente / Family Mediation : To arrive at an agreement
  - La planification fiscale et successorale / Planning taxes and succession
  - Que faire avec un papier de cour ? / What do you do with a «court paper» ?
  - Le registre des testaments du Barreau du Québec / The Barreau du Québec's register of wills
  - Vous et votre avocat / You and your lawyer

Les publications du Service de la formation permanente

- Vol. 101 Développements récents en droit de la jeunesse (1998)
- Vol. 102 Développements récents en droit du travail (1998)
- Vol. 103 Développements récents en droit immobilier (1998)
- Vol. 104 Développements en déontologie et responsabilité professionnelle (1998)
- Vol. 106 L'Aléna et l'avocat d'affaires (1998)
- Vol. 107 Développements récents en droit de la faillite (1998)
- Vol. 108 Développements récents en droit de l'environnement (1998)
- Vol. 109 Développements récents sur les commissions d'enquête (1998)
- Vol. 110 Développements récents en droit familial (1998)
- Vol. 111 Développements récents en droit du divertissement (1998)
- Vol. 112 Développements récents en droit commercial (1998)
- Vol. 113 La réforme du Code civil, cinq ans plus tard (1998)
- Vol. 114 Les catastrophes naturelles et l'état du droit (1998)
- Vol. 115 Développements récents sur les recours collectifs (1999)
- Vol. 116 Développements récents en droit de la santé et sécurité au travail (1999)
- Vol. 117 Développements récents en droit de l'éducation (1999)
- Vol. 118 Développements récents en droit municipal (1999)
- Vol. 119 Développements récents en droit administratif et constitutionnel (1999)

Les publications du Service des greffes

- Arbitrage de comptes
  - Volume 1 – jugements des tribunaux judiciaires – recueil jurisprudentiel
  - Volume 2 – extraits de sentences arbitrales
- Comité d'accès à la profession – recueil jurisprudentiel
- Comité de discipline – documentation jurisprudentielle
- Comité du Fonds d'indemnisation
  - Volume 1 – documentation législative et jurisprudentielle
  - Volume 2 – jugements des tribunaux de droit commun
- Comité des requêtes – documentation législative et jurisprudentielle

Les mémoires et rapports du Service de recherche et législation

- Mémoire sur le rapport de la justice civile au Canada, mai 1998
- Mémoire sur le projet de loi modifiant le *Code de procédure civile en matière notariale et d'autres dispositions législatives* (P.L. 443), août 1998
- Mémoire sur le projet de loi 451 portant sur la *Loi sur l'accès du secteur public et la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, septembre 1998
- Mémoire sur les événements relatifs à la tempête de verglas de janvier 1998, septembre 1998
- Mémoire sur la stratégie de renouvellement du système de justice pour les jeunes, septembre 1998
- Mémoire intitulé «*Le rôle de la victime dans le système de justice pénale*», septembre 1998
- Rapport – «*Recommandations du Comité sur le droit en regard des peuples autochtones*», novembre 1998
- Rapport – «*Crimes contre les animaux*», janvier 1999
- Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, mars 1999

LES COMITÉS DU BARREAU

1. Les comités statutaires
2. Les comités reliés à des activités administratives
3. Les comités reliés à l'exercice de la profession d'avocat
4. Les comités reliés à l'administration de la justice
5. Les comités reliés à la protection du public ou aux domaines du droit

PARTIE 4

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

1 LES COMITÉS STATUTAIRES

1.1 COMITÉ D'ACCÈS À LA PROFESSION

a) Formation
1973

b) Membres
Me André Roy, président
Me Charles E. Bertrand
Me Yvan Biron
Me Chantal Décarie
Me Charles Laflamme
Me Claude G. Leduc
Me Georges Letendre
Me Line Ouellet
Me Dominique Wilhelmy
Me Christian Gauvin, secrétaire

c) Nombre de séances
Une séance préparatoire
Quarante-cinq audiences

d) Rapport
Le Comité d'accès à la profession est institué par l'article 45 de la *Loi sur le Barreau*. Ce comité examine le dossier d'un candidat à la formation professionnelle, à l'évaluation et à l'inscription au Tableau de l'Ordre. Il doit s'enquérir si le candidat possède les moeurs, la compétence, les connaissances et les qualités requises pour exercer la profession et se prononcer sur son admissibilité.

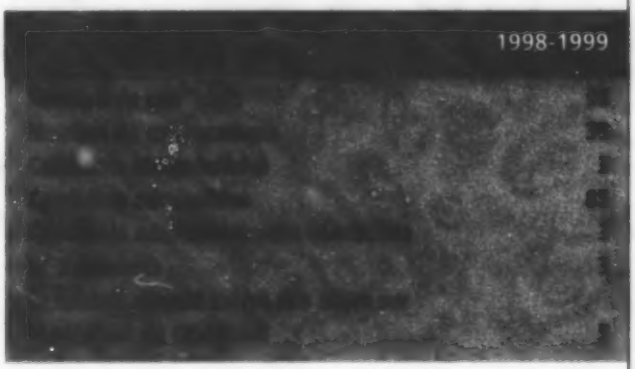

1.2 COMITÉ DE DISCIPLINE

a) Formation
C.G. 19/06/98

b) Membres

Présidente nommée par le gouvernement après consultation du Barreau

Me Louise-Hélène Sénécal

Présidents substituts désignés par le gouvernement après consultation du Barreau

Me Réjean Blais
Me Brigitte Deslandes
Me Guy Godreau
Me Paul Laflamme
Me Micheline Leclerc
Me Claude G. Leduc
M. le bâtonnier Jean Pâquet
Me Nicole Trudeau

Membres désignés par le Conseil général

MONTRÉAL
Me Ian Hersh Abugov
Me André Asselin
Me François Barette
Me Pierre Barsalou
Me Pierre-Yves Boisvert
Me Christiane Brizard
Me Doreen Brown
Me Giuseppina P. Capriolo
Me Michel Caron
Me Marie-Josée Champagne
Me France Charbonneau
Me Louis Coallier
Me Michèle Cohen
Me Roger Coulombe
Me Robert J. Cowling
Me Louis-Paul Cullen
Me Sidney Cutler, c.r.
Me Pierre D'Etcheverry
Me Jean-Claude Danis
Me Luc Deshaies
Me Martin Desrosiers
Me José P. Dorais
Me Leslie B. Erdle
Me Marc-André Fabien
Me Hershie Frankel
Me Marie Gaudreau
Me Lawrence Glazer
Me Teddy Goloff
Me Michael Goodhue
Me Miriam Grassby
Me Léonard Kliger
Me Julian Kotler, Q.C.
Me Nicole Laflamme
Me Jacques Laurier
Me Hélène Leduc
Me Jean Guy Leduc
Me Zavie Levine
Me Sylvain Lussier
Me Elaine Marchand

1 LES COMITÉS STATUTAIRES

1.1 Comité d'accès à la profession

a) Formation
1973

b) Membres
Me André Roy, président
Me Charles E. Bertrand
Me Yvan Biron
Me Chantal Décarie
Me Charles Laflamme
Me Claude G. Leduc
Me Georges Letendre
Me Line Ouellet
Me Dominique Wilhelmy
Me Christian Gauvin, secrétaire

c) Nombre de séances
Une séance préparatoire
Quarante-cinq audiences

d) Rapport
Le Comité d'accès à la profession est institué par l'article 45 de la *Loi sur le Barreau*. Ce comité examine le dossier d'un candidat à la formation professionnelle, à l'évaluation et à l'inscription au Tableau de l'Ordre. Il doit s'enquérir si le candidat possède les moeurs, la compétence, les connaissances et les qualités requises pour exercer la profession et se prononcer sur son admissibilité.

	1998-1999
Nombre de candidats	**99**
Nombre de convocations	**39**
Candidats inadmissibles	**3**
Candidats admissibles	**85**
Candidats admissibles sous conditions	**3**
Désistements	**3**
Candidats devant suivre des cours sur la réforme du *Code civil*	**5**

1.2 Comité de discipline

a) Formation
C.G. 19/06/98

b) Membres

Présidente nommée par le gouvernement après consultation du Barreau

Me Louise-Hélène Sénécal

Présidents substituts désignés par le gouvernement après consultation du Barreau

Me Réjean Blais
Me Brigitte Deslandes
Me Guy Godreau
Me Paul Laflamme
Me Micheline Leclerc
Me Claude G. Leduc
M. le bâtonnier Jean Pâquet
Me Nicole Trudeau

Membres désignés par le Conseil général

MONTRÉAL
Me Ian Hersh Abugov
Me André Asselin
Me François Barette
Me Pierre Barsalou
Me Pierre-Yves Boisvert
Me Christiane Brizard
Me Doreen Brown
Me Giuseppina P. Capriolo
Me Michel Caron
Me Marie-Josée Champagne
Me France Charbonneau
Me Louis Coallier
Me Michèle Cohen
Me Roger Coulombe
Me Robert J. Cowling
Me Louis-Paul Cullen
Me Sidney Cutler, c.r.
Me Pierre D'Etcheverry
Me Jean-Claude Danis
Me Luc Deshaies
Me Martin Desrosiers
Me José P. Dorais
Me Leslie B. Erdle
Me Marc-André Fabien
Me Hershie Frankel
Me Marie Gaudreau
Me Lawrence Glazer
Me Teddy Goloff
Me Michael Goodhue
Me Miriam Grassby
Me Léonard Kliger
Me Julian Kotler, Q.C.
Me Nicole Laflamme
Me Jacques Laurier
Me Hélène Leduc
Me Jean Guy Leduc
Me Zavie Levine
Me Sylvain Lussier
Me Elaine Marchand

Me Roland Massicotte
Me Paul Adrien Melançon
Me Joel Mercier
Me Claude Nadeau
Me Paul Nadler
Me Howard Nemeroff
Me Mark Paci
Me Yves Papillon
Me Richard Paquette
Me Eva Petras
Me Jean-Luc Pétrin
Me Mireille Pinard
Me Michael Peter Polak
Me Gilbert Poliquin
Me Pierre J. Raiche
Me Claudine Roy
Me Chantal Sauriol
Me Denis Sauvé
Me Roger P. Simard
Me Alan M. Stein
Me Claude St-Hilaire
Me Michael Stober
Me Edmund E. Tobin
Me Jean Tremblay
Me Paul Veillette
Me Dominique Wilhelmy
Me David H. Wood
Me Georges Wurtele

QUÉBEC
Me Michel Beaupré
Me Jean-François Bienjonetti
Me André Bois
Me Jean Bouchard
Me Peter Bradley
Me Reynald Brochu, c.r.
Me Michelle Carignan
Me Jacques Casgrain
Me Claire Desaulniers
Me Christian Drolet
Me Pierre Giroux
Me Michel Gosselin
Me Linda Goupil (jusqu'à sa nomination comme ministre de la Justice)
Me Linda Lavoie
Me Jean H. Lemire
Me Serge Létourneau
Me Denis Matte
Me Charles Morisset
Me Line Ouellet
Me Robert Parrot
Me Elisabeth Pinard
Me Guy G. Roy
Me Jean-Guy Roy
Me François Samson

AUTRES RÉGIONS
Me Charles Bailla
Me Paul Charlebois
Me Gilles Charpentier
Me Pierre Despatis
Me Nicole Gibeau
Me Paul LeBoutillier
Me Noé Leclerc
Me Rose-Marie Millar
Me Albert Prévost
Me Steve Reimnitz
Me Isabelle Roy
Me Guy St-Aubin
Me Roland Veilleux

Secrétaire désigné par le Conseil général

Me Christian Gauvin

c) Nombre de séances
Cent quatre-vingt-sept

d) Rapport
Le Comité de discipline a siégé 135 jours, dans 144 cas de plaintes provenant de Montréal, 34 provenant de la région de Québec, neuf provenant des régions de Chicoutimi, Drummondville et Sept-Îles. Durant l'année 1998-1999, le directeur général a transmis 27 avis de radiation à tous les membres de l'Ordre par l'intermédiaire du *Journal du Barreau* ainsi qu'aux directeurs des services judiciaires de chaque palais de justice. Ainsi, trois avocats ont été radiés de façon permanente et 17 avocats ont été radiés pour une période variant entre un mois et 15 ans. Les chefs d'accusation les plus souvent retenus par le comité ont été la négligence dans l'exécution du mandat, l'appropriation d'argent et le refus de répondre aux demandes du Syndic.

Tableau des activités disciplinaires	1997-1998	1998-1999
Plaintes : syndic et syndic ad hoc	**95**	**80**
Plaintes privées	**50**	**39**
Requêtes en radiation provisoire	**10**	**6**
Décisions rendues	**136**	**122**
Dossiers actifs	**146**	**183**
Avocats visés	**100**	**132**
Appels au Tribunal des professions	**19**	**28**
Requêtes en révision judiciaire à la Cour Supérieure	**4**	**5**
Auditions	**216**	**187**
Avis de radiation	**28**	**27**
Amendes	**37**	**34**

b) Nombre de séances
Deux

c) Rapport
Ce comité a pour mandat, entre autres, d'examiner dans le respect des compétences de chacun, les questions relatives à la qualité de la formation des avocats. Il fait rapport au Conseil général du Barreau du Québec.

Les membres ont discuté des objectifs de ce nouveau comité. Les échanges ont principalement porté sur la qualité relative des candidats admis dans les facultés de droit, sur la promotion de la profession d'avocat et sur l'incidence de ces facteurs sur le recrutement des meilleurs candidats en provenance des collèges ainsi que sur le placement des stagiaires.

1.6 Comité de la formation professionnelle

a) Membres
Me Jacques Lemay, président
Me François Fontaine, vice-président
Me Jacques Beaudet
Me Giuseppe Battista
Me Charles Belleau
Me Pierre-Yves Boisvert
Me Francis Gervais
Me Denis Jacques
Me Catherine La Rosa
Me Thomas A. Lavin
Me Anne-Marie Sheahan

Autres participants

Me Louis Lapointe
Me François Tôth

b) Nombre de séances
Dix-huit et trois auditions

c) Rapport
Le Comité de la formation professionnelle est responsable de l'École du Barreau au sujet de laquelle il rend compte au Comité administratif et s'assure de la compétence des nouveaux membres du Barreau du Québec. Il établit des politiques nécessaires à l'atteinte de ses objectifs dans le respect de sa mission. Il veille également à ce que les activités de formation professionnelle soient adéquatement évaluées et il supervise le stage qui fait partie intégrante de la formation. Ces étapes préparent le juriste à l'exercice de la profession et à l'accomplissement d'actes qui sont du ressort exclusif de l'avocat et du conseiller en loi (article 128 de la *Loi sur le Barreau*).

1.6.1 Sous-comité de l'administration

a) Membres
Me François Tôth, président et directeur du Centre de Sherbrooke
Me Louis Lapointe, directeur de l'École du Barreau
Me Mabel Dawson, directrice du Centre de Québec
Me France Mainville, responsable des services aux étudiants et des stages
Mme Lise Marcil, adjointe administrative
Me Jean-Paul Osborne, directeur du Centre d'Ottawa
Me Erick Vanchestein, directeur du Centre de Montréal

b) Rapport
Ce sous-comité étudie les questions de nature administrative relatives à la gestion quotidienne de l'École et fait des recommandations au Comité de la formation professionnelle concernant l'application du règlement de l'École du Barreau en matière d'admission à l'École, d'admission aux examens et sur les stages.

1.6.2 Sous-comité du programme

a) Membres
Me François Bousquet, président et responsable du secteur Civil II
Me Louis Lapointe, directeur de l'École du Barreau
Me Jean Barbès, responsable du secteur Le Barreau et la pratique professionnelle
Me Jean-Yves Brière, responsable du secteur Droit public et administratif
Me Marie-Josée Champagne, responsable du secteur Consultation et recherche
Me Danièle Delisle, directrice adjointe au programme
Me Réal Goulet, responsable des secteurs Négociation et Représentation
Me Claude Leblond, responsable du secteur Droit pénal
Me Josée Payette, responsable du secteur Civil I
Me Normand Ratti, responsable du secteur Droit des affaires
Me Jocelyne Tremblay, responsable des secteurs Preuve et procédure et Rédaction

b) Rapport
Ce sous-comité, de concert avec la Direction de l'École du Barreau, planifie le développement du programme à moyen et à long terme. Il est composé de membres de la Direction de l'École qui l'assistent et des responsables de secteurs qui ont la responsabilité de préparer, modifier et améliorer le contenu pédagogique des secteurs d'enseignement conformément aux politiques de l'École.

1.6.3 Sous-comité de l'évaluation

a) Membres
Me Normand Ratti, président par intérim
Me Monique Dupuis
Me Claude Joyal
Me Marie St-Pierre
Me Jocelyne Tremblay

b) Rapport
Ce sous-comité a pour mandat de faire des recommandations au Comité de la formation professionnelle sur l'élaboration des examens et la validation des résultats des diverses évaluations.

1.7 Comité d'inspection professionnelle

a) Formation
C.G. 1977-017 (01/04/77)
C.A. 1980-105 (26/06/80)
C.A. 1981-307 (09/01/81)

b) Membres
Me Raymond Clair, président (jusqu'au 19 juin 1998)
Me François Daviault, président
(depuis le 24 septembre 1998)
Me Peter Bradley (depuis le 24 septembre 1998)
Me Robert Monette (jusqu'au 19 juin 1998)
Me Jean-François Munn
Me Jean Nadeau (depuis le 24 septembre 1998)
Me Francine Pharand
Me Michael Peter Polak (jusqu'au 19 juin 1998)
Me Isabelle Roy
Me Denise Synnott
Me William Dufort, secrétaire

Inspecteurs

Me Jean R. Barbès
Me Robert Benoît
Me Claude Blouin
Me Jean-Pierre Bousquet
Me Pierre Dansereau
Me Pierre Desaulniers
Me François Doré
Me Monique Dupuis
Me Georges E. Laurin
Me Charles Morisset
Me Michel Richard
Me Jocelyne Tremblay
Me Serge D. Tremblay
Me Louis-Marie Vachon

c) Nombre de séances
Douze

d) Rapport
Le comité dont le mandat est de surveiller l'exercice de la profession utilise son *Guide d'auto-évaluation* ainsi que ses programmes de visites d'inspection professionnelle régulières pour aider les avocats à offrir des services de la plus grande qualité possible à leurs clients. C'est ainsi que 761 cabinets regroupant 2 640 avocats ont pu bénéficier de recommandations visant à accroître leur efficacité.

Le comité continue d'offrir sa procédure de démarrage de bureau d'avocat à tous les avocats et avocates qui en font la demande. Au cours du dernier exercice, ce service a été offert gratuitement à 27 avocats et avocates. Le programme sera maintenu au cours du prochain exercice.

Il existe des avocats dont les difficultés nécessitent une intervention plus soutenue de la part du Comité d'inspection professionnelle. Ainsi, deux dossiers d'enquête spéciale étaient encore actifs au début du présent exercice, au cours duquel le comité a ordonné la tenue de dix nouvelles enquêtes spéciales. Six dossiers ont connu leur dénouement et les recommandations du Comité d'inspection professionnelle ont été acheminées au Comité administratif comme l'exige le *Règlement sur la procédure du Comité d'inspection professionnelle des avocats*. Cinq dossiers sont encore actifs et un dossier est en suspens indéfiniment.

Le comité a transmis aux instances du Barreau du Québec ses recommandations concernant la révision du *Règlement sur les normes de tenue des dossiers et de bureau des avocats* et leur adoption devrait se faire au début du prochain exercice.

Le Comité d'inspection professionnelle a adopté un nouveau formulaire «*Guide d'auto-évaluation*» ainsi qu'un nouveau formulaire «*Rapport de l'inspecteur après une visite*» beaucoup plus précis, ce qui permettra au comité d'augmenter de façon significative la pertinence de ses interventions.

Quant au *Règlement sur la procédure du Comité d'inspection professionnelle*, les démarches visant à faire débloquer les demandes de modifications législatives et réglementaires proposées par le Barreau en 1993 se sont poursuivies et il y a bon espoir que ce dossier connaisse son dénouement au cours du prochain exercice.

Le Comité d'inspection professionnelle a procédé au lancement du Guide sur les contrats de société intitulé «*L'exercice de la profession d'avocat avec d'autres : Quel contrat choisir ? Quelles clauses prévoir ?*» . Si on en juge par les ventes, cette publication répond à un réel besoin. On prévoit une réimpression sous peu.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Le comité a aussi mis au point une procédure d'inspection spécialement conçue pour répondre aux besoins des avocats oeuvrant en droit criminel et pénal.

Enfin, il a conclu une entente de collaboration avec la Law Society of British Columbia de façon à permettre l'échange de documents et d'expertises en matière de pratique professionnelle. On compte aussi développer des contacts soutenus afin, notamment, d'éviter toute duplication au niveau des travaux en cours.

1.8 Comité des requêtes

a) Formation
C.G. 19/06/98

b) Membres
Me Bernard Amyot
Me Marcel Bélanger, c.r.
Me Casper M. Bloom, c.r.
Me Rolland Boudreau, c.r.
Me François Bousquet
Me Virgile Buffoni
Me Michel Caron
Me Paul Cartier
Me Raymond Clair
Me Benoît Emery
M. le bâtonnier Jacques Fournier
M. le bâtonnier Serge Francoeur, c.r.
Me Pierre Gagnon
M. le bâtonnier André Gauthier
Me Francis Gervais
M. le bâtonnier Guy Gilbert, c.r.
Me Vincent Gingras
Me Denis Jacques
Me Lynne Kassie
Me Odette Lacroix
Me Thomas-A. Lavin
Me Kimberley Legault
Me Pierre Legendre
Me Louise Lussier-Gardner
M. le bâtonnier Claude Masse
Me Ronald Montcalm, c.r.
Me Raymond Nepveu
Mme la bâtonnière Jocelyne Olivier
Me Pierre Paradis
Me Michel A. Pinsonnault
Me Nicolas Plourde
Me Jean Saint-Onge
Me Claude Savoie
Me Yves St-Arnaud
Me Christian Gauvin, secrétaire

c) Nombre de séances
Trente-et-une

d) Rapport
En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le Comité administratif, le Comité des requêtes entend les demandes d'inscription ou de réinscription au Tableau de l'Ordre en vertu de l'article 70 de la *Loi sur le Barreau* lorsque des objections ont été formulées par les intervenants prévus à la loi. Il entend également les demandes faites en vertu de l'article 122 de la *Loi sur le Barreau* visant à faire déclarer les requérants habiles à continuer l'exercice de la profession d'avocat nonobstant leur état de faillite.

De plus, il entend les requêtes en appel des décisions du Comité de formation professionnelle, du Comité d'accès à la profession et du Comité des équivalences.

Par ailleurs, en vertu de l'article 55.1 du *Code des professions*, il a le pouvoir de radier, limiter ou suspendre le droit d'exercice d'un avocat qui a fait l'objet d'une décision d'un tribunal ou d'une décision disciplinaire.

Comité des requêtes	1997-1998	1998-1999
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]		
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]		
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]		
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]		
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Total des dossiers saisis pour audition	**67**	**53**

1.9 Comité de révision des plaintes

a) Formation
C.G. 27/10/94, 26/10/95, 07/03/96

b) Membres
Me C. François Couture, président
Me Charles E. Bertrand
Me André P. Casgrain
M. Georges M. Koutchougoura

Me Anne Robert-Payne
Mme Jeannine Tellier-Cormier
Me Luce Therrien

c) Nombre de séances
Vingt-deux

d) Rapport
Le Comité de révision des plaintes est institué par l'article 123.3 du *Code des professions*. Ce comité a pour fonction de rendre un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter une plainte.

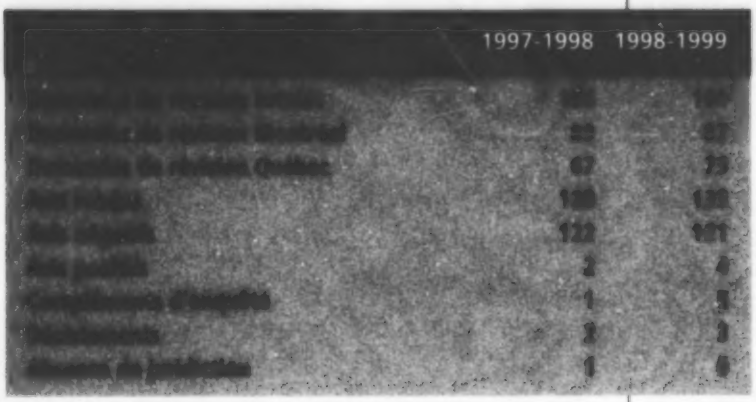

Le comité a aussi mis au point une procédure d'inspection spécialement conçue pour répondre aux besoins des avocats oeuvrant en droit criminel et pénal.

Enfin, il a conclu une entente de collaboration avec la Law Society of British Columbia de façon à permettre l'échange de documents et d'expertises en matière de pratique professionnelle. On compte aussi développer des contacts soutenus afin, notamment, d'éviter toute duplication au niveau des travaux en cours.

1.8 Comité des requêtes

a) Formation
C.G. 19/06/98

b) Membres
Me Bernard Amyot
Me Marcel Bélanger, c.r.
Me Casper M. Bloom, c.r.
Me Rolland Boudreau, c.r.
Me François Bousquet
Me Virgile Buffoni
Me Michel Caron
Me Paul Cartier
Me Raymond Clair
Me Benoit Emery
M. le bâtonnier Jacques Fournier
M. le bâtonnier Serge Francoeur, c.r.
Me Pierre Gagnon
M. le bâtonnier André Gauthier
Me Francis Gervais
M. le bâtonnier Guy Gilbert, c.r.
Me Vincent Gingras
Me Denis Jacques
Me Lynne Kassie
Me Odette Lacroix
Me Thomas-A. Lavin
Me Kimberley Legault
Me Pierre Legendre
Me Louise Lussier-Gardner
M. le bâtonnier Claude Masse
Me Ronald Montcalm, c.r.
Me Raymond Nepveu
Mme la bâtonnière Jocelyne Olivier
Me Pierre Paradis
Me Michel A. Pinsonnault
Me Nicolas Plourde
Me Jean Saint-Onge
Me Claude Savoie
Me Yves St-Arnaud
Me Christian Gauvin, secrétaire

c) Nombre de séances
Trente-et-une

d) Rapport
En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le Comité administratif, le Comité des requêtes entend les demandes d'inscription ou de réinscription au Tableau de l'Ordre en vertu de l'article 70 de la *Loi sur le Barreau* lorsque des objections ont été formulées par les intervenants prévus à la loi. Il entend également les demandes faites en vertu de l'article 122 de la *Loi sur le Barreau* visant à faire déclarer les requérants habiles à continuer l'exercice de la profession d'avocat nonobstant leur état de faillite.

De plus, il entend les requêtes en appel des décisions du Comité de formation professionnelle, du Comité d'accès à la profession et du Comité des équivalences.

Par ailleurs, en vertu de l'article 55.1 du *Code des professions*, il a le pouvoir de radier, limiter ou suspendre le droit d'exercice d'un avocat qui a fait l'objet d'une décision d'un tribunal ou d'une décision disciplinaire.

Comité des requêtes	1997-1998	1998-1999
Nombre de séances	37	31
Requêtes en inscription		
en vertu de l'article 67 L.B.	3	1
Requêtes en réinscriptions en vertu :		
de l'article 65.3 L.B.	10	5
de l'article 70 L.B.	20	3
des articles 70 et 72 L.B.	5	3
de l'article 70 (122.2) L.B.		6
de l'article 74 L.B.		1
de l'article 122 L.B.	19	20
Requêtes en appel		
en vertu de l'article 48 L.B.	9	7
Convocations		
en vertu de l'article 55.1 C.P.	1	7
Total des dossiers saisis pour audition	67	53

1.9 Comité de révision des plaintes

a) Formation
C.G. 27/10/94, 26/10/95, 07/03/96

b) Membres
Me C. François Couture, président
Me Charles E. Bertrand
Me André P. Casgrain
M. Georges M. Koutchougoura

Me Anne Robert-Payne
Mme Jeannine Tellier-Cormier
Me Luce Therrien

c) Nombre de séances
Vingt-deux

d) Rapport
Le Comité de révision des plaintes est institué par l'article 123.3 du *Code des professions*. Ce comité a pour fonction de rendre un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter une plainte.

	1997-1998	1998-1999
Demandes de révision totales	156	160
Demandes de révision Montréal	89	87
Demandes de révision Québec	67	73
Avis rendus	128	133
Avis négatifs	122	121
Avis positifs	2	4
Compléments d'enquête	1	5
Désistements	2	3
Absence de juridiction	1	0

2 LES COMITÉS RELIÉS À DES ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

2.1 Comité sur l'examen du Mérite du Barreau

a) Formation
C.A. 21/01/99

b) Membres
M. le bâtonnier Jacques Fournier, président
Me Lynne Kassie
Me Kimberley Legault
Me Raymond Nepveu
Me Nathalie Roy, secrétaire

c) Nombre de séances
Une

d) Rapport
Ce comité a pour fonction de recommander au Comité administratif du Barreau du Québec les noms de récipiendaires du Mérite du Barreau. Le Mérite se veut la reconnaissance de l'apport particulier d'un membre de la communauté juridique à l'avancement de la profession ou dans les activités du Barreau. Un Mérite est aussi attribué à une personne qui n'est pas membre de la communauté juridique en reconnaissance de son engagement social ou d'une contribution à l'avancement du droit et de la justice.

2.2 Comité des finances

a) Membres
Me Denis Jacques, président et vice-président du Barreau du Québec
Me Pierre Gauthier, directeur général
Me Jacques Houle, directeur général adjoint
Me Odette Lacroix, bâtonnière de Québec
Me Ronald Montcalm, c.r., bâtonnier de Montréal
Me Raymond Nepveu, Côte-Nord
M. Pierre Beauchamp, directeur du Service des finances

b) Nombre de séances
Sept

c) Rapport
Le rôle du Comité des finances consiste à coordonner la préparation du budget et à en évaluer les résultats. Le comité a présenté ses recommandations au Comité administratif le 24 mars 1999. Ces recommandations ont été entérinées par le Conseil général, à Québec, le 26 mars 1999 (voir les États financiers).

2.3 Comité organisateur du Congrès 1998

a) Membres
Me Denis Saulnier, Laurentides-Lanaudière, président
M. le bâtonnier Serge Francoeur, c.r.
M. Pierre Beauchamp, directeur du Service des finances
M. Léon Bédard, directeur des communications
Mme Gracieuse Bujold, agente de relations publiques, Service des communications
Me Pierre Chagnon, directeur du Service de la formation permanente
Me Ariane Charbonneau, Montréal
M. Bernard Downs, directeur des Services administratifs
Me Pierre Gauthier, directeur général
M. Yves Gougeon, responsable de la publicité dans le *Journal du Barreau*
Me Denis Jacques, Québec
Me Nathalie Roy, adjointe au bâtonnier
Me Suzanne Vadboncoeur, directrice du Service de recherche et de législation
Me Guy Wells, Saguenay/Lac Saint-Jean
Mme Louise Gauthier, secrétaire

b) Nombre de séances
Sept du comité plénier
Trois du comité restreint

c) Rapport
Sous le thème «*De Singapour à la Malbaie, où en sommes-nous ?*», près de 800 congressistes s'étaient réunis *en région* au Manoir Richelieu, les 4, 5 et 6 juin 1998. C'était le moment de faire le point. Faire le point sur la confiance du public envers la justice, sur les relations entre consoeurs et confrères, sur les suites du *Rapport du Comité sur l'avenir de la profession* et sur les nombreux changements survenus ces dernières années afin de mieux se préparer à l'an 2000.

Les participants ont eu également le loisir et le plaisir de faire des activités bien typiques de la région. De la route des arts et des saveurs à la croisière aux baleines et, pour les plus audacieux, le «rafting» de plaisance sur la rivière Malbaie; sans oublier le fameux tournoi des maîtres.

Enfin, c'est sous la présidence d'honneur du Premier ministre du Québec, monsieur Lucien Bouchard, que s'est déroulé le banquet de clôture du Congrès 1998 et au son des chansons de Gilles Vigneault que l'on s'est dit «Au revoir et à l'an prochain !».

2.4 Comité des résolutions

a) Formation
C.A. 23/04/98

b) Membres
M. le bâtonnier Jacques Fournier
Me Ariane Charbonneau, présidente
de l'Association du Jeune Barreau de Montréal
Me Pierre Gauthier, directeur général
du Barreau du Québec
Me Odette Lacroix, bâtonnière de Québec
Me Pierre Mazurette, c.r., président de l'Association
des avocates et avocats de province
Me Ronald Montcalm, c.r., bâtonnier de Montréal
Me Denis Richard, président de l'Association
du Jeune Barreau de Québec
Me Suzanne Vadboncoeur, directrice du Service
de recherche et de législation

c) Nombre de séances
Une

d) Rapport
Ce comité a pour mandat de statuer sur la recevabillité des résolutions soumises au vote de l'assemblée générale annuelle des membres. Une seule résolution a été présentée dans le délai prévu par les règles et elle a été déclarée recevable.

2.5 Comité sur la Revue du Barreau

a) Formation
C.G. 05/10/40

b) Membres
Me Claude Champagne, président
Me Jean-Denis Archambault
Me Michel Deschamps
Me Nicole Duplé
Me Pierre Giroux
Me Jean-Claude Hébert
Me Micheline Huard
Me Gilles Pépin
Me Louise Poudrier LeBel
Me William Anthony Schabas
Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

c) Nombre de séances
Trois

d) Rapport
Ce comité permanent voit à stimuler la collaboration littéraire de la communauté juridique, à recevoir les textes, les évaluer et décider de leur publication. De concert avec les Éditions Yvon Blais inc., le comité a coordonné la publication de six articles et de huit chroniques, échelonnés sur les deux numéros de l'année 1998. Depuis deux ans, la *Revue du Barreau* n'est envoyée qu'aux avocats et avocates qui en ont fait la demande à l'aide du coupon-réponse retourné au Barreau à cette fin. Par ailleurs, le comité invite les membres de la communauté juridique à lui soumettre des textes d'intérêt général.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia

division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

3 LES COMITÉS RELIÉS À L'EXERCICE DE LA PROFESSION D'AVOCAT

3.1 Comité accréditeur en médiation familiale

a) Formation
C.A. 29/03/94, 30/07/95 et 14/11/97

b) Membres
Me Danielle Lambert
Me Sylvie Matteau
Me Benoît Rioux

c) Nombre de séances
Huit

d) Rapport
Au cours du dernier exercice, le Comité accréditeur a reçu 84 nouvelles demandes d'accréditation. Au total, cette année, 124 avocats et avocates ont reçu une accréditation en médiation familiale. Elles sont réparties comme suit :

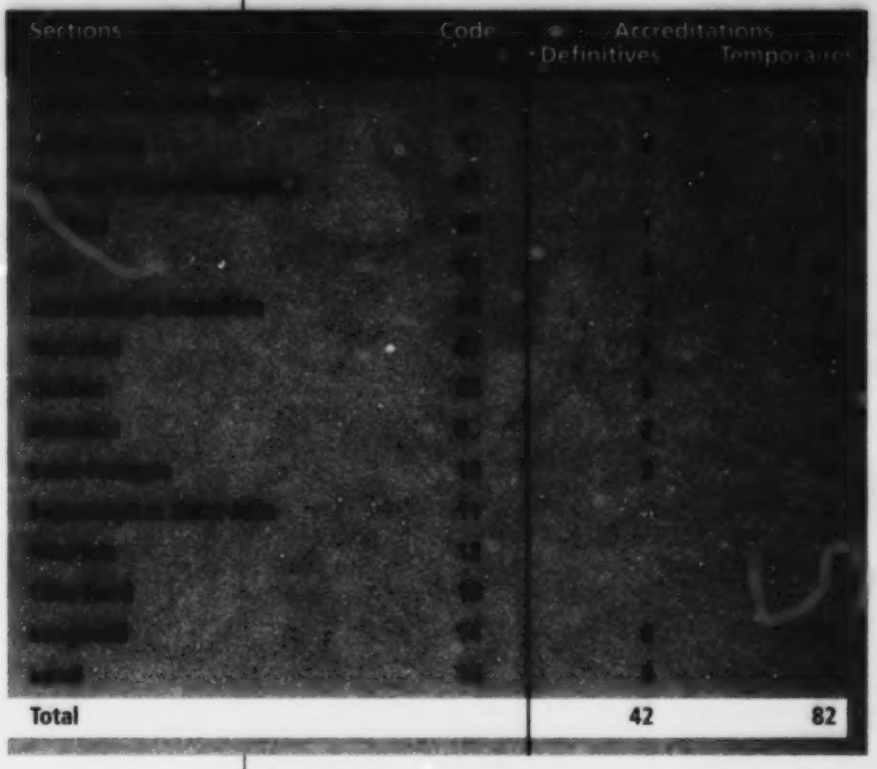

3.2 Comité aviseur sur les bibliothèques de droit

a) Formation
C.G. 10/06/98

b) Membres
Me François Lajoie, président
Mme Céline Amnotte
Me Lucie Bernier
Me Pierre Daignault
Me Anne Demers
Me Pierre Gauthier
Me Louise Lussier-Gardner
Me Michel Pinsonnault
Me Richard Wagner
Mme Thérèse Perreault

c) Nombre de séances
Sept

d) Rapport
Recommandation faite au Conseil général pour confier la réalisation d'une étude d'orientation stratégique sur l'ensemble des bibliothèques de droit du Barreau du Québec à la firme Infoges; gestion de l'appel d'offres et suivi de l'étude réalisée; dépôt et analyse du rapport Infoges présenté aux séances du Conseil général de décembre 1998, février et mars 1999.

3.3 Comité des avocats de l'Administration et de l'Entreprise

a) Formation
C.G. 23/03/84

b) Membres
Me Gilles Legault, président
Me Martine Bergeron
Me Dorothée Biron
Me Carole Bonhomme

3 LES COMITÉS RELIÉS À L'EXERCICE DE LA PROFESSION D'AVOCAT

3.1 COMITÉ ACCRÉDITEUR EN MÉDIATION FAMILIALE

a) Formation
C.A. 29/03/94, 30/07/95 et 14/11/97

b) Membres
Me Danielle Lambert
Me Sylvie Matteau
Me Benoît Rioux

c) Nombre de séances
Huit

d) Rapport
Au cours du dernier exercice, le Comité accréditeur a reçu 84 nouvelles demandes d'accréditation. Au total, cette année, 124 avocats et avocates ont reçu une accréditation en médiation familiale. Elles sont réparties comme suit :

Sections	Code	Accréditations Définitives	Accréditations Temporaires
Abitibi-Témiscamingue	**01**	**1**	**3**
Arthabaska	**02**	**2**	**3**
Bas Saint-Laurent/Gaspésie	**03**		
Bedford	**04**	**1**	
Hull	**05**	**3**	**12**
Laurentides-Lanaudière	**06**	**8**	**6**
Montréal	**07**	**8**	**24**
Québec	**08**	**5**	**9**
Richelieu	**09**	**2**	**5**
Saint-François	**10**	**3**	**4**
Saguenay/Lac Saint-Jean	**11**		**1**
Mauricie	**12**		
Côte-Nord	**13**		
Longueuil	**14**	**6**	**10**
Laval	**15**	**3**	**5**
Total		42	82

3.2 COMITÉ AVISEUR SUR LES BIBLIOTHÈQUES DE DROIT

a) Formation
C.G. 10/06/98

b) Membres
Me François Lajoie, président
Mme Céline Amnotte
Me Lucie Bernier
Me Pierre Daignault
Me Anne Demers
Me Pierre Gauthier
Me Louise Lussier-Gardner
Me Michel Pinsonnault
Me Richard Wagner
Mme Thérèse Perreault

c) Nombre de séances
Sept

d) Rapport
Recommandation faite au Conseil général pour confier la réalisation d'une étude d'orientation stratégique sur l'ensemble des bibliothèques de droit du Barreau du Québec à la firme Infoges; gestion de l'appel d'offres et suivi de l'étude réalisée; dépôt et analyse du rapport Infoges présenté aux séances du Conseil général de décembre 1998, février et mars 1999.

3.3 COMITÉ DES AVOCATS DE L'ADMINISTRATION ET DE L'ENTREPRISE

a) Formation
C.G. 23/03/84

b) Membres
Me Gilles Legault, président
Me Martine Bergeron
Me Dorothée Biron
Me Carole Bonhomme

Me Jacques Casgrain
Me Rachel Journeault
Me Jean-René Laroche
Me Natalie Le Cavalier
Me Pierre Lecavalier
Me Luc Marchildon
Me Martine Noreau
Me Geneviève Pichet, secrétaire

c) Nombre de séances
Six plénières, une dizaine de conférences téléphoniques et plusieurs réunions de groupes de travail

d) Rapport
Suite au sondage effectué en 1997 auprès des avocats oeuvrant hors la pratique privée, deux sujets préoccupaient davantage ces avocats : l'avenir de la profession et l'application du *Code de déontologie*. Le comité a créé deux groupes de travail sur ces questions et prépare un rapport pour l'automne 1999.

Le comité a également poursuivi sa consultation. Dans le cadre de son projet-pilote, il a rencontré à plusieurs reprises les membres de l'Association des juristes de l'État. Ainsi, il a organisé trois rencontres entre l'exécutif de cette association et le bâtonnier du Québec, Me Jacques Fournier. Les rencontres avaient pour but d'identifier les attentes et les besoins particuliers de ces membres face au Barreau. Le comité a rencontré également des représentants de l'Association des substituts du procureur général dans ce même cadre. Le comité poursuit son plan d'action.

3.4 Comité des avocats de la pratique privée

a) Formation
C.G. 03/06/77

b) Membres
Me Raymond Lavoie, Québec, président
Me Richard Barbeau, Montréal
Me Claude Bédard, Abitibi-Témiscamingue
Me Serge Bernier, Arthabaska
Me Alain Bissonnette, Laurentides/Lanaudière
Me Hélène Bissonnette, Longueuil
Me Paul Charlebois, Hull
Me Réjean Dubé, Bas Saint-Laurent/Gaspésie
Me Jocelyne Duplessis, Mauricie
Me Gaétan Desnoyers, Richelieu
Me Linda Guillemette, Laval
Me Lucie Joncas, Bedford
Me Hélène Maillette, Saint-Francois
Me Mireille Peeters, Côte-Nord
Me Richard Poitras, Saguenay/Lac Saint-Jean
Me Robert Primeau, secrétaire

c) Rapport
Durant l'année, le comité, en plus de ses activités habituelles, a déterminé de nouveaux champs d'activités intéressant la pratique privée. Ainsi, le comité veut suivre de près la réforme du *Code de procédure civile* pour s'assurer qu'elle ne sera pas l'occasion d'une diminution de nos champs de pratique. Le comité se préoccupe également du projet visant à augmenter le seuil des petites créances à 15 000 $ ce qui aurait pour effet, encore une fois, d'affecter la pratique des avocats et des avocates. Enfin, les règles de pratique de la Cour supérieure suscitant de plus en plus de critiques feront l'objet d'une réflexion par le Comité des avocats de la pratique privée.

Le comité a travaillé de façon très active sur l'adoption du nouveau *Tarif des honoraires judiciaires des avocats*. En décembre 1998, le projet du nouveau tarif a été prépublié dans la *Gazette Officielle du Québec*. Les efforts du comité dans ce dossier, depuis quelques années, devraient aboutir dans les prochains mois par une publication définitive et par l'entrée en vigueur du nouveau tarif.

Le comité a participé à toutes les réunions du Comité de surveillance de la *Loi sur l'aide juridique* et cette participation a permis de régler plusieurs irritants qui ont été soumis au comité par des avocats ou des avocates qui acceptent des mandats d'aide juridique.

Le comité s'intéresse de façon toute particulière à l'assurance frais juridiques qui semble être d'un intérêt primordial pour les justiciables car un tel type d'assurance a pour effet d'accroître l'accès à la justice. Le comité est présent aux travaux du Barreau sur ce sujet et entend participer à la promotion de ce type d'assurance.

Le comité a déposé, pour le Barreau du Québec, les demandes de modifications au tarif et conditions d'exercice dans le régime d'aide juridique et ce, pour remplacer l'entente déjà existante qui se termine le 1er avril 1999. La négociation de ces tarifs va s'amorcer bientôt. Le négociateur du Barreau du Québec dans ce dossier, Me Pierre Gagnon, a fait une tournée des sections du Barreau afin de consulter les membres sur les demandes déposées et de recueillir leurs suggestions.

Le président et le secrétaire du comité ont fait une tournée des sections pour informer les avocats et avocates de pratique privée des nouvelles orientations du comité ainsi que des principaux dossiers qui font l'objet de ses travaux. Ils en ont profité pour recueillir les différentes préoccupations des membres afin de mieux remplir le mandat du comité qui est de s'occuper de tout ce qui touche les intérêts des avocats et avocates de la pratique privée.

Enfin, le comité a commencé à accroître de façon considérable ses communications avec les avocats et avocates de la pratique privée. Sa présence a été plus grande dans le *Journal du Barreau* et des bulletins d'information seront transmis aux membres. Le comité est présent sur le site Internet du Barreau de la section de Québec afin que les avocats et les avocates soient informés de façon continuelle sur ses activités. Cette présence se fera également sur le site Internet du Barreau du Québec et dans les sites Internet des différents barreaux de section qui en possèdent. Dans toutes ces communications, l'on pourra voir la nouvelle identification visuelle du Comité des avocas de la pratique privée du Barreau du Québec.

3.5 Comité sur les bourses et les stages internationaux

a) Formation
C.A. 29/08/91

b) Membres
Me Luc Béliveau
Me Liette Dubuc
Me Julie Rochette
Me Geneviève Pichet, secrétaire

c) Nombre de séances
Une

d) Rapport
Le comité a sélectionné trois candidates pour effectuer respectivement un stage de trois mois à Paris, Lyon et Bruxelles. Dans le cadre de ce programme, cinq avocats français ont pu bénéficier de ces échanges dans des cabinets de Montréal.

3.6 Comité de déontologie

a) Formation
C.A. 04/06/66

b) Membres
Me Pierre Cimon, président
Me Alfred Bélisle
Me André Bois
Me Francis Brabant
Me Nicole Gibeau (jusqu'en septembre 1998)
Me François Handfield (depuis janvier 1999)
Me Yves-Marie Morisette
Me Vincent O'Donnell, c.r. (jusqu'en septembre 1998)
Me François Perron (depuis juin 1998)
Me Johanne Roy
Me Philip Shaposnick
Me Pierre Bernard, secrétaire

c) Nombre de séances
Six

d) Rapport
Le Comité de déontologie est un comité aviseur du Barreau et des avocats en matière d'éthique professionnelle. Il est régulièrement appelé par le Comité administratif à donner son point de vue au sujet de différents dossiers qui comportent des implications au niveau déontologique.

Au cours de l'année le Comité de déontologie s'est penché sur une dizaine de dossiers où son opinion était sollicitée par le Comité administratif, par des avocats ou par le Bureau du syndic.

Les opinions qu'il a rendues portaient sur les communications de l'avocat avec la partie adverse, l'utilisation d'une compagnie de gestion par des avocats, une question de réduction sur les honoraires, l'emploi de la notion «sans préjudice» et des questions de conflits d'intérêts.

Le comité est à étudier actuellement les paramètres déontologiques de la rémunération de témoins dans des causes civiles à la suite d'entente avec un avocat.

Les opinions du Comité de déontologie devraient éventuellement être diffusées sur le site Internet du Barreau du Québec. Cette initiative est en marche actuellement.

3.7 Comité sur l'exercice illégal de la profession

a) Formation
C.A. 06/11/96, 11/12/96 et 17/12/96

b) Membres
Me Jean-Jacques Gagnon, président
Me Marwan Bachir, Côte-Nord
Me Maurice Boileau, Montréal
Me Danielle Dorais, Laurentides-Lanaudière
Me Gervais Dubé, Saint-François
Me Robert Dufresne, Abitibi-Témiscamingue
Me Régis Gaudreault, Saguenay/Lac Saint-Jean
Me Gaston Gauthier, Longueuil
Me Denys P. Godin, Mauricie
Me Thomas-A. Lavin, Bedford
Me Mélanie Lenneville, Richelieu
Me Benoît Moulin, Bas Saint-Laurent/Gaspésie
Me Suzanne Paradis, Arthabaska
Me Richard Parent, Québec
Me Francine R. Pharand, Hull
Me Normand Sauvageau, Laval

Comité exécutif sur l'exercice illégal

Me Jean-Jacques Gagnon, président
Me Pierre Gauthier, directeur général
du Barreau du Québec

Me Jacques Laurier, Montréal
Me Richard Parent, Québec
Me Carole Tremblay, Association des avocates et avocats de province
Me Geneviève Pichet, secrétaire

c) Nombre de séances
Une plénière, cinq conférences téléphoniques du comité éxécutif et trois réunions du groupe de travail

d) Rapport
Comme chaque année, les travaux du comité ont débuté par l'examen et l'inventaire de tous les dossiers d'exercice illégal afin d'identifier les secteurs névralgiques et les interventions urgentes. Le comité a sollicité chaque représentant de section afin qu'il fasse rapport sur la situation dans sa région et qu'il transmette les attentes de sa section quant au soutien technique souhaité. Le comité a adopté son plan d'action.

L'exécutif a organisé la tenue d'un colloque à l'intention des membres du Comité plénier sur l'exercice illégal qui s'est tenu en novembre 1998, colloque portant sur les récents développements en droit professionnel et plus particulièrement sur les cas d'exercice illégal. Il a mis à jour à l'intention de ses membres, le recueil de textes législatifs et de jurisprudence et fourni des exemples de mises en demeure, de résolutions et de constats d'infraction pour outiller les conseils de section lorsqu'ils doivent sévir dans un cas d'exercice illégal.

Une entrevue sur cassette-vidéo portant sur les récents développements en droit professionnel et l'exercice illégal a été préparée et sera distribuée à tous les bâtonniers de section au mois de mai 1999. De plus, un protocole d'intervention concernant les demandes d'aide financière a été élaboré à l'intention des sections qui sont aux prises avec un problème d'exercice illégal dont la nature et l'ampleur sont particulières, exceptionnelles ou de juridiction provinciale. Des protocoles d'intervention ont également été établis dans les dossiers de droit matrimonial.

3.8 Comité sur les femmes dans la profession

a) Formation
C.A. 06/03/91

b) Membres
Mme la bâtonnière Jocelyne Olivier, présidente
Me Dominique Bélanger
Me Simone Bonenfant
Me Guylaine Boisvert
Me Sophie Bourque
L'honorable Carol Cohen
Me Esthel Gravel
Me Denis Matte
Me Rajpattie Persaud
L'honorable Louise Provost
Me Marie Rinfret
Me Stéphane Rivard
Me Jean Saint-Onge
Me Louise Viau
Me Carole Brosseau, secrétaire

c) Nombre de séances
Sept et quatre conférences téléphoniques

d) Rapport
Le Comité sur les femmes dans la profession a continué de faire la promotion des politiques qu'il a élaboré, à savoir le *Guide pour l'élaboration d'une politique d'équité dans l'embauche et dans l'emploi* ainsi que le *Guide pour l'élaboration d'une politique contre le harcèlement sexuel au travail*, et de sa pochette sur le congé parental. De plus, il a préparé un rapport sur la représentation des femmes à la Cour supérieure de Québec qui a mené à une intervention du Barreau sur cette question. Le comité a également soumis une série de questions en préparation du sondage du Barreau du Québec et ce, dans le but d'actualiser les statistiques de 1991. Il a également assisté Madame Fiona Kay, chercheure, sur son projet de recherche sur les professions juridiques.

Le comité a assisté le «Women's Bar Association of the State of New-York» (WBASNY) dans l'organisation de son congrès annuel tenu en mai 1998, à Montréal. Il a accueilli une délégation de collègues et le bâtonnier de Lyon qui voulaient en connaître davantage sur la situation des femmes dans la profession juridique au Québec. Le comité a soumis une candidature pour le Prix *Femmes de Mérite* parrainé par le YWCA de Montréal.

Une rencontre de toutes les représentantes de section et des membres du comité a eu lieu afin d'assurer le suivi des dossiers et connaître les besoins des sections.

Le Prix d'excellence du Comité sur les femmes dans la profession a été décerné pour la première fois à feue l'honorable Christine Tourigny. En son honneur, ce prix porte dorénavant son nom et sera remis pour une deuxième fois dans le cadre des activités du Congrès du Barreau. Le comité a répondu de façon ponctuelle à certaines invitations ou certaines demandes de documentation relative à la situation des femmes dans la profession juridique. Dans le cadre du 150e anniversaire du Barreau du Québec, le comité a élaboré un atelier pour le Congrès du Barreau qui s'intitule : *«150 ans d'histoire : son renouvellement par la présence des femmes»*.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

3.9 Comité du Fonds d'indemnisation

a) Formation
C.A. 01/04/85

b) Membres
Me Madeleine Lemieux, présidente
Me Jean Brisset des Nos (jusqu'au 17 novembre 1998)
Me Pierre Hamel
Me Jacques Jeansonne
Me Michel Lecompte
Me Anne Lessard
Me Paul Paradis
Me Jocelyn Rancourt
Me Isabelle Roy
Me Danielle Turcotte
Me Christian Gauvin, secrétaire

c) Nombre de séances
Seize

d) Rapport

	1997-1998	1998-1999
NOUVELLES RÉCLAMATIONS	**108**	**81**
Montants visés	**1 747 003,63 $**	**3 123 392,27 $**
Nombre d'avocats concernés	**37**	**41**
RÉCLAMATIONS DÉPOSÉES PAR LE FONDS D'INDEMNISATION	**90**	**116**
Accueillant la réclamation	**63**	**94**
Montants versés	**563 106,09 $**	**891 157,90 $**
Rejetant la réclamation	**26**	**22**
DOSSIERS ACTIFS	**115**	**86**
MONTANTS CONCERNÉS	**3 204 143,90 $**	**3 288 593,18 $**

3.10 Comité consultatif de la formation permanente

a) Formation
C.G. 12/06/87

b) Membres
Me Pierre Lortie, président
Me Michèle Lacroix, vice-présidente
Me Madeleine Aubé
Me Robert Bonhomme
Me Sophie Bourque
Me Pierre Chagnon
Me Alain-Claude Desforges
Me Jacques Fournier, bâtonnier du Québec
Me Aldé Frenette
Me Pierre Gauthier
Me Paul Martel
L'honorable Michael Sheehan
Me Michel Tétrault
Me Doris Thibault
Me Gilles Bachand, secrétaire

c) Nombre de séances
Quatre

d) Rapport
Les membres du Comité consultatif de la formation permanente se partagent les principaux secteurs du droit, proposent des activités de formation et participent régulièrement à l'organisation de colloques en proposant des thèmes, des sujets de conférence et des conférenciers. Il a enfin comme dernière responsabilité de proposer un programme de formation permanente à l'occasion du Congrès annuel du Barreau du Québec.

3.11 Comité sur l'information juridique diffusée aux membres du Barreau

a) Formation
C.A. 11/01/90

b) Membres
Me François Lajoie, président
(démission le 17 mars 1999)
Me Roger Coulombe
Me Claude Gravel
Me Alain Létourneau, c.r.
Me Pierre Paradis
Me Jean-Pierre Roy
Mme Thérèse Perreault, secrétaire

c) Nombre de séances
Quatre

d) Rapport
Suivi du contrat avec Les Éditions Yvon Blais inc. pour le *Répertoire électronique de jurisprudence du Barreau* (REJB); recommandation sur la stratégie de financement et le coût d'abonnement au REJB;

3.9 Comité du Fonds d'indemnisation

a) Formation
C.A. 01/04/85

b) Membres
Me Madeleine Lemieux, présidente
Me Jean Brisset des Nos (jusqu'au 17 novembre 1998)
Me Pierre Hamel
Me Jacques Jeansonne
Me Michel Lecompte
Me Anne Lessard
Me Paul Paradis
Me Jocelyn Rancourt
Me Isabelle Roy
Me Danielle Turcotte
Me Christian Gauvin, secrétaire

c) Nombre de séances
Seize

d) Rapport

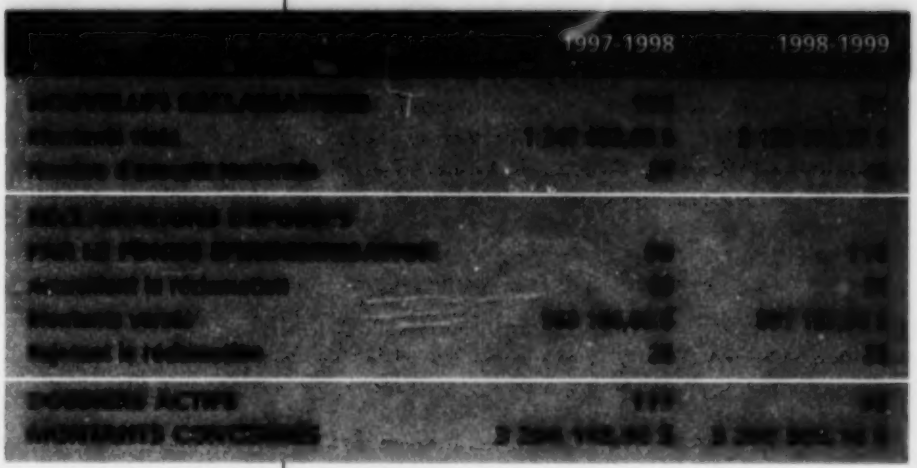

3.10 Comité consultatif de la formation permanente

a) Formation
C.G. 12/06/87

b) Membres
Me Pierre Lortie, président
Me Michèle Lacroix, vice-présidente
Me Madeleine Aubé
Me Robert Bonhomme
Me Sophie Bourque
Me Pierre Chagnon
Me Alain-Claude Desforges
Me Jacques Fournier, bâtonnier du Québec
Me Aldé Frenette
Me Pierre Gauthier
Me Paul Martel
L'honorable Michael Sheehan
Me Michel Tétrault
Me Doris Thibault
Me Gilles Bachand, secrétaire

c) Nombre de séances
Quatre

d) Rapport
Les membres du Comité consultatif de la formation permanente se partagent les principaux secteurs du droit, proposent des activités de formation et participent régulièrement à l'organisation de colloques en proposant des thèmes, des sujets de conférence et des conférenciers. Il a enfin comme dernière responsabilité de proposer un programme de formation permanente à l'occasion du Congrès annuel du Barreau du Québec.

3.11 Comité sur l'information juridique diffusée aux membres du Barreau

a) Formation
C.A. 11/01/90

b) Membres
Me François Lajoie, président
(démission le 17 mars 1999)
Me Roger Coulombe
Me Claude Gravel
Me Alain Létourneau, c.r.
Me Pierre Paradis
Me Jean-Pierre Roy
Mme Thérèse Perreault, secrétaire

c) Nombre de séances
Quatre

d) Rapport
Suivi du contrat avec Les Éditions Yvon Blais inc. pour le *Répertoire électronique de jurisprudence du Barreau* (REJB); recommandation sur la stratégie de financement et le coût d'abonnement au REJB;

participation aux travaux du comité d'évaluation prévu au contrat avec les Éditions Yvon Blais pour assurer le contrôle de la qualité et le suivi du REJB, lequel comité a tenu quatre réunions; rapports acheminés au Comité administratif sur les problèmes de diffusion des jugements pour la Cour du Québec.

3.12 Comité sur la médiation

a) Formation
C.A. 19/01/95

b) Membres
Me Serge Roy, président
Me Suzanne Clairmont, vice-présidente
Me Peter Bradley
Me Marie-Josée Brodeur
Me Hélène de Kovachich
Me Pierre Gagnon
Me Denis F. Gauthier
Me Sylvie Matteau
Me Benoit Rioux
Me Geneviève Pichet, secrétaire

c) Nombre de séances
Sept

d) Rapport
Le comité a révisé son plan d'action triennal et l'échéancier de réalisation. Il a poursuivi l'étude du *Guide des normes de pratique des médiateurs en droit familial* et est intervenu au Conseil général de décembre 1998 concernant le projet-pilote de médiation en matières civile et commerciale à la Cour supérieure, notamment quant aux exigences de base pour être inscrit sur la liste des médiateurs de la Cour supérieure.

Dans le but de tenir une liste de médiateurs rendant de meilleurs services en médiation civile et commerciale au niveau des dossiers de la Cour supérieure et dans le cadre de la mise en œuvre du programme de médiation en matières civile et commerciale à la Cour supérieure, le comité a considéré l'opportunité d'ajouter des exigences additionnelles pour ces médiateurs, d'élaborer une clause grand-père et la mise en place du processus d'accréditation. Ces propositions continuent de faire l'objet de discussions et le comité sera en mesure de présenter le fruit de sa réflexion au Comité administratif de mai 1999.

3.13 Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale

a) Formation
C.A. 27/04/89

b) Membres

Représentants du Barreau du Québec

Me Sylvie Matteau
Me Pierre Valin

Représentants de la Chambre des notaires du Québec

Me Danielle Beausoleil
Me François Crête

Représentants de l'Ordre des conseillers et conseillères en orientation du Québec

Mme Louise Landry
M. Gerry Schoël

Représentants de l'Ordre professionnel des psychologues du Québec

M. Gérald Coté
Mme Suzanne Barry

Représentants de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec

Mme Pierrette Brisson-Amyot
M. René Pagé

Représentants de l'Association des Centres jeunesse du Québec

Mme Lorraine Fillion
M. Jean Boudreau

Représentantes de l'Association de médiation familiale du Québec

Me Violaine Belzile
Mme Aline Héroux

c) Nombre de séances
Huit

d) Rapport
Durant l'exercice 1998-1999, les activités du Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale ont visé principalement à faire le suivi sur l'implantation de la *Loi sur la médiation familiale* ainsi que l'adoption de normes de pratique communes à tous les organismes accréditeurs en matière de supervision de la médiation.

Le comité a travaillé également à identifier des critères de reconnaissance des supervisions et des formations.

Il a de plus poursuivi ses activités d'accréditation, s'est structuré de manière plus formelle et a produit ses premiers états financiers.

3.14 Comité sur les relations internationales

a) Formation
C.A. 31/05/95

b) Membres
M. le bâtonnier Henri Grondin, c.r., président
L'honorable Claudette Picard
Me F. Yves Alie
Me Jacques Frémont
Me Jean-Jacques Gagnon
Me Paule Gauthier, c.r.
Me Alain Létourneau, c.r.
Me Nicole Trudeau
Me Jacques Houle, secrétaire

c) Nombre de séances
Huit

d) Rapport
Le mandat de ce comité est d'élaborer à l'intention du Comité administratif un projet de politique de développement en matière de relations internationales. Il doit identifier et suggérer des modes de coopération internationale. Il propose des priorités d'intervention et élabore un projet de protocole visant à faciliter les stages à l'étranger. Enfin, il recommande au Comité administratif des stratégies de développement inter-barreaux.

Le Comité sur les relations internationales a continué d'être très actif. Le Comité administratif a approuvé la création d'un office des relations internationales du Barreau du Québec. Le processus d'incorporation continue. N'ayant pu bénéficier d'aide financière de la part d'organismes tels que l'ACDI ou l'ACCT européenne, nous n'avons pu poursuivre nos programmes d'échange avec le Vietnam et la Hongrie. Toutefois, des protocoles d'accord ont été signés avec le Maroc et le Mali. Nos échanges s'intensifient avec le «New York State Bar». Nous avons organisé, cette année encore, une semaine de cours pour les avocats québécois à l'Université d'été à Lyon. Nous avons rencontré des avocats et juges chinois, cubains, vietnamiens et nous espérons pouvoir aider au renforcement institutionnel en Haïti.

4 LES COMITÉS RELIÉS À L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

4.1 Comité bipartite (ministère de la Justice du Canada/Barreau du Québec)

a) Formation
C.A. 03/12/87

b) Membres : représentants du Barreau
M. le bâtonnier Jacques Fournier
M. le bâtonnier Serge Francoeur, c.r.
(jusqu'à la fin de son bâtonnat)
Me Denis Jacques, vice-président
Me Pierre Gauthier, directeur général
Me Suzanne Vadboncoeur, directrice
du Service de recherche et de législation

b) Nombre de séances
Deux

c) Rapport
Ces réunions semi-annuelles, présidées par le sous-ministre délégué, Me Mario Dion, ont pour but d'informer davantage le Barreau du Québec sur les activités du ministère fédéral de la Justice et sur son programme législatif, améliorant ainsi le processus de consultation entre les deux organismes.

Au cours des deux séances tenues pendant l'exercice 1998-1999, il a été notamment question des politiques et du menu législatif du ministère en droit pénal (extradition, procédure pénale, système correctionnel), de l'harmonisation de la législation fédérale avec le droit civil québécois dans le cadre du bijuridisme canadien et de l'instauration d'une étroite collaboration au niveau de la bibliothèque virtuelle du Barreau. On a également échangé sur la prévention du crime, sur la protection des jeunes victimes d'abus sexuels, sur les modifications à la *Loi sur les jeunes contrevenants*, sur les politiques du ministère concernant la consultation législative, l'accès à l'information juridique et le règlement des conflits, de même que sur les priorités législatives du ministère à court et à moyen terme.

4.2 Comité bipartite (ministère de la Justice du Québec/Barreau du Québec)

a) Formation
C.G. 11/06/82

b) Membres : représentants du Barreau
M. le bâtonnier Jacques Fournier
Me Denis Jacques, vice-président
Me Pierre Gauthier, directeur général
Me Suzanne Vadboncoeur, directrice du Service
de recherche et de législation

c) Nombre de séances
Deux

d) Rapport
Outre les représentants du Barreau, ce comité regroupe le sous-ministre de la Justice et les sous-ministres associés ainsi que certaines personnes-ressources du bureau du sous-ministre. Il a pour but d'examiner le menu législatif du ministère et d'aborder, dans un esprit de collaboration continue entre le ministère et le Barreau, les problèmes qui se posent dans la pratique des avocats et dans le domaine de l'administration de la justice.

Cette année, nous avons discuté de sujets aussi variés que le virage technologique du ministère et du Barreau (notamment la bibliothèque virtuelle), l'accessibilité à la version anglaise des lois du Québec, l'incitation du ministère du Revenu faite aux créanciers alimentaires pour qu'ils se soustraient de l'obligation de percevoir leur pension alimentaire par l'intermédiaire de ce ministère, l'opportunité de créer un comité de suivi sur la réforme de la justice administrative, l'assurance frais juridiques, le programme législatif, et la réforme du *Code de procédure civile* en rapport avec certaines réformes ponctuelles.

4.3 Comité sur la Commission de la santé et sécurité au travail

a) Formation
C.A. 03/08/94

b) Membres
Me Denis L. Blouin, président
Me Marc Bellemare
Me France Bergeron
Me Martine Boucher
Me Gaétan Desnoyers
Me Jean-François Gilbert
Me Andrée Gosselin
Me Jean-Paul Proulx
Me Laurent Roy
Me Charles Saucier
Me Diane Turbide
Me Marc Sauvé, secrétaire

c) Nombre de séances
Une

d) Rapport
Le comité a fait le point sur la réforme de la législation dans le domaine de la santé et sécurité au travail. L'indépendance de la Commission des lésions

professionnelles et le paritarisme au sein de ce tribunal ont fait l'objet d'une lettre du bâtonnier adressée à la ministre du Travail, madame Diane Lemieux, le 22 décembre 1998.

4.4 Comité quadripartite sur le rapport de la justice civile au Canada (Barreau/Magistrature/ABC)

a) Formation
C.A. 06/11/96

b) Membres
Me Georges Emery, c.r., président
L'honorable Pierre J. Dalphond, Cour supérieure
Me Denis Ferland, Barreau du Québec
Me George R. Hendy, Association du Barreau canadien – Division du Québec
L'honorable Jacques Lachapelle, Cour du Québec
Me Marc-André Patoine, Association du Barreau canadien – Division du Québec
Me André Roy, Barreau du Québec
Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

c) Nombre de séances
Aucune

d) Rapport
Ce comité avait pour mandat d'étudier le rapport de l'Association du Barreau canadien sur les systèmes de justice civile au Canada, publié en août 1996. Il en a étudié chacune des 53 recommandations et a déposé son rapport, contenant lui-même plusieurs recommandations, au Conseil général de mars 1998. Le rapport de ce comité, rendu public en mai 1998, fait partie de la volumineuse documentation soumise à l'attention du Comité chargé de la réforme du *Code de procédure civile*.

4.5 Comité sur les sténographes

a) Formation
C.A. 14/09/89

b) Membres
Me Pierre Séguin, président
Me Francis Gervais
Me Michael Goodhue
Me Normand Gosselin
Me Roger Vallières
Me Marc Sauvé, secrétaire

c) Nombre de séances
Six

d) Rapport
Le comité a eu le mandat d'examiner le problème de la surfacturation des honoraires de sténographe et d'évaluer la nécessité de réviser le tarif des sténographes qui n'a pas été modifié depuis 1983. Ce mandat a finalement été transféré au sous-comité sur la tarification des sténographes du Comité tripartite Barreau/Justice/Magistrature. Le Comité sur les sténographes du Barreau du Québec a proposé par ailleurs aux sections du Barreau une réglementation uniforme concernant les qualifications et les compétences des sténographes au Québec.

Un projet de tarif a été discuté avec les représentants de l'Association des sténographes. Il sera publié dans la *Gazette officielle du Québec* et mis en application prochainement. Par ailleurs, diverses difficultés doivent être solutionnées avant de rendre opérationnel l'examen unifié de sténographie pour toutes les sections du Barreau.

4.6 Comité sur les tribunaux administratifs

a) Formation
C.A. 22/09/97

b) Membres
Me William J. Atkinson, président
Me Daniel Chénard
Me André Lemay
Me Marie-Claude Lévesque
Me Louis Masson
Me Louis Sylvestre
Me Luc Villiard
Me Marc Sauvé, secrétaire

c) Nombre de séances
Trois

d) Rapport
Le comité a examiné le projet de loi C-44 concernant les mesures correctives et disciplinaires applicables aux membres des tribunaux administratifs au fédéral. Une lettre du bâtonnier a été acheminée à cet effet, le 5 février 1999, au ministre responsable, monsieur Marcel Massé. Le comité a par ailleurs analysé le projet de règlement du Tribunal administratif du Québec sur les règles de procédure du tribunal : une lettre du bâtonnier a été acheminée à ce sujet, au président du tribunal, Me Gaétan Lemoyne, le 13 avril 1999.

4.7 Comité tripartite
(Barreau/Justice/Magistrature)

a) Formation
10/71

b) Membres : représentants du Barreau
M. le bâtonnier Jacques Fournier
Me Denis Jacques, vice-président
Me Suzanne Vadboncoeur, directrice du Service de recherche et de législation

c) Nombre de séances
Une

d) Rapport
Ce comité permanent regroupe les juges en chef de la Cour d'appel, de la Cour supérieure et de la Cour du Québec de même que le ministre de la Justice, le sous-ministre et sous-ministres associés. Me Pierre Legendre, du bureau du sous-ministre, en assume le secrétariat et certaines personnes-ressources du ministère y assistent à l'occasion. Le mandat de ce comité est de discuter de solutions à apporter aux différents problèmes reliés à l'administration de la justice. On y évalue notamment la pertinence de certains amendements législatifs et on échange sur les difficultés d'application des réformes récentes. Le ministère y fait également état des grandes lignes de son programme législatif à venir. Une réunion s'est tenue à Québec en mars 1999.

5 LES COMITÉS RELIÉS À LA PROTECTION DU PUBLIC OU AUX DOMAINES DU DROIT

5.1 COMITÉ SUR LES COMMUNAUTÉS CULTURELLES

a) Formation
C.A. 30/09/92

b) Membres
Me David H. Wood, président par intérim
Me Isabelle Dongier
Me Hugues Langlais
Me Yves Papillon (jusqu'en janvier 1999)
Me Harry Pierre-Etienne
Me Vonnie Rochester (jusqu'en septembre 1998)
Me Reisa Teitelbaum
Me Yeong Gin Jean Yoon
Mme Elizabeth Powers (jusqu'en janvier 1999)
Mme Christiane Huot (depuis janvier 1999)
Me Carole Brosseau, secrétaire

c) Nombre de séances
Cinq

d) Rapport
Ce comité a été formé pour faire le point sur la situation des communautés culturelles dans la profession et identifier les moyens propres à sensibiliser la communauté juridique à la nécessité de contribuer à l'intégration des communautés culturelles.

Le comité a connu de nombreux départs au cours des dernières années et a consacré une partie de ses énergies à renouveler ses membres et à réorienter ses propriétés. Ce processus devrait être complété au cours de l'année 1999.

Au plan législatif, le comité a étudié le projet de loi C-63 *Loi sur la citoyenneté* et un mémoire du Barreau du Québec suivra prochainement. De plus, il s'est intéressé à la situation particulière de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) ainsi que de la représentation par avocat devant cette commission.

5.2 COMITÉ EN DROIT CRIMINEL

a) Formation
C.A. 09/11/89

b) Membres
Me Anne-Marie Boisvert, présidente
Me Denis Asselin
Me Jean Asselin
Me Giuseppe Battista
Me Denis Boucher
Me Guy Cournoyer
Me Michel F. Denis
Me Alain Dumas
Me Josée Ferrari
Me Sylvie Girard
Me Esthel Gravel
Me Patrick Healy
Me Georges Letendre
Me Gilles Ouimet
Me Richard Perras
Me Lori Renée Weitzman
Me Carole Brosseau, secrétaire

c) Nombre de séances
Douze du comité
Vingt-et-une des quatre sous-comités de travail

d) Rapport
Ce comité a pour fonction d'intervenir de façon ponctuelle à l'égard de la législation pénale et criminelle. Au cours de l'année, au niveau provincial, le comité a produit deux interventions législatives; l'une portant sur le projet de règlement relativement au tarif en matière criminelle ainsi qu'une réponse au document de consultation intitulé : «*Pour une approche pragmatique de prévention en toxicomanie*».

Le comité s'est penché sur le document de réflexion portant sur un éventuel programme de mesures de rechange présenté par le Bureau du substitut du procureur général du Québec. De plus, il regarde présentement les modifications des règles de pratique de la Cour d'appel du Québec en matière criminelle et a présenté des commentaires sur le *Règlement du tribunal de la Chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec*.

Au niveau fédéral, le comité a produit des interventions sur le projet de loi C-51 *Loi modifiant le Code criminel, la Loi réglementant certaines drogues et autres substances et la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* ainsi que sur l'application du projet de loi C-104 de 1995 *Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les jeunes contrevenants (analyse génétique à des fins médicolégales)*. Le comité s'est également penché sur les modifications éventuelles à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité* et a analysé le projet de loi C-69 *Loi modifiant la Loi sur le casier judiciaire et une autre loi en conséquence*. Il a aussi produit des mémoires sur les documents de consultation relatifs à la *stratégie de renouvellement du système de justice pour les jeunes*, au *rôle de la victime dans le système de justice pénale*, aux *crimes contre les animaux* et à la *Loi sur le système*

correctionnel et la mise en liberté sous condition. Il a également produit une intervention relative aux documents de réflexion sur les dispositions du *Code criminel* traitant de la conduite avec facultés affaiblies ainsi que sur celui de la traduction en anglais des jugements en matière criminelle en provenance du Québec.

Le comité a participé à l'élaboration du mémoire sur les événements relatifs à la tempête de verglas de janvier 1998 et s'est aussi penché sur les projets de loi C-25 *Loi modifiant la Loi sur la défense nationale et d'autres lois en conséquence* et C-40 *Loi concernant l'extradition, modifiant la Loi sur la preuve au Canada, le Code criminel, la Loi sur l'immigration et la Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle et modifiant ou abrogeant d'autres lois en conséquence*. De plus, il a analysé différents sujets qui mèneront éventuellement à des mémoires sur les questions de la réforme des moyens de défense visés par le *Code criminel*, des témoignages des conjoints dans les poursuites pénales et la possibilité de réforme de l'article 690 du *Code criminel*.

5.2.1 Comité ad hoc sur les sévices contre les enfants placés en établissements

a) Formation
C.A. 27/01/99

b) Membres
Me Esthel Gravel, présidente
Me Normand Bastien
Me Claude Boies
Me Anne-Marie Boisvert
Me Christiane Dubreuil
Me Louis Grégoire
Me Carole Brosseau, secrétaire

c) Nombre de séances
Une

d) Rapport
Ce comité ad hoc a été créé pour étudier le document de discussion de la Commission du droit du Canada sur le renvoi de la ministre de la Justice sur les sévices contre les enfants placés en établissements. Ce document de discussion veut sensibiliser la population aux raisons pour lesquelles, dans le passé, les enfants ont été placés dans des établissements publics, religieux, etc., à ce qui leur est arrivé et aux modes de réparation qui, à ce jour, leur ont été offerts. Le comité a étudié le document de discussion et remettra prochainement ses commentaires sur le sujet.

5.3 Comité sur les droits de la personne

a) Formation
C.A. 28/05/92

b) Membres
Me Nicole Trudeau, présidente
Me Alain Bissonnette
Me François Crépeau
Me Mireille Deschênes
Me Esther Elkrieff
Me Carmelle Marchessault
Me Pierre Poupart
Me Carole Brosseau, secrétaire

c) Nombre de séances
Quatre séances et une conférence téléphonique

d) Rapport
Ce comité a pour fonction de conseiller le Barreau quant à ses interventions en matière des droits et libertés de la personne.

Au cours de l'année, il a été appelé à se pencher de façon ponctuelle sur certains cas d'avocates et d'avocats dont les droits et libertés avaient été vraisemblablement brimés. Le comité s'est intéressé à la situation problématique de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Il a assuré une présence auprès des comités organisateurs de la Conférence sur l'Internet et les droits de la personne ainsi que sur celui du comité scientifique du Colloque du 50e anniversaire de la *Déclaration des droits de l'Homme*.

Au plan international, le comité s'est intéressé au dossier du Nicaragua et du Guatemala. Il s'est également penché sur la situation précaire du Tribunal pénal international pour le Rwanda et a documenté l'intervention du Barreau du Québec sur cette question. Le comité a assisté le Barreau dans l'organisation d'une délégation de magistrats en provenance du Rwanda.

5.4 Comité sur le droit de l'environnement

a) Formation
C.A. 25/03/92

b) Membres
Me Jean Piette, président
Me Ginette Bureau
Me Yves Corriveau
Me Robert Daignault
Me Franklin Gertler
Me Lorne Giroux
Me Charles Kazaz
Me Odette Lacroix
Me André Prévost
Me Martin H. Scheim
Me Louis Sylvestre
Me Michel Yergeau
Me Marc Sauvé, secrétaire

c) Nombre de séances
Aucune

d) Rapport
Nous avons continué notre collaboration avec l'Association Québécoise de vérification environnementale afin, notamment, de nous assurer du respect du champ d'exercice exclusif des avocats dans ce secteur d'activité.

Le comité cherche par ailleurs à établir une collaboration avec le ministre de l'Environnement en regard des modifications législatives ou réglementaires dans ce secteur.

5.5 Comité sur le droit de la famille

a) Formation
C.A. 03/09/79

b) Membres
Me Miriam Grassby, présidente
Me Jean-Marie Fortin
Me Roger Garneau
Me Dominique Goubau
Me Linda Goupil (jusqu'à sa nomination comme ministre de la Justice du Québec)
Me Carole Hallée
Me Suzanne Pilon
Me Elisabeth Pinard
Me Claire Savard
Me Sylvia Beatrix Schirm
Me Pierre Valin
Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

c) Nombre de séances
Seize

d) Rapport
Plusieurs dossiers ont retenu l'attention du comité cette année : on a vécu la pénible mise en place du nouveau système de perception des pensions alimentaires relevant dorénavant du ministère du Revenu, de même que l'année un du Service de médiation familiale intégré aux procédures de divorce, de séparation de corps et de garde d'enfants. Le comité sur le droit de la famille a délégué un représentant et un substitut sur chacun des comités de suivi mis sur pied par les ministères concernés.

Le comité s'est d'ailleurs penché sur des modifications suggérées au *Guide des normes de pratique en matière de médiation*, sur des amendements au *Règlement sur la médiation familiale* et sur une refonte des règles de pratique de la Cour supérieure en matière familiale. Il a également étudié le rapport du Comité mixte (Sénat/Chambre des communes) sur la garde et le droit de visite des enfants, publié en décembre 1998, et a consacré plusieurs séances ainsi que deux rencontres avec des représentants de la Cour supérieure à l'étude des propositions législatives modifiant de façon substantielle le *Code de procédure civile* en matière familiale. Ces amendements seront intégrés à un projet de loi devant être présenté à l'Assemblée nationale au cours de la session parlementaire du printemps 1999, dans ce qu'il est convenu d'appeler «le petit ménage».

5.6 Comité sur les finances et la fiscalité locales

a) Membres
Me Gilles Fafard
Me Michel Hébert
Me Richard Laflamme
Me Gilles Lareau
Me Pierre Pelletier
Me Marc Sauvé, secrétaire

b) Nombre de séances
Une

c) Rapport
Le document de consultation sur les finances et la fiscalité a été examiné. Une lettre du bâtonnier a été acheminée à la Commission nationale chargée d'étudier la question, le 15 septembre 1998. Le Barreau considère que la déjudiciarisation du secteur de la fiscalité municipale ne doit pas se faire au détriment des règles et des principes de saine justice.

5.7 Comité d'intervention en cas d'urgences collectives

a) Formation
C.A. 15/08/89

b) Membres
Me Claude Masse, président
Me Yves Lauzon
Me Jean Simard
Me Michel Yergeau
Me Marc Sauvé, secrétaire

c) Nombre de séances
Deux conférences téléphoniques

d) Rapport
Le comité, avec de l'aide externe, a examiné le projet de loi 391 sur les pratiques de commerce interdites lors d'un état d'urgence. À ce sujet, une lettre du bâtonnier a été acheminée à monsieur Lawrence S. Bergman à l'Assemblée nationale, le 26 mai 1998.

En septembre 1998, un mémoire a été présenté à la commission Nicolet sur les événements relatifs à la tempête de verglas de janvier 1998. Ce mémoire

traite notamment des interventions du Barreau en cas d'urgences collectives depuis 1988, de la publication du Barreau sur les aspects juridiques de la tempête de verglas et de l'administration de la justice en période de sinistre.

Le comité a examiné l'opportunité d'étudier les questions juridiques, liées au «bogue de l'an 2000». Le comité n'a pas jugé nécessaire de dédoubler le travail déjà fait ailleurs.

5.8 Comité sur la multidisciplinarité entre avocats et comptables

a) Formation
C.A. 02/12/97

b) Membres
Me James A. Robb, c.r., président
Me André Champagne
Me André P. Gauthier
Me Claude Marchand
Me François Mercure
Me Yvan Nolet
Me Guy Plante
Me Claude Savoie
Me Marc Sauvé, secrétaire

c) Nombre de séances
Neuf

d) Rapport
Le comité a examiné les enjeux entourant la pratique multidisciplinaire entre avocats et comptables en tenant compte de l'expérience internationale afin de proposer une stratégie au Barreau.

Les principaux enjeux des pratiques multidisciplinaires sont d'ordre déontologique et concernent le secret professionnel, l'indépendance professionnelle et les conflits d'intérêts.

Dans son rapport de février 1999, le comité favorise une approche responsable et ouverte au marché; l'intégrité de la profession juridique et la protection du public doivent être assurées. Les arrangements entre avocats et comptables de pratique multidisciplinaire devront respecter diverses conditions établies par le Barreau. En particulier, le partage des honoraires devra respecter l'indépendance professionnelle de l'avocat. Le 26 mars dernier, le Conseil général a adopté le rapport du comité. Le principe de la pratique multidisciplinaire entre avocats et comptables étant accepté, il reste maintenant à définir l'encadrement de ces pratiques. Plusieurs comités du Barreau seront appelés à collaborer avec le Comité sur la multidisciplinarité entre avocats et comptables pour trouver des solutions aux problèmes d'encadrement que les pratiques multidisciplinaires comportent.

5.9 Comité en droit municipal

a) Formation
C.A. 27/01/89

b) Membres
Me Jean Hétu, président
Me Isabelle Chouinard
Me André Comeau
Me Michel Delorme
Me Yvon Duplessis
Me Francine Prénovost
Me Diane Lambert
Me Pierre Lemieux
Me Jacques L'Heureux
Me Joël Mercier
Me Albert Prévost
Me Carole Brosseau, secrétaire

c) Nombre de séances
Une séance et deux conférences téléphoniques

d) Rapport
Ce comité a pour fonction d'intervenir et de conseiller le Barreau du Québec sur toute question relative au droit municipal ou qui touche les municipalités.

Le comité a étudié différents projets de loi dont les projets de loi 422 *Loi modifiant la Loi sur les cours municipales et la Loi sur les tribunaux judiciaires*, 427 *Loi modifiant les diverses dispositions législatives concernant les organismes municipaux*, 440 *Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale*, 450 *Loi modifiant la Loi électorale, la Loi sur la consultation populaire et d'autres dispositions législatives*. Il a également pris connaissance du projet de loi 269 *Loi concernant la municipalité régionale du comté du Bas-Richelieu*. Des interventions législatives ont suivi sur les projets de loi 422, 427 et, exceptionnellement, sur le projet de loi 269. Enfin, le comité a étudié le mandat de la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales.

5.10 Comité sur le droit des personnes

a) Formation
1979

b) Membres
M. le bâtonnier Viateur Bergeron c.r.
Me Claude Boisclair
Me Edith Deleury
Me François Dupin
Me Dominique Goubau (ad hoc)
Me Martin Hébert (ad hoc)
M. Robert Koury (ad hoc)
Me Sylvain Lussier
Me Jean-Pierre Ménard

Me André Murray
Mme Suzanne Nootens (ad hoc)
Me Daniel W. Payette
Me André F. Rochon (invité)
Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

c) Nombre de séances
Trois

d) Rapport
Le comité, conjointement avec le Comité sur la procédure civile, s'est penché sur le projet de loi 443 modifiant le *Code de procédure civile* en matière notariale, présenté à l'Assemblée nationale le 27 mai 1998 et visant à conférer aux notaires certaines compétences dans des domaines touchant directement le droit des personnes, soit la tutelle au mineur, l'ouverture d'un régime de protection à un majeur, l'homologation d'un mandat en cas d'inaptitude et la vérification de testaments. Le mémoire a été transmis au ministère de la Justice en août 1998 et le projet de loi, amputé de nombreux éléments qui représentaient des irritants majeurs pour le Barreau, a été adopté en octobre 1998; il n'est toutefois pas encore en vigueur au moment de rédiger ces lignes.

Par ailleurs, certaines personnes ont été désignées membres ad hoc pour étudier le projet de loi 432 modifiant l'article 21 du *Code civil du Québec* en matière de recherche médicale. Ce projet de loi succédait à un document de travail puis à un avant-projet de loi qui allaient tous deux dans le même sens. Il a été adopté le 12 juin 1998.

5.11 Comité sur le droit en regard des peuples autochtones

a) Formation
C.A. 16/01/92

b) Membres
M. le bâtonnier Jean Pâquet, président
Me Paul Dionne (jusqu'en novembre 1998)
Me Jean-Guy Leclerc (jusqu'en août 1998)
Me Alain Lafontaine (depuis août 1998)
Me René Morin
Me Carl Nepton (depuis août 1998)
Me Yvon Parent
Me Sophie Picard
Me Pierrette Saint-Onge
Me Josée Touchette (jusqu'en août 1998)
Me Serge Tremblay
Me Carole Brosseau, secrétaire

c) Nombre de séances
Trois séances et deux conférences téléphoniques

d) Rapport
Le comité a dispensé un cours de formation professionnelle à l'automne 1998 qui s'adressait aux membres du Barreau du Québec et également aux communautés autochtones.

Pour remplir son rôle de conseiller du Barreau sur toute question relative aux droits en regard des peuples autochtones, le comité s'est penché sur l'imposant rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones et a produit un mémoire, qui présentait un aperçu du contenu de ce rapport, en se concentrant sur les différents aspects de la justice pénale. Le mémoire propose des recommandations sur les positions éventuelles du Barreau à ce sujet. Le comité a également analysé le projet de loi C-39 *Loi modifiant la Loi sur le Nunavut et la Loi constitutionnelle de 1867*. Enfin, il a revu sa composition suite au départ de quelques membres.

5.12 Comité sur la procédure civile

a) Formation
C.A. 15/02/91

b) Membres
Me Benoît Emery, président (depuis le 9 juillet 1998)
Me Jacques J. Anctil
Me François Bousquet
Me Gaspard Côté, c.r. (jusqu'à son décès)
Me Georges Emery, c.r.
Me Denis Ferland (jusqu'à sa nomination comme président du Comité chargé de la réforme du *Code de procédure civile*)
Me François Fontaine
Me Pierre A. Fournier
Me Francis Gervais (invité à titre de représentant de l'Association des avocates et avocats de province)
Me Monique Jarry
Me André Roy
Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

c) Nombre de séances
Sept

d) Rapport
Au cours de l'année 1998-1999, le Comité sur la procédure civile s'est penché sur plusieurs dossiers : il a étudié un projet de refonte des règles de pratique de la Cour supérieure en matière civile, et, conjointement avec le Comité sur le droit des personnes, a consacré plusieurs séances à l'étude du projet de loi 443 modifiant le *Code de procédure civile* en matière notariale et visant à conférer aux notaires certaines compétences judiciaires dans des domaines touchant le droit des personnes et des successions, soit la tutelle aux mineurs, l'ouverture d'un régime de protection

aux majeurs, l'homologation d'un mandat en cas d'inaptitude et la vérification de testaments. Ce projet de loi, amputé de nombreux éléments qui, pour le Barreau, représentaient des irritants majeurs, a été adopté en octobre 1998.

En outre, le comité s'est penché longuement sur quelques versions d'une proposition législative visant à amender le *Code de procédure civile* dans plusieurs domaines. Ces amendements devraient être intégrés à un projet de loi — appelé communément «petit ménage» — dont la présentation à l'Assemblée nationale devrait se faire au cours de la présente session parlementaire (printemps 1999). Un comité tripartite (Magistrature/Justice/Barreau) a d'ailleurs été formé pour mener à bien cette mini-réforme : le Barreau y a désigné Me Benoît Emery comme représentant.

5.13 Comité sur les sociétés et les personnes morales

a) Formation
Créé en 1988, ce comité était à l'origine un sous-comité de la sous-commission sur le droit des obligations et avait pour but d'étudier le chapitre des personnes morales dans le projet de *Code civil* ainsi que le contrat de société.

b) Membres
Me Paul M. Martel, président
Me Michel Cordeau
Me Michel Demers
Me Gilles Legris
Me J.-Lucien Perron
Me André Roy
Me Jean-Claude Thivierge
Me François-G. Tremblay
Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

c) Nombre de séances
Deux

d) Rapport
En août 1998, le comité a examiné la proposition du «Canadian Centre for Ethics and Corporate policy» qui visait à modifier l'article 122 de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et a envoyé ses commentaires à la Direction générale de la régie d'entreprise à Industrie Canada.

La Direction générale des corporations d'Industrie Canada envisage l'impartition de nombreux services qui seraient éventuellement attribués au secteur privé (recherches sur les dénominations sociales, constitutions en société et secrétariat corporatif). Dans le cadre de cette réflexion, le comité a été invité à faire part de ses préoccupations le 16 mars 1999. Il insista notamment sur le respect du champ d'exercice exclusif de l'avocat et sur la protection des administrés contre les conflits d'intérêts pouvant découler de l'impartition envisagée.

5.14 Comité en droit du travail

a) Formation
C.A. 02/03/89

b) Membres
Me Pierre Verge, c.r., président
Me Pierre L. Baribeau
Me Peter Bradley
Me Nicola Di Iorio
Me Teddy Goloff
Me Louise Laplante
Me Claude L'Écuyer
Me Gaston Nadeau
Me Daniel Rochefort
Me Guy Wells
Me Marc Sauvé, secrétaire

c) Nombre de séances
Trois

d) Rapport
Le comité a examiné le projet de loi C-19 concernant les amendements au *Code canadien du travail*. Le renouvellement des mandats au sein du Conseil canadien du travail et l'indépendance de ce tribunal ont fait l'objet de commentaires dans une lettre du bâtonnier au ministre responsable, monsieur Lawrence MacAuley, le 26 mai 1998. Le comité a aussi examiné le document de réflexion du ministre du Travail portant sur les clauses «orphelin» dans les conventions collectives et a fait rapport au Comité administratif du Barreau.

5.15 Comité de révision des législations professionnelles

a) Formation
C.A. 10/11/98

b) Membres
M. le bâtonnier André Gauthier, président
Me Patrick de Niverville
Me Christian Gauvin
Me Madeleine Lemieux
Me André Roy
Me Annie Chapados, secrétaire

c) Nombre de séances
Deux séances et deux conférences téléphoniques

d) Rapport
Le comité a entrepris, à la demande du Comité administratif, une révision de l'ensemble des processus d'adjudication sous la juridiction du Barreau du

Québec et de leur procédure respective afin d'en améliorer l'efficacité. Un rapport formulant des recommandations de modifications législatives – principalement à la *Loi sur le Barreau* (L.R.Q. c. B-1) – devrait être déposé au cours de l'exercice 1999-2000.

5.16 Groupe de travail sur l'assurance automobile

a) Membres
Me Marc Bellemare
Me Michel Charrette
Me Lucie Dufresne
Me Jean Mercure
Me Marc Sauvé, secrétaire

b) Nombre de séances
Une

c) Rapport
Le projet de loi 429 concernant la *Loi sur l'assurance automobile* a été examiné par le comité. Ce projet de loi a fait l'objet d'une lettre du bâtonnier adressée au ministre des Transports, monsieur Jacques Brassard, le 8 juin 1998. Le Barreau considère que les accidentés de la route ne jouissent pas d'un régime d'indemnisation comparable aux autres régimes d'indemnisation applicables au Québec. Le Barreau propose une harmonisation des régimes.

5.17 Groupe de travail sur le droit de la consommation

a) Membres
Me Georges Massol, président
Me Alain Daniel Dagenais
Me André Lacombe
Me Michael Marchand
Me Claude Masse
Me Marc Sauvé, secrétaire

b) Nombre de séances
Deux

c) Rapport
Le groupe de travail a examiné un document de travail de l'Office de la protection du consommateur concernant des modifications à la *Loi sur la protection du consommateur* en matière de crédit. Ce document fera l'objet d'une intervention du Barreau durant l'année 1999.

5.18 Groupe de travail sur la protection des renseignements personnels

a) Membres
Me Jules Brière
Me Raymond Doray
Me Yvon Duplessis
Me Marie St-Pierre
Me Marc Sauvé, secrétaire

b) Nombre de séances
Deux

c) Rapport
Le comité a examiné le projet de loi C-54 sur le commerce électronique et la protection des renseignements personnels. Une lettre du bâtonnier a été acheminée au ministre John Manley, à ce sujet, le 4 février 1999. Le comité a aussi examiné, en collaboration avec le Comité administratif, le projet de loi 451 visant à assujettir les ordres professionnels à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Une lettre du bâtonnier a été acheminée, à ce sujet, au ministre André Boisclair, le 6 avril 1998.

5.19 Groupe de travail sur la réglementation des planificateurs financiers

a) Membres
Me Denis Jacques, vice-président du Barreau du Québec
Me Louise Comeau, syndique du Barreau
Me Christian Gauvin, directeur du Service des greffes
Me René Langlois, directeur du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau
Me Marc Sauvé, secrétaire

b) Nombre de séances
Une

c) Rapport
Pour donner suite aux dispositions de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers*, le groupe de travail a examiné l'impact d'un protocole d'entente entre le Barreau du Québec et le Bureau des services financiers, en matière de réglementation des membres du Barreau qui s'affichent comme planificateur financier. Le Comité administratif a donné suite aux recommandations du groupe de travail de ne pas conclure de protocole d'entente avec le Bureau des services financiers. La signature d'un tel protocole aurait un impact sur le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle et le Fonds d'indemnisation du Barreau. Le Bureau des services financiers, en l'absence de protocole d'entente avec le Barreau, réglementera l'utilisation du titre de planificateur financier par les avocats. Le Barreau collabore avec d'autres ordres professionnels à ce sujet, par l'entremise du Conseil interprofessionnel du Québec.

LES ÉTATS FINANCIERS

PARTIE 5

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du Barreau du Québec

Nous avons vérifié le bilan cumulé et les bilans des fonds général, d'études juridiques, d'opérations de l'immeuble et d'indemnisation du Barreau du Québec au 31 mars 1999, l'état des revenus et dépenses cumulés, les états des revenus et dépenses, des surplus réservés, des surplus investis en immobilisations et des surplus libres des fonds général et d'études juridiques, les états des revenus et dépenses et des surplus investis en immobilisations et déficit du fonds d'opérations de l'immeuble, l'état des revenus, dépenses et surplus réservés du fonds d'indemnisation et l'état des flux de trésorerie cumulés de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Barreau du Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Barreau du Québec au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Raymond Chabot Grant Thornton

Comptables agréés
Société en nom collectif

Montréal

Le 21 mai 1999

FONDS GÉNÉRAL
REVENUS ET DÉPENSES *(de l'exercice terminé le 31 mars 1999)*

	1999	1998
REVENUS		
Cotisations	**9 370 337 $**	8 367 981
Registre des testaments	**230 158**	170 265
Congrès	**239 352**	178 787
Intérêts sur l'effet à recevoir du fonds d'opérations de l'immeuble	**97 465**	81 622
Intérêts sur les placements	**373 573**	358 508
Honoraires de gestion	**155 428**	163 345
Recouvrement d'amendes et de débours	**137 401**	163 290
Comité des équivalences	**23 185**	25 796
Accréditation en médiation	**3 255**	8 330
Revenus divers	**18 060**	12 445
Total des revenus	**10 648 214 $**	9 530 369

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers

FONDS GÉNÉRAL
REVENUS ET DÉPENSES *(de l'exercice terminé le 31 mars 1999)*

	1999	1998
DÉPENSES		
Services (pages 105 à 107)		
Recherche	189 454 $	193 299
Syndic	3 030 863	2 913 909
Inspection professionnelle	612 974	558 723
Communications	1 062 172	1 050 223
Services aux membres et aux groupements d'avocats	579 849	487 708
	5 475 312	5 203 862
Autres dépenses (page 108)		
Congrès et affiliations	493 157	423 770
Conseils et comités	346 732	277 300
	839 889	701 070
Honoraires professionnels - Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	179 060	174 210
Frais généraux (pages 109 à 112)		
Direction générale	1 287 985	1 225 736
Finances	521 016	508 031
Informatique	767 068	667 300
Services administratifs	338 081	326 236
Gestion de l'information	300 373	273 770
Greffes et registrariat	1 107 978	1 128 272
	4 322 501	4 129 345
Moins : frais généraux répartis	889 575	799 186
	3 432 926	3 330 159
Total des dépenses	9 927 187 $	9 409 301
Excédent des revenus sur les dépenses	721 027 $	121 068

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers

FONDS GÉNÉRAL
SURPLUS RÉSERVÉS *(de l'exercice terminé le 31 mars 1999)*

				1999	1998
	Équilibre budgétaire pour le prochain exercice	Acquisition d'immobilisations	Réseau d'information juridique et des bibliothèques du Barreau du Québec	Total	Total
Solde au début	–	814 250	–	814 250 $	681 495
Virement du surplus libre (page 85)	81 320	502 450	270 000	853 770	814 250
	81 320	1 316 700	270 000	1 668 020	1 495 745
Virement au surplus libre (page 85)	–	814 250	–	814 250	681 495
Solde à la fin	81 320	502 450	270 000	853 770 $	814 250

FONDS GÉNÉRAL
SURPLUS INVESTIS EN IMMOBILISATIONS ET SURPLUS LIBRE *(de l'exercice terminé le 31 mars 1999)*

	1999			
	Investis en immobilisations	**Libre**	**Total**	**Total**
Solde au début	**828 536**	**2 408 711**	**3 237 247 $**	**3 248 934**
Acquisitions de l'exercice	**845 649**	**(845 649)**	**–**	**–**
Virement des surplus réservés (page 84)	**–**	**814 250**	**814 250**	**681 495**
	1 674 185	**2 377 312**	**4 051 497**	**3 930 429**
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus) (page 83)	**(337 761)[a]**	**1 058 788**	**721 027**	**121 068**
Cession d'immobilisations	**(6 000)**	**6 000**	**–**	**–**
Virement aux surplus réservés (page 84)	**–**	**(853 770)**	**(853 770)**	**(814 250)**
Solde à la fin	**1 330 424**	**2 588 330**	**3 918 754 $**	**3 237 247**

(a)Ce montant représente l'amortissement des immobilisations et la perte sur la cession d'immobilisations de l'exercice.

FONDS GÉNÉRAL
BILAN *(au 31 mars 1999)*

	1999	1998
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	679 260 $	366 327
Placements (note 3)	5 625 595	6 217 281
Débiteurs (note 4)	215 452	154 287
Avances à d'autres fonds, sans intérêt (note 5)	496 882	268 471
Frais payés d'avance	70 655	86 892
Portion à court terme de l'effet à recevoir	125 837	117 365
	7 213 681	7 210 623
Effet à recevoir du fonds d'opérations de l'immeuble, 5,75 % (4,5 %en 1998), encaissable par versements mensuels, échéant en 2009, renouvelable annuellement	1 505 084	1 630 921
Placement en actions d'une filiale en propriété exclusive, au coût	100	100
Immobilisations (note 6)	1 330 424	828 536
	10 049 289 $	9 670 180
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et frais courus	881 769	933 279
Charge de retraite à payer	124 518	75 761
Cotisations à remettre aux barreaux de section	1 081 728	1 150 722
Cotisations à remettre à l'Office des professions	109 251	106 830
Cotisations reportées	2 876 118	3 078 401
Honoraires à payer - Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	52 190	56 021
Dus au fonds d'études juridiques, sans intérêt	–	12 027
Dus au fonds d'indemnisation, sans intérêt	121 166	166 080
Dus à la Fondation du Barreau du Québec, sans intérêt	30 025	37 096
Dus à la Corporation de services du Barreau du Québec, sans intérêt	–	2 466
	5 276 765	5 618 683
SURPLUS		
Réservés (page 84)	853 770	814 250
Investis en immobilisations (page 85)	1 330 424	828 536
Libre (page 85)	2 588 330	2 408 711
	4 772 524	4 051 497
	10 049 289 $	9 670 180

Pour le conseil général,

Administrateur

Administrateur

FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES
REVENUS ET DÉPENSES *(de l'exercice terminé le 31 mars 1999)*

	1999	
REVENUS		
Intérêts sur les comptes en fidéicommis	2 876 113 $	1 022 141
Formation permanente	953 376	868 825
Annonces et abonnements	18 874	3 204
Intérêts sur les placements	134 237	162 001
Subventions		
Fondation du Barreau du Québec pour la réalisation de la bibliothèque virtuelle	38 645	–
Ministère de la justice du Canada (Éducaloi)	194 698	–
	4 215 943	2 056 171
Dépenses		
Recherche (page 113)	572 240	537 139
Formation permanente (page 113)	973 425	1 038 133
Aide à la recherche (page 114)	22 063	31 423
Information juridique (page 114)	543 579	278 065
Bibliothèques de droit (page 115)	944 304	600 000
Frais généraux (page 115)	487 659	433 801
	3 543 270	2 918 561
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	672 673 $	(862 390)

FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES
SURPLUS RÉSERVÉS ET SURPLUS INVESTIS EN IMMOBILISATIONS *(de l'exercice terminé le 31 mars 1999)*

	Équilibre budgétaire pour le prochain exercice	Réserve d'équilibre	Réserve pour la mise en place de bibliothèques de droit	Investis en immobilisations	1999 Total	1998 Total
Solde au début	657 140	–	704 931	122 247	1 484 318$	2 296 708
Acquisitions de l'exercice	–	(22 145)	–	22 145	–	–
Contribution compensatoire du fonds d'opérations de l'immeuble (page 91)	–	50 000	–	–	50 000	50 000
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus) (page 87)	–	708 281	–	(35 608)[a]	672 673	(862 390)
Virement à la réserve d'équilibre	(657 140)	657 140	–	–	–	–
Solde à la fin	–	1 393 276	704 931	108 784	2 206 991$	1 484 318

(a)Ce montant représente l'amortissement des immobilisations de l'exercice.

Les notes et tableaux supplémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES
BILAN *(au 31 mars 1999)*

	1999	
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	94 077 $	217 426
Placements (note 7)	2 355 998	1 333 152
Débiteurs (note 8)	187 494	109 372
Frais payés d'avance	3 000	1 500
Avances au fonds général, sans intérêt	–	12 027
Avances à Les Éditions du Barreau Inc., sans intérêt	–	65
	2 640 569	1 673 542
Immobilisations (note 6)	108 784	122 247
	2 749 353 $	1 795 789
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et frais courus	177 139	126 471
Charge de retraite à payer	16 892	10 874
Subvention perçue par anticipation de la Fondation du Barreau du Québec pour la réalisation de la bibliothèque virtuelle du Barreau du Québec et projet d'éducation juridique (note 9)	86 843	70 000
Revenus perçus par anticipation	106 678	94 790
Dus à la Fondation du Barreau du Québec, sans intérêt	–	675
Dus au fonds de formation professionnelle, sans intérêt	–	6 299
Dus au fonds d'opérations de l'immeuble, sans intérêt	2 210	2 362
Dus au fonds général, sans intérêt	152 600	–
	542 362	311 471
SURPLUS (page 88)		
Équilibre budgétaire pour le prochain exercice	–	657 140
Réserve d'équilibre	1 393 276	–
Réserve pour la mise en place de bibliothèques de droit	704 931	704 931
Investis en immobilisations	108 784	122 247
	2 206 991	1 484 318
	2 749 353 $	1 795 789

Les notes et tableau complémentaire font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'OPÉRATIONS DE L'IMMEUBLE
REVENUS ET DÉPENSES *(de l'exercice terminé le 31 mars 1999)*

	1999	
REVENUS		
Fonds général		
Loyer	352 032 $	347 242
Fonds d'études juridiques		
Loyer	72 423	73 435
Fonds de formation professionnelle		
Participation aux dépenses d'exploitation de l'immeuble	286 549	283 500
Location	330 776	348 369
Intérêts sur l'encaisse	3 996	1 604
Amortissement de l'apport reporté	16 423	16 423
	1 062 199	1 070 573
DÉPENSES		
Opérations (page 116)	943 655	999 914
Intérêts sur l'effet à payer au fonds général	97 465	81 622
	1 041 120	1 081 536
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	21 079 $	(10 963)

Les note et tableau complémentaire font partie intégrante des états financiers

FONDS D'OPÉRATIONS DE L'IMMEUBLE SURPLUS INVESTIS EN IMMOBILISATIONS ET DÉFICIT *(de l'exercice terminé le 31 mars 1999)*

	1999			
	Surplus investis en immobilisations	**Déficit**	**Total**	**Total**
Solde au début	**3 028 977**	**(216 196)**	**2 812 781 $**	**2 873 744**
Versements sur l'effet à payer au fonds général	**117 365**	**(117 365)**	**–**	**–**
Contribution compensatoire au fonds d'études juridiques	**–**	**(50 000)**	**(50 000)**	**(50 000)**
Acquisitions de l'exercice	**10 634**	**(10 634)**	**–**	**–**
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	**(208 810)(a)**	**229 889**	**21 079**	**(10 963)**
Solde à la fin	**2 948 166**	**(164 306)**	**2 783 860 $**	**2 812 781**

(a)Ce montant représente l'amortissement des immobilisations de l'exercice, déduction faite de l'amortissement de l'apport reporté.

FONDS D'OPÉRATIONS DE L'IMMEUBLE

BILAN *(au 31 mars 1999)*

	1999	1998
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	**36 684 $**	30 960
Loyers à recevoir	**2 471**	2 007
Avances au fonds de formation professionnelle, sans intérêt	**–**	8 625
Avances au fonds d'études juridiques, sans intérêt	**2 210**	2 362
Avances à Les Éditions du Barreau Inc., sans intérêt	**–**	793
Taxes payées d'avance	**42 593**	32 037
	83 958	76 784
Immobilisations (note 6)	**4 989 655**	5 204 254
	5 073 613 $	5 281 038
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et frais courus	**29 482**	68 052
Dus au fonds général, sans intérêt	**218 782**	224 928
Portion à court terme de l'apport reporté	**16 423**	16 423
Versements sur l'effet à payer	**125 837**	117 365
	390 524	426 768
Apport reporté (note 10)	**394 145**	410 568
Effet à payer au fonds général, 5,75 % (4,5 % en 1998), remboursable par versements mensuels, échéant en 2009, renouvelable annuellement	**1 505 084**	1 630 921
	2 289 753	2 468 257
SURPLUS (DÉFICIT) (page 91)		
Surplus investis en immobilisations	**2 948 166**	3 028 977
Déficit	**(164 306)**	(216 196)
	2 783 860	2 812 781
	5 073 613 $	5 281 038

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

FONDS D'INDEMNISATION
REVENUS, DÉPENSES ET SURPLUS RÉSERVÉS

(de l'exercice terminé le 31 mars 1999)

	1999	
REVENUS		
Cotisations	445 075 $	432 150
Intérêts	303 385	378 975
Recouvrement d'indemnités	24 878	13 536
	773 338	824 661
DÉPENSES		
Indemnités	926 883	605 593
Traitements et avantages sociaux	20 027	20 882
Honoraires juridiques	11 467	10 699
Frais de comité	18 508	17 400
Frais de bureau	434	1 386
Honoraires de vérification	2 500	1 750
Frais généraux provenant du fonds général (page 112)	60 664	48 832
	1 040 483	706 542
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (dépenses sur les revenus)	(267 145)	118 119
Surplus réservés au début	3 692 313	3 574 194
Surplus réservés à la fin	3 425 168 $	3 692 313

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

FONDS D'INDEMNISATION

BILAN *(au 31 mars 1999)*

	1999	1998
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	7 600 $	7 437
Placements (note 11)	4 333 082	4 631 985
Intérêts courus	123 032	125 909
Avances au fonds général, sans intérêt	121 166	166 080
	4 584 880 $	4 931 411
PASSIF		
Passif à court terme		
Frais courus	20 472	22 986
Indemnités à payer	65 395	20 112
Provision pour indemnités (note 13)	943 380	1 055 312
Cotisations reportées	130 465	140 688
	1 159 712	1 239 098
SURPLUS RÉSERVÉS (page 93)	3 425 168	3 692 313
	4 584 880 $	4 931 411

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers

BILAN CUMULÉ

(au 31 mars 1999)

	Fonds général	Fonds d'études juridiques	Fonds d'opérations de l'immeuble	Éliminations	Sous-total	Fonds d'indemnisation	Total	Total
ACTIF								
Actif à court terme								
Encaisse	679 260	94 077	36 684		810 021	7 600	817 6215	622 150
Placements	5 625 595	2 355 998			7 981 593	4 333 082	12 314 675	12 182 410
Créances diverses et intérêts courus	185 947	187 494	2 471		375 912	123 032	498 944	391 575
Avances à d'autres fonds								
Fonds général	-	-	-		-	121 166	-	-
Fonds d'études juridiques	152 600	-	2 210	(154 810)	-	-	-	-
Fonds d'opérations de l'immeuble	218 782	-	-	(218 782)	-	-	-	-
Fonds de formation professionnelle	106 934	-	-	-	106 934	-	106 934	25 426
Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	18 566	-	-	-	18 566	-	18 566	18 742
Avances à Les Éditions du Barreau Inc.	29 505	-	-	-	29 505	-	29 505	850
Frais payés d'avance	70 655	3 000	42 593	-	116 248	-	116 248	120 429
Portion à court terme de l'effet à recevoir	125 837	-	-	(125 837)	-	-	-	-
	7 213 681	2 640 569	83 958	(499 429)	9 438 779	4 584 880	13 902 493	13 369 586
Effet à recevoir du fonds d'opérations de l'immeuble, 5,75 % (4,5 % en 1998), encaissable par versements mensuels, échéant en 2009, renouvelable annuellement	1 505 084	-	-	(1 505 084)	-	-	-	-
Placement en actions d'une filiale en propriété exclusive, au coût	100	-	-	-	100	-	100	100
Immobilisations	1 330 424	108 784	4 989 655	-	6 428 863	-	6 428 863	6 155 027
	10 049 289	2 749 353	5 073 613	(2 004 513)	15 867 742	4 584 880	20 331 4868	19 524 713
PASSIF								
Passif à court terme								
Comptes fournisseurs et frais courus	881 769	177 139	29 482	-	1 088 390	20 472	1 108 862	1 150 708
Charge de retraite à payer	124 518	16 892	-	-	141 410	-	141 410	88 625
Cotisations à remettre aux barreaux de section	1 081 728	-	-	-	1 081 728	-	1 081 728	1 150 722
Cotisations à remettre à l'Office des professions	109 251	-	-	-	109 251	-	109 251	106 030
Indemnités à payer	-	-	-	-	-	65 395	65 395	20 112
Provision pour indemnités	-	-	-	-	-	943 380	943 380	1 025 312
Cotisations reportées	2 876 118	-	-	-	2 876 118	130 465	3 006 583	3 219 080
Subvention perçue par anticipation de la Fondation du Barreau du Québec pour la réalisation de la bibliothèque virtuelle du Barreau du Québec et projet d'éducation juridique	-	86 843	-	-	86 843	-	86 843	70 000
Revenus perçus par anticipation	-	106 678	-	-	106 678	-	106 678	94 798
Honoraires à payer - Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	52 190	-	-	-	52 190	-	52 190	56 861
Dus au fonds général	-	152 600	218 782	(371 382)	-	-	-	-
Dus au fonds d'opérations de l'immeuble	-	2 210	-	(2 210)	-	-	-	-
Dus au fonds d'indemnisation	121 166	-	-	-	121 166	-	-	-
Dus au fonds de formation professionnelle	-	-	-	-	-	-	-	6 299
Dus à la Fondation du Barreau du Québec	30 025	-	-	-	30 025	-	30 025	37 771
Dus à la Corporation de services du Barreau du Québec	-	-	-	-	-	-	-	7 466
Portion à court terme de l'apport reporté	-	-	16 423	-	16 423	-	16 423	16 423
Versements sur l'effet à payer			125 837	(125 837)	-	-	-	-
	5 276 765	542 362	390 524	(499 429)	5 710 232	1 159 712	6 340 708	7 073 256
Apport reporté			394 145	-	394 145	-	394 145	410 588
Effet à payer au fonds général			1 505 084	(1 505 084)	-	-	-	-
	5 276 765	542 362	2 289 753	(2 004 513)	6 104 367	1 159 712	7 142 913	7 483 844
SURPLUS (DÉFICIT)								
Réservés	853 770	2 098 287		-	2 951 977	3 425 168	6 377 145	5 888 834
Investis en immobilisations	1 330 424	108 784	2 948 166	-	4 387 374	-	4 387 374	5 720 046
Libres (déficit)	2 588 330		(164 306)	-	2 424 024	-	2 434 024	404 229
	4 772 524	2 206 991	2 783 860	-	9 763 375	3 425 168	13 188 543	12 040 968
	10 049 289	2 749 353	5 073 613	(2 004 513)	15 867 742	4 584 880	20 331 4868	19 524 713

Le taux de taxe applicable à la partie imposable des états financiers

REVENUS ET DÉPENSES CUMULÉS

(de l'exercice terminé le 31 mars 1999)

	Fonds général	Fonds d'études juridiques	Fonds d'opérations de l'immeuble	Éliminations	Sous-total	Fonds d'indemnisation	Total	Total
REVENUS								1999
Cotisations	9 370 337				9 370 337	445 075	9 815 4125	8 900 131
Registre des testaments	230 158				230 158		230 158	170 265
Congrès	239 352				239 352		239 352	178 787
Intérêts sur l'effet à recevoir	97 465			(97 465)				
Intérêts sur les comptes en fidéicommis		2 876 113			2 876 113		2 876 113	1 022 141
Formation permanente		953 376			953 376		953 376	868 825
Annonces et abonnements		18 874			18 874		18 874	3 204
Ventes de publications								
Intérêts sur les placements	373 573	134 237	3 996		511 806	303 385	815 191	901 088
Subventions		233 343			233 343		233 343	
Honoraires de gestion	155 428				155 428		155 428	163 345
Recouvrement d'amendes, de débours et d'indemnités	137 401				137 401	24 878	162 279	176 826
Comité des équivalences	23 185				23 185		23 185	25 796
Accréditation en médiation	3 255				3 255		3 255	8 330
Location			755 231	(424 455)	330 776		330 776	348 369
Fonds de formation professionnelle								
Participation aux dépenses d'exploitation de l'immeuble			286 549		286 549		286 549	283 500
Amortissement de l'apport reporté			16 423		16 423		16 423	16 423
Revenus divers	18 060				18 060		18 060	12 445
	10 648 214	4 215 943	1 062 199	(521 920)	15 404 436	773 338	16 177 774	12 979 475
DÉPENSES								
Services								
Recherche et aide à la recherche	189 454	594 303		(27 719)	756 038		756 038	733 701
Syndic	3 030 863			(122 620)	2 908 243		2 908 243	2 809 479
Inspection professionnelle	612 974			(13 098)	599 876		599 876	545 413
Communications	1 062 172			(18 651)	1 043 521		1 043 521	1 031 243
Services aux membres et aux groupements d'avocats	579 849			(23 379)	556 470		556 470	464 436
Formation permanente		973 425		(26 276)	947 149		947 149	1 011 453
Information juridique		543 579		(26 219)	517 360		517 360	251 570
Bibliothèques de droit		944 304			944 304		944 304	600 000
Indemnités						926 883	926 883	605 593
Autres dépenses								
Congrès et affiliations	493 157				493 157		493 157	423 770
Conseils et comités	346 732				346 732		346 732	277 300
Frais d'administration - fonds d'indemnisation						52 936	52 936	52 117
Contributions et subventions								
Honoraires professionnels - Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	179 060				179 060		179 060	174 210
Frais généraux	3 432 926	487 659		(166 493)	3 754 092	80 664	3 834 756	3 633 442
Frais d'opération de la Maison du Barreau			943 655		943 655		943 655	999 914
Intérêts sur l'effet à payer			97 465	(97 465)				
	9 927 187	3 543 270	1 041 120	(521 920)	13 989 657	1 040 483	15 030 140	13 613 641
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	721 027	672 673	21 079		1 414 779	(267 145)	1 147 6345	(634 166)

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers

FLUX DE TRÉSORERIE CUMULÉS

(de l'exercice terminé le 31 mars 1999)

	1999	1998
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	1 147 634 $	(634 166)
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	570 193	507 505
Amortissement de l'apport reporté	(16 423)	(16 423)
Perte sur la cession d'immobilisations	28 409	–
Diminution (augmentation) des créances diverses et intérêts courus	(107 369)	67 317
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	4 181	(33 250)
Diminution des comptes fournisseurs et frais courus	(41 926)	(92 707)
Augmentation de la charge de retraite à payer	54 775	86 635
Augmentation (diminution) des indemnités à payer	45 283	(217 514)
Augmentation (diminution) de la provision pour indemnités	(111 932)	190 312
Augmentation (diminution) des cotisations reportées	(212 506)	1 212 442
Augmentation de la subvention perçue par anticipation	16 843	70 000
Augmentation (diminution) des revenus perçus par anticipation	11 888	(143)
Augmentation (diminution) des honoraires à payer	(3 831)	13 864
Rentrées nettes de fonds	1 385 219	1 153 872
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT		
Placements	(132 257)	(633 095)
Avances au fonds de formation professionnelle	(77 807)	42 710
Avances au fonds d'assurance responsabilité professionnelle	(1 824)	(13 718)
Avances à Les Éditions du Barreau Inc.	(28 647)	30 258
Acquisitions d'immobilisations	(878 428)	(656 413)
Cession d'immobilisations	6 000	–
Cotisations à remettre aux barreaux de section	(68 994)	398 718
Cotisations à remettre à l'Office des professions	2 421	39 255
Dus à la Fondation du Barreau du Québec	(7 746)	17 636
Dus à la Corporation de services du Barreau du Québec	(2 466)	7 716
Sorties nettes de fonds	(1 189 748)	(766 933)
Augmentation de l'encaisse	195 471	386 939
Encaisse au début	622 150	235 211
Encaisse à la fin	817 621 $	622 150

NOTES COMPLÉMENTAIRES *(au 31 mars 1999)*

1 STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Le Barreau du Québec, constitué par la Loi sur le Barreau (L.R.Q., c.B-1), a pour principale fonction d'assurer la protection du public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres. Le Barreau est régi par la Loi sur le Barreau et le Code des professions du Québec et est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

2 CONVENTIONS COMPTABLES

Le Barreau applique la méthode du report pour comptabiliser les revenus. Par cette méthode, les revenus affectés à des dépenses d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Comptabilité par fonds

Fonds général
Le fonds général est utilisé pour toutes les activités courantes du Barreau. Les revenus et les dépenses afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Fonds d'études juridiques
Le fonds d'études juridiques est utilisé pour promouvoir la qualité des services professionnels, la réforme du droit, la formation professionnelle, la formation permanente, la recherche et l'information juridiques, ainsi que l'établissement et le maintien de bibliothèques de droit.

Fonds d'opérations de l'immeuble
Le fonds d'opérations de l'immeuble est utilisé pour gérer toutes les opérations de l'immeuble incluant la location et l'aménagement des locaux. Les immobilisations comptabilisées dans ce fonds sont relatives aux locataires non liés au Barreau.

Fonds d'indemnisation
Le fonds d'indemnisation est utilisé afin de servir à rembourser les sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un professionnel à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui avaient été remises dans l'exercice de sa profession.

États financiers

Ces états financiers n'incluent ni les éléments d'actif et de passif ni les opérations des fonds de formation professionnelle et d'assurance responsabilité professionnelle puisque des états financiers distincts sont préparés annuellement pour ces fonds.

Immobilisations et amortissements

Toutes les immobilisations sont comptabilisées au coût dans le fonds qui en fait l'utilisation.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

Mobilier et équipement	5 ans
Bâtiment - Maison du Barreau	40 ans
Aménagement des locaux	
- fonds d'opérations de l'immeuble	Durée des baux
Aménagement des locaux	
- fonds général	10 ans
Ordinateur	5 ans
Logiciels (à compter de 2000)	5 ans

L'apport reporté, constitué d'une subvention reçue à l'acquisition du bâtiment Maison du Barreau, est viré aux revenus au même rythme que la dépense d'amortissement du bâtiment.

Cotisations annuelles

Les cotisations sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice; celles reçues pour l'exercice subséquent sont présentées comme cotisations reportées au passif des bilans du fonds général et du fonds d'indemnisation.

Revenus d'intérêts sur les comptes en fidéicommis

Les revenus d'intérêts sur les comptes en fidéicommis auprès d'institutions bancaires sont comptabilisés au moment de leur encaissement au fonds d'études juridiques.

Contribution compensatoire au fonds d'études juridiques

Le fonds d'opérations de l'immeuble s'est engagé à verser annuellement au fonds d'études juridiques une somme de 50 000 $ à titre de compensation pour la perte de revenus résultant de la contribution de ce dernier au financement de la Maison du Barreau. Cette compensation devra être versée aussi longtemps que le Barreau sera propriétaire dudit immeuble.

De plus, le fonds général contribue au fonds d'études juridiques de manière à équilibrer les revenus et les dépenses de ce fonds, compte tenu de la variation des surplus réservés.

Contribution d'équilibre au fonds d'opérations de l'immeuble

Le fonds général contribue au fonds d'opérations de l'immeuble de manière à équilibrer les revenus et les dépenses de ce fonds compte tenu des surplus réalisés ainsi que pour toutes les sommes nécessaires au remboursement de la dette à long terme.

Contribution au fonds de formation professionnelle

Le fonds général contribue au fonds de formation professionnelle pour un montant égal à l'excédent des frais généraux répartis sur la norme statutaire de 6 % des dépenses totales de ce fonds.

Surplus du fonds d'indemnisation

Le surplus du fonds d'indemnisation doit être maintenu à un montant minimal de 250 000 $ et ce, par l'imposition au besoin d'une cotisation spéciale.

Entités contrôlées

Le Barreau a le pouvoir de nommer tous les membres du conseil d'administration du fonds d'assurance responsabilité professionnelle. Le fonds d'assurance responsabilité professionnelle, considéré comme une entité sans but lucratif distincte aux fins comptables, a pour mission d'assurer la responsabilité professionnelle des avocats du Barreau du Québec. Puisque les bénéfices et avantages du fonds sont réservés aux membres participant au fonds d'assurance responsabilité professionnelle, celui-ci n'est pas compris dans les états financiers du Barreau, mais est présenté sommairement à la note 14.

Le Barreau a le pouvoir de nommer tous les membres du comité de formation professionnelle. Le fonds de formation professionnelle est responsable des cours donnés aux étudiants en droit, des examens du Barreau du Québec ainsi que du stage des nouveaux diplômés. Ce fonds est financé en partie par le ministère de l'Éducation qui verse annuellement une subvention de fonctionnement et sa fin d'exercice est le 31 mai. En conséquence, les états financiers du fonds de formation professionnelle ne sont pas compris dans les états financiers du Barreau, mais sont présentés sommairement à la note 15.

3 FONDS GÉNÉRAL - PLACEMENTS

	1999	1998
Quote-part (34,33 %; 23,51 % en 1998) des bons du Trésor, des coupons détachés et des obligations résiduelles détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, la Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA), taux de rendement effectif moyen pondéré au 31 mars 1999 de 6,68 % (7,86 % au 31 mars 1998), échéant de juin 1999 à décembre 2003, au coût (valeur du marché 5 335 659 $; 2 717 204 $ en 1998)	5 119 930 $	2 515 480
Quote-part (40 %) d'un bon du Trésor canadien détenu conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, 4,55 % (4,037 % en 1998), échéant le 29 avril 1999, au coût (valeur du marché 159 028 $; 277 015 $ en 1998)	157 696	277 015
Quote-part (40 %) d'actions de sociétés ouvertes canadiennes détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, au coût (valeur du marché 250 003; 140 633 $ en 1998)	247 969	124 786
Dépôt à terme, 4,5 %	-	3 200 000
Dépôt en fidéicommis, taux préférentiel moins 2,5 %	100 000	100 000
	5 625 595 $	6 217 281

4 FONDS GÉNÉRAL - DÉBITEURS

	1999	1998
Créances diverses	73 204 $	45 638
Intérêts courus	112 743	99 172
Avances à Les Éditions du Barreau Inc., filiale en propriété exclusive, sans intérêt	29 505	9 477
	215 452 $	154 287

5 FONDS GÉNÉRAL - AVANCES À D'AUTRES FONDS

	1999	1998
Avances au fonds d'études juridiques	152 600 $	–
Avances au fonds d'opérations de l'immeuble	218 782	224 928
Avances au fonds de formation professionnelle	106 934	26 801
Avances au fonds d'assurance responsabilité professionnelle	18 566	16 742
	496 882 $	268 471

6 IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti	1999 Amortissement de l'exercice
Fonds général				
Mobilier et équipement	1 072 901	451 295	621 606	222 005 $
Aménagement des locaux	287 765	44 239	243 526	28 777
Ordinateur	198 319	15 217	183 102	58 570
Logiciels	282 190	–	282 190	–
	1 841 175	510 751	1 330 424	309 352 $
Fonds d'études juridiques				
Mobilier et équipement	171 321	90 577	80 744	35 608
Logiciels	28 040	–	28 040	–
	199 361	90 577	108 784	35 608 $
Fonds d'opérations de l'immeuble				
Terrain	340 000	–	340 000	–
Bâtiment - Maison du Barreau	7 054 998	2 641 865	4 413 133	176 375
Mobilier et équipement	45 761	24 105	21 656	9 152
Aménagement des locaux	393 893	179 027	214 866	39 706
	7 834 652	2 844 997	4 989 655	225 233 $

6 IMMOBILISATIONS (SUITE)

	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti	1998 Amortissement de l'exercice
Fonds général				
Mobilier et équipement	795 668	273 542	522 126	177 298 $
Aménagement des locaux	81 781	15 462	66 319	8 178
Ordinateur	294 589	201 682	92 907	61 543
Logiciels	147 184	–	147 184	–
	1 319 222	490 686	828 536	247 019 $
Fonds d'études juridiques				
Mobilier et équipement	155 894	61 687	94 207	33 840
Logiciels	28 040	–	28 040	–
	183 934	61 687	122 247	33 840 $
Fonds d'opérations de l'immeuble				
Terrain	340 000	–	340 000	–
Bâtiment - Maison du Barreau	7 054 998	2 465 490	4 589 508	176 375
Mobilier et équipement	38 940	14 953	23 987	7 788
Aménagement des locaux	393 248	142 489	250 759	42 483
	7 827 186	2 622 932	5 204 254	226 646 $

7 FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES - PLACEMENTS

	1999	1998
Quote-part (15,12 %; 11,52 % en 1998) des bons du Trésor, des coupons détachés et des obligations résiduelles détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, la Corporation de services du Barreau du Québec, le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA), taux de rendement effectif moyen pondéré au 31 mars 1999 de 6,68 % (7,86 % au 31 mars 1998), échéant de juin 1999 à décembre 2003, au coût (valeur du marché 2 349 579 $;1 331 555 $ en 1998)	2 254 582 $	1 232 701
Quote-part (10 %) d'un bon du Trésor canadien détenu conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, 4,55 % (4,037 % en 1998) échéant le 29 avril 1999, au coût (valeur du marché 39 653 $; 69 254 $ en 1998)	39 424	69 254
Quote-part (10 %) d'actions de sociétés ouvertes canadiennes détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, au coût (valeur du marché 62 501; 35 158 $ en 1998)	61 992	31 197
	2 355 998 $	1 333 152

8 FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES - DÉBITEURS

	1999	1998
Subvention à recevoir - ministère de la Justice du Canada	110 599 $	-
Créances diverses	23 099	59 919
Intérêts courus	53 796	49 453
	187 494 $	109 372

9 SUBVENTION PERÇUE PAR ANTICIPATION DE LA FONDATION DU BARREAU DU QUÉBEC

	1999	1998
Solde au début	70 000 $	-
Encaissement de l'exercice	55 488	70 000
Virement aux revenus	(38 645)	-
Solde à la fin	86 843 $	70 000

La subvention perçue par anticipation de la Fondation du Barreau du Québec est constituée des montants encaissés pour les projets de bibliothèque virtuelle et d'éducation juridique du Barreau du Québec non encore dépensés au 31 mars 1999.

10 FONDS D'OPÉRATIONS DE L'IMMEUBLE - APPORT REPORTÉ

L'apport reporté représente un montant reçu pour l'acquisition du bâtiment Maison du Barreau.

Les variations survenues dans le solde de l'apport reporté sont les suivantes :

	1999	1998
Solde au début	426 991 $	443 414
Amortissement de l'exercice	16 423	16 423
Solde à la fin	410 568 $	426 991

La portion à court terme de l'apport reporté s'élève à 16 423 $ (16 423 $ en 1998).

11 FONDS D'INDEMNISATION - PLACEMENTS

	1999	1998
Quote-part (26,34 %; 39,06 % en 1998) des bons du Trésor, des coupons détachés et des obligations résiduelles détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, la Corporation de services du Barreau du Québec, le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA), taux de rendement effectif moyen pondéré au 31 mars 1999 de 6,68 % (7,86 % au 31 mars 1998), échéant de juin 1999 à décembre 2003, au coût (valeur du marché 4 092 899 $;4 514 799 $ en 1998)	3 927 417 $	4 179 622
Quote-part (40 %) d'un bon du Trésor canadien détenu conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, 4,55 % (4,037 % en 1998), échéant le 29 avril 1999, au coût (valeur du marché 159 028 $; 277 015 $ en 1998)	157 696	277 015
Quote-part (40 %) d'actions de sociétés ouvertes canadiennes détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, au coût (valeur du marché 250 003 $; 140 633 $ en 1998)	247 969	124 786
Dépôt à terme, 2,8 %	-	50 562
	4 333 082 $	4 631 985

12 ENGAGEMENTS

Le Barreau du Québec s'est engagé d'après des contrats de location échéant jusqu'en septembre 2006 à verser une somme de 631 987 $ pour des locaux à Québec et de l'équipement de bureau. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 116 084 $ en 2000, 117 607 $ en 2001, 112 758 $ en 2002, 101 139 $ en 2003 et 63 539 $ en 2004.

13 ÉVENTUALITÉS

Le fonds d'indemnisation fait l'objet de réclamations pour un montant total de l'ordre de 3 456 000 $. Une provision pour indemnités au montant de 943 380 $ a été comptabilisée au passif du bilan de ce fonds en fonction d'un maximum de 250 000 $ par avocat et de 50 000 $ par réclamation. Cependant, suivant la recommandation du comité administratif, le conseil général peut verser une indemnité supérieure aux montants maximums mentionnés ci-dessus.

14 FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Au cours de l'exercice, le Barreau a facturé des frais de location de 69 271 $ (66 400 $ en 1998) et des frais de services informatiques et de développement informatique de 58 707 $ (79 627 $ en 1998) au fonds d'assurance responsabilité professionnelle.

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers du fonds d'assurance responsabilité professionnelle au 31 décembre 1998 :

	1998	1997
Total de l'actif	107 840 816 $	99 644 932
Actif net	74 026 755 $	62 434 543
Revenus	17 085 123 $	17 742 361
Dépenses	5 492 911 $	4 633 147
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement	5 806 414 $	6 811 596
Activités d'investissement	(4 162 187)$	(4 798 10[illegible]

15 FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Au cours de l'exercice, le Barreau a facturé une portion des dépenses d'exploitation de l'immeuble de 286 549 $ (283 500 $ en 1998), des frais de développement informatique de 110 315 $ (108 600$ en 1998) et des frais généraux de 289 004 $ (269 666 $ en 1998) au fonds de formation professionnelle.

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers du fonds de formation professionnelle au 31 mai 1998 :

	1998	1997
Total de l'actif	2 381 947 $	2 151 931
Actif net	2 107 513 $	1 724 826
Revenus	5 596 322 $	5 168 144
Dépenses	5 213 635 $	5 311 422

16 RÉGIME DE RETRAITE

Le Barreau pourvoit au maintien d'un régime contributif de retraite à prestations déterminées de type fin de carrière pour le bénéfice de ses employés et se conforme à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec. Ce régime pourvoit au versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen de fin de carrière des employés couverts.

Selon l'évaluation actuarielle effectuée en date du 31 décembre 1995, la valeur actuarielle des prestations constituées au 31 décembre 1995 s'élève à 5 222 396 $ et l'actif net de la caisse de retraite est évalué à 6 036 109 $. La charge de retraite de 219 143 $ imputée aux revenus et dépenses de l'exercice courant tient compte du coût des services rendus et de l'amortissement linéaire sur 18 ans des prestations au titre de services passés en date du 31 mars 1998. Les cotisations versées à la caisse de retraite au cours du dernier exercice ont été de 170 386 $. L'écart de 48 757 $ entre la charge de retraite et les cotisations versées est porté en augmentation de la charge de retraite à payer.

17 INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

La plupart des entreprises sont susceptibles de subir les répercussions du problème du passage à l'an 2000 qui, si elles n'y remédient pas, pourraient nuire à leur capacité d'exercer normalement leurs activités.

Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur l'organisme, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

Afin d'atténuer ces risques, l'organisme a procédé à l'évaluation des répercussions du problème du passage à l'an 2000 ainsi qu'à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'un plan d'action visant ses systèmes informatiques et les relations d'affaires avec ses fournisseurs.

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE I
FONDS GÉNÉRAL
DÉTAIL DES DÉPENSES *(de l'exercice terminé le 31 mars 1999)*

	1999	
RECHERCHE		
Traitements et charges sociales	142 790 $	137 159
Frais de voyage et de séjour	3 692	2 831
Charges locatives et taxes	9 225	9 519
Frais de bureau	4 667	4 302
Entretien et réparations	2 484	3 167
Télécommunications	3 934	3 020
Accès aux banques de données	718	1 009
Cotisations et formation	1 200	1 180
Comités et représentation	14 617	24 985
Amortissement du mobilier et de l'équipement	5 233	5 233
Amortissement de l'aménagement des locaux	894	894
	189 454 $	193 299
SYNDIC		
Traitements et charges sociales	2 151 490 $	2 069 772
Syndic ad hoc	229 470	251 292
Frais d'enquête et de déplacement	34 812	11 676
Charges locatives et taxes	186 815	180 459
Inspection des comptes en fidéicommis	13 404	15 605
Frais de saisie de dossiers	3 580	6 214
Frais de perquisition	6 869	7 993
Frais de bureau	49 548	47 475
Frais de poste et de courrier	34 959	33 936
Télécommunications	41 250	50 999
Accès aux banques de données	38 765	24 627
Comité de déontologie	4 658	4 055
Honoraires juridiques	69 178	85 257
Honoraires de consultants	8 450	32 459
Cotisations et formation	15 930	12 589
Location d'équipement	3 557	4 649
Entretien et réparations	27 752	6 929
Amortissement du mobilier et de l'équipement	92 972	65 933
Amortissement de l'aménagement des locaux	17 404	1 990
	3 030 863 $	2 913 909

	1999	1998
INSPECTION PROFESSIONNELLE		
Traitements et charges sociales	226 524 $	216 174
Frais de déplacement	4 158	3 379
Frais de bureau	9 062	12 201
Frais de poste et de courrier	6 283	5 666
Frais d'inspection et d'audition	287 889	283 589
Honoraires professionnels	5 374	300
Enquêtes spéciales	36 903	–
Télécommunications	2 180	1 558
Accès aux banques de données	987	1 133
Charges locatives et taxes	15 451	15 815
Cotisations et formation	980	1 660
Comités	14 116	15 602
Amortissement du mobilier et de l'équipement	3 067	1 646
	612 974 $	558 723
COMMUNICATIONS		
Traitements et charges sociales	232 097 $	229 690
Frais de voyage et de séjour	4 317	2 829
Charges locatives et taxes	21 944	22 409
Autres publications	56 461	55 764
Entretien et réparations	3 152	4 897
Frais de bureau	6 867	8 586
Frais de poste et de courrier	5 130	7 452
Télécommunications	4 147	3 644
Cotisations et formation	1 561	1 138
Campagne de publicité institutionnelle et de relations publiques	684 443	707 098
Initiation aux médias	6 356	1 935
Sondage	30 087	–
Amortissement du mobilier et de l'équipement	3 688	2 859
Amortissement de l'aménagement des locaux	1 922	1 922
	1 062 172 $	1 050 223

SERVICES AUX MEMBRES ET AUX GROUPEMENTS D'AVOCATS

		1999
Services aux membres		
Traitements et charges sociales	273 132 $	275 676
Frais de voyage et de séjour	3 158	2 282
Charges locatives et taxes	28 119	28 564
Frais de bureau	6 358	7 553
Frais de poste et de courrier	4 192	5 514
Télécommunications	8 748	7 960
Entretien et réparations	4 870	7 680
Cotisations et formation	1 955	2 047
	330 532	337 276
Comité de la pratique privée		
Comités	41 781	16 290
Honoraires et débours de négociation	97 912	38 309
	139 693	54 599
Groupement des avocats de l'administration et de l'entreprise		
Comités	3 114	12 949
Autres groupements d'avocats		
Subventions	449	3 397
Exercice illégal		
Comités	4 744	9 356
Honoraires	94 455	62 856
	99 199	72 212
Médiation		
Comités	6 862	7 275
	579 849 $	487 708

	1999	1998
CONGRÈS ET AFFILIATIONS		
Congrès du Barreau du Québec	**282 897 $**	213 201
Congrès du Barreau canadien	**7 911**	9 745
Congrès de l'Association des avocats de province	**5 195**	-
Affiliations		
Conseil interprofessionnel du Québec	**27 798**	24 070
Fédération des professions juridiques du Canada	**136 054**	136 752
Affiliations internationales		
Union internationale des avocats	**2 538**	8 786
Conférence internationale des barreaux francophones	**8 130**	7 198
Autres frais	**22 634**	24 018
	493 157 $	423 770
CONSEILS ET COMITÉS		
Assemblée générale	**5 716 $**	3 733
Conseil général	**154 800**	99 296
Comité administratif	**94 014**	121 322
Comité des équivalences	**57 358**	23 411
Comité sur les femmes dans la profession	**9 761**	10 490
Comité sur l'avenir de la profession	**15 104**	1 776
Comité sur les relations internationales	**4 213**	12 761
Autres comités	**5 766**	4 511
	346 732 $	277 300

FRAIS GÉNÉRAUX

DIRECTION GÉNÉRALE

Traitements et charges sociales	470 435 $	463 625
Traitement du bâtonnier	186 257	159 611
Traitement du vice-président	91 939	79 811
Débours du bâtonnier	34 509	41 895
Débours du vice-président	10 895	8 026
Frais de logement du vice-président	22 273	–
Frais afférents au cabinet du bâtonnier	59 380	60 571
Honoraires professionnels	48 498	48 267
Frais de voyage et de séjour	9 353	6 105
Charges locatives et taxes	54 576	55 504
Assurances	93 315	97 766
Entretien et réparations	6 523	11 400
Frais de bureau	19 919	20 538
Frais de poste et de courrier	3 900	4 288
Télécommunications	12 443	8 245
Frais de réception	52 391	54 820
Tournée du bâtonnier	3 748	2 537
Prix et gratifications	13 960	15 300
Cotisations et formation	4 209	2 748
Honoraires juridiques	54 163	50 480
Frais de vérification	14 000	14 000
Élection	11 464	11 493
Amortissement du mobilier et de l'équipement	9 835	8 706
	1 287 985 $	1 225 736

FINANCES

Traitements et charges sociales	399 483 $	394 728
Frais de déplacement et de repas	2 601	2 566
Charges locatives et taxes	26 343	27 003
Entretien et réparations	6 958	4 042
Frais de bureau	23 578	21 051
Frais de poste et de courrier	39 439	31 410
Télécommunications	6 003	3 474
Cotisations et formation	695	1 270
Créances douteuses	–	7 350
Intérêts et frais bancaires	3 344	3 286
Amortissement du mobilier et de l'équipement	10 059	9 338
Amortissement de l'aménagement des locaux	2 513	2 513
	521 016 $	508 031

FRAIS GÉNÉRAUX (SUITE)	1999	1998
INFORMATIQUE		
Traitements et charges sociales	411 226 $	402 232
Frais de déplacement et de repas	2 328	2 308
Honoraires professionnels	22 948	29 857
Charges locatives et taxes	26 730	37 010
Entretien et réparations	96 651	76 198
Location d'équipement	16 905	6 905
Frais de bureau	43 201	42 098
Télécommunications	10 078	6 832
Formation	–	1 537
Amortissement du mobilier et de l'équipement	62 986	57 362
Amortissement de l'ordinateur	58 570	61 543
Amortissement de l'aménagement des locaux	4 401	–
Perte sur la cession d'immobilisations	28 409	–
Recouvrement de frais	(17 365)	(56 582)
	767 068 $	667 300
SERVICES ADMINISTRATIFS		
Direction		
Traitements et charges sociales	140 542 $	141 537
Frais de voyage et de séjour	325	743
Charges locatives et taxes	7 880	9 809
Frais de bureau	4 117	4 311
Télécommunications	1 584	1 482
Cotisations, formation et recrutement	1 272	2 624
Amortissement du mobilier et de l'équipement	3 024	3 063
Services auxiliaires		
Traitements et charges sociales	171 648	159 698
Charges locatives et taxes	28 361	28 926
Location d'équipement	13 411	13 141
Entretien et réparations	8 301	11 494
Fournitures de bureau	31 857	33 792
Impression	179 808	171 931
Frais de poste et de courrier	199 871	176 581
Frais de bureau	3 159	2 023
Recouvrement de frais	(459 706)	(437 546)
Amortissement du mobilier et de l'équipement	2 627	2 627
	338 081 $	326 236

FRAIS GÉNÉRAUX (SUITE)	1999	1998
GESTION DE L'INFORMATION		
Traitements et charges sociales	210 002 $	201 870
Frais de déplacement et de repas	1 946	1 749
Charges locatives et taxes	26 666	27 034
Entreposage extérieur	34 767	15 434
Frais de bureau	8 278	9 069
Télécommunications	2 726	1 215
Cotisations et formation	1 310	1 104
Reliure et microfilms	785	882
Destruction	1 881	3 710
Conversion de banques de données	1 274	3 033
Guide des archives institutionnelles du Barreau	–	1 190
Amortissement du mobilier et de l'équipement	9 954	7 480
Amortissement de l'aménagement des locaux	784	–
	300 373 $	273 770
GREFFES ET REGISTRARIAT		
Direction		
Traitements et charges sociales	439 551 $	437 591
Charges locatives et taxes	30 318	31 103
Entretien et réparations	6 647	13 053
Frais de bureau	27 195	31 143
Frais de poste et de courrier	31 618	26 734
Télécommunications	13 154	15 007
Cotisations et formation	771	822
Honoraires de recouvrement	28 418	44 857
Registre des testaments	2 434	2 541
Tableau de l'Ordre	1 544	3 103
Mise à jour de logiciels	–	13 545
Amortissement du mobilier et de l'équipement	18 560	12 901
Amortissement de l'aménagement des locaux	859	859
	601 069 $	633 259
Comité de discipline		
Débours du comité de discipline	31 148 $	20 848
Honoraires juridiques	69 002	39 875
Huissiers et sténographes	52 357	68 685
Dossiers conjoints	4 046	5 368
Frais et taxes - témoins	263	2 314
Avis de suspension et de radiation	24 495	15 732
Honoraires	22 663	18 315
Salles d'audience	21 090	20 580
	225 064 $	191 717

FRAIS GÉNÉRAUX (SUITE)	1999	1998
GREFFES ET REGISTRARIAT (SUITE)		
Comité des requêtes		
Débours du comité des requêtes	22 406 $	18 769
Honoraires juridiques	43 890	30 256
Huissiers et sténographes	15 734	15 558
Dossiers conjoints	1 499	1 464
	83 529 $	66 047
Comité d'arbitrage		
Débours du comité d'arbitrage et honoraires des greffiers	66 776 $	71 235
Honoraires juridiques	45 985	55 332
	112 761 $	126 567
Comité de révision des plaintes		
Débours du comité de révision des plaintes	6 098 $	5 455
Honoraires juridiques	15 642	23 409
	21 740 $	28 864
Comité d'accréditation en médiation		
Débours du comité d'accréditation en médiation	9 585 $	7 544
Honoraires du coordonnateur	15 119	26 445
	24 704 $	33 989
Comité d'accès à la profession		
Débours du comité d'accès à la profession	39 111 $	47 829
	1 107 978	1 128 272
	4 322 501 $	4 129 345

RÉPARTITION DES FRAIS GÉNÉRAUX

Fonds d'études juridiques	482 111 $	428 763
Fonds de formation professionnelle	289 004	269 666
Fonds d'indemnisation	60 664	48 832
Les Éditions du Barreau Inc.	57 796	51 925
	889 575	799 186
Fonds général	3 432 926	3 330 159
	4 322 501 $	4 129 345

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE 2
FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES
DÉTAIL DES DÉPENSES *(de l'exercice terminé le 31 mars 1999)*

	1999	
RECHERCHE		
Réforme du droit		
Traitements et charges sociales	317 564 $	316 752
Charges locatives et taxes	25 057	25 477
Frais de déplacement	2 547	544
Frais de bureau	5 936	3 970
Frais de poste et de courrier	1 380	1 379
Télécommunications	3 810	3 236
Entretien et réparations	2 675	3 646
Cotisations et formation	2 507	2 488
Comités et représentation	65 799	76 041
Surveillance de la législation	–	192
Amortissement du mobilier et de l'équipement	6 071	3 903
	433 346	437 628
Réforme du Code de procédure civile	66 752	-
Publications		
Revue du Barreau	72 142	99 511
	572 240 $	537 139
FORMATION PERMANENTE		
Direction de la formation		
Traitements et charges sociales	365 554 $	366 225
Charges locatives et taxes	30 832	31 422
Frais de déplacement	6 301	6 881
Frais de bureau	13 237	14 454
Télécommunications	7 878	14 101
Cotisations et formation	1 542	1 643
Frais de réunion des comités	14 047	17 550
Amortissement du mobilier et de l'équipement	6 217	7 269
	445 608 $	459 545
Frais d'opérations		
Honoraires pédagogiques	140 411 $	197 869
Frais de collaboration	30 812	23 591
Annonces et publicité	18 458	41 075
Frais de poste et de courrier	40 372	29 056
Documentation	106 369	79 109
Frais de cours	91 955	98 159
Frais de déplacement et de séjour	30 018	43 232
Techniques de plaidoirie	69 422	66 487
	527 817	578 588
	973 425 $	1 038 133

	1999	1998
AIDE À LA RECHERCHE		
Subventions	2 000 $	9 900
Programme de bourses	–	718
Octrois à la Fondation du Barreau du Québec	20 063	20 805
	22 063 $	31 423
INFORMATION JURIDIQUE		
Publications		
Annuaire et recueils de jurisprudence	– $	(55 963)
Frais d'opérations aux abonnements	9 785	59 612
	9 785	3 649
Lois et règlements du Québec	88 644	20 000
Comité de l'information juridique	5 543	10 622
Publications et brochures	7 336	3 496
Éducation juridique - Projet Éducaloi	194 698	1 836
Réseau Internet (incluant l'amortissement du mobilier et de l'équipement au montant de 19 271 $; 19 271 $ en 1998)	83 548	91 256
Centre de documentation		
Traitements et charges sociales	82 967	87 176
Charges locatives et taxes	28 379	28 799
Frais de bureau	2 195	2 879
Entretien et réparations	1 176	3 175
Frais de poste et de courrier	289	597
Télécommunications	634	480
Accès aux banques de données	698	668
Cotisations et formation	346	245
Abonnements	20 107	16 968
Achats de volumes	2 866	1 604
Conversion de banques de données	9 158	–
Reliure	1 161	1 218
Amortissement du mobilier et de l'équipement	4 049	3 397
	154 025	147 206
	543 579 $	278 065

BIBLIOTHÈQUES DE DROIT

Bibliothèques de droit		
Subventions aux bibliothèques de droit	**792 220 $**	**600 000**
Comité et études d'orientation	**152 084**	**–**
	944 304 $	600 000

FRAIS GÉNÉRAUX

Frais de vérification	**5 000 $**	**4 000**
Intérêts et frais bancaires	**548**	**1 038**
	5 548	**5 038**
Frais généraux provenant du fonds général (page 112)	**482 111**	**428 763**
	487 659 $	433 801

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE 3
FONDS D'OPÉRATIONS DE L'IMMEUBLE
DÉTAIL DES DÉPENSES *(de l'exercice terminé le 31 mars 1999)*

	1999	1998
OPÉRATION		
Taxes foncières	**149 824 $**	147 737
Assurances	**7 187**	7 257
Énergie	**188 275**	185 003
Nettoyage	**41 623**	52 352
Contrats de service	**43 724**	45 645
Traitements et charges sociales	**88 751**	84 913
Sécurité	**72 033**	69 367
Entretien du bâtiment	**55 553**	74 160
Commissions	**–**	31 153
Administration	**61 159**	70 150
Frais divers	**10 293**	5 531
Amortissement du mobilier et de l'équipement	**9 152**	7 788
Amortissement de l'aménagement des locaux	**39 706**	42 483
Amortissement du bâtiment - Maison du Barreau	**176 375**	176 375
	943 655 $	999 914

FOND DE FORMATION PROFESSIONNELLE

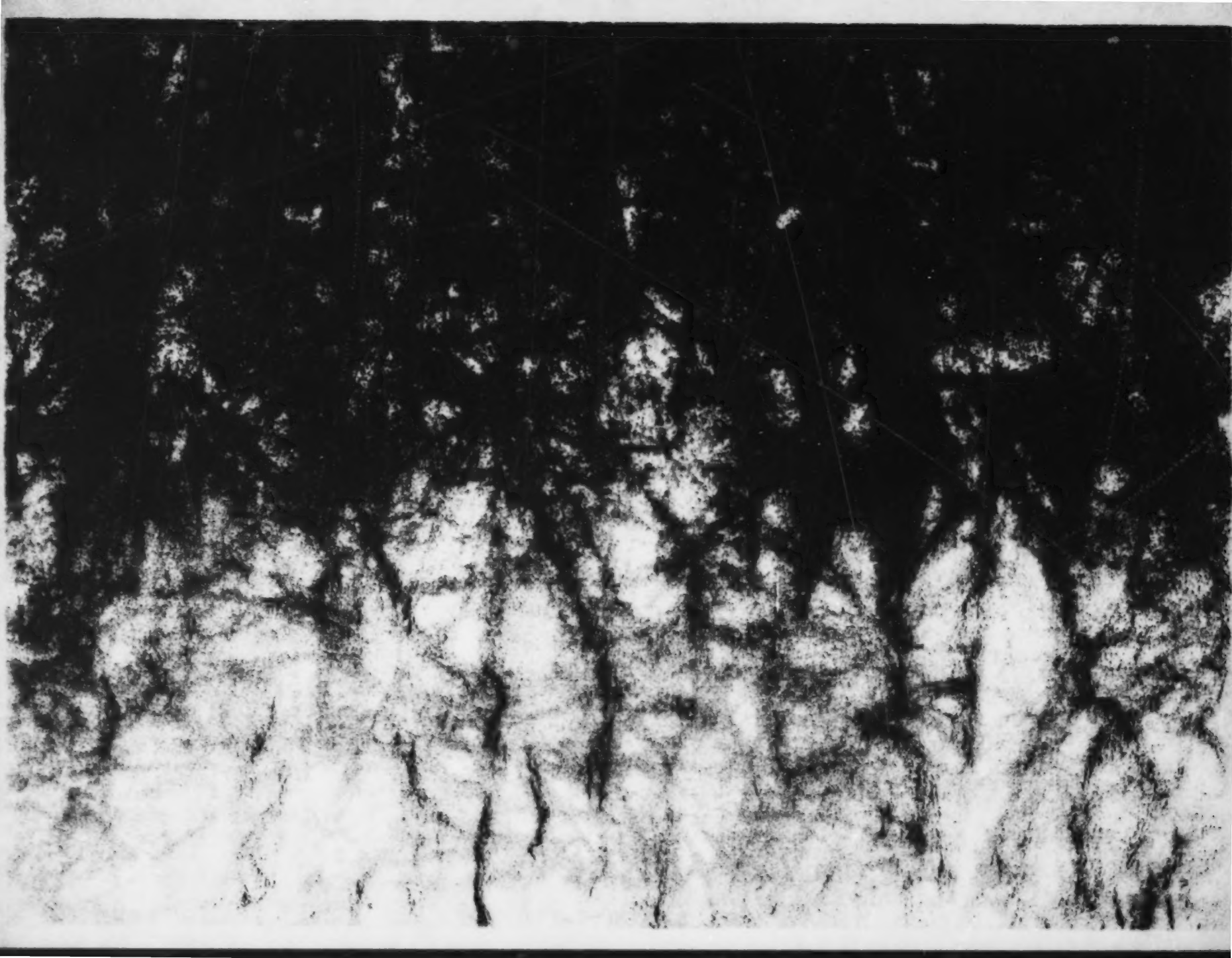

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du conseil général
du Barreau du Québec

Nous avons vérifié le bilan du Fonds de formation professionnelle du Barreau du Québec au 31 mai 1998 et les états des revenus et dépenses, du surplus investis en immobilisations, des surplus non affectés et des surplus réservés de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds de formation professionnelle du Barreau du Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Fonds de formation professionnelle du Barreau du Québec au 31 mai 1998, ainsi que les résultats de ses activités et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Raymond Chabot Grant Thornton

Comptables agréés
Société en nom collectif

Montréal

Le 2 septembre 1998

(Le 28 septembre 1998 pour les virements entre les surplus non affectés et les surplus réservés.)

FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE
REVENUS ET DÉPENSES *(de l'exercice terminé le 31 mai 1998)*

	1998	1997
REVENUS		
Subvention gouvernementale - ministère de l'Éducation	**2 627 100 $**	2 627 050
Frais d'admission, d'inscription et droits de scolarité	**1 862 546**	1 746 558
Documentation	**452 706**	429 993
Séances de reprise	**371 819**	56 862
Demandes de révision	**23 395**	16 479
Intérêts	**158 367**	154 960
Autres revenus (dont une somme de 24 198 $ provenant d'autres fonds du Barreau du Québec; 67 603 $ en 1997)	**100 389**	136 242
	5 596 322 $	5 168 144
DÉPENSES (pages 128 à 134)		
Direction de la formation	**585 005 $**	602 224
Direction du programme	**635 182**	673 017
Personnel pédagogique	**1 293 102**	1 360 225
Frais d'examen	**882 129**	842 504
Services aux étudiants et aux stages	**322 524**	303 203
Centre de Montréal	**468 011**	404 444
Centre de Québec	**341 321**	346 478
Centre d'Ottawa	**142 480**	145 312
Centre de Sherbrooke	**155 990**	163 682
Frais généraux du fonds général du Barreau du Québec	**269 666**	284 069
Comité de la formation professionnelle	**118 225**	143 964
Projets spéciaux		42 300
	5 213 635	5 311 422
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	**382 687 $**	(143 278)

FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE
SURPLUS INVESTIS EN IMMOBILISATIONS ET SURPLUS NON AFFECTÉS *(de l'exercice terminé le 31 mai 1998)*

1998

	Investis en Immobilisations	Non affectés	Total
Solde au début			
Solde déjà établi	– $	911 567 $	911 567 $
Modifications comptables			
- virement d'immobilisations (note 2)			
Coût	177 327	–	177 327
Amortissement des exercices précédents	(76 868)	–	(76 868)
Solde redressé	100 459	911 567	1 012 026
Acquisitions de l'exercice	225 958	(225 958)	–
Virement des surplus réservés	–	658 960	658 960
	326 417	1 344 569	1 670 986
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus) (page 120)	(50 826)	433 513	382 687
Virement aux surplus réservés	–	(287 310)	(287 310)
	(50 826)	146 203	95 377
Solde à la fin	275 591 $	1 490 772 $	1 766 363 $

1997

	Investis en Immobilisations	Non affectés	Total
Solde au début			
Solde déjà établi	– $	959 155 $	959 155 $
Modifications comptables			
- virement d'immobilisations (note 2)			
Coût	135 911	–	135 911
Amortissement des exercices précédents	(24 515)	–	(24 515)
Solde redressé	111 396	959 155	1 070 551
Acquisitions de l'exercice	41 417	(41 417)	–
Virement des surplus réservés	–	309 640	309 640
	152 813	1 227 378	1 380 191
Excédent des dépenses sur les revenus (page 120)	(52 354)	(90 924)	(143 278)
Virement aux surplus réservés	–	(224 887)	(224 887)
Solde à la fin	100 459 $	911 567 $	1 012 026 $

Les notes font partie intégrante des états financiers.

FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE
SURPLUS RÉSERVÉS *(de l'exercice terminé le 31 mai 1998)*

	Équilibre budgétaire de l'exercice subséquent	Modification du système informatique	Équipement informatique	Aménagement	1998 Total	1997 Total
Solde au début	378 500	160 000	118 000	56 300	712 800$	797 553
Affectation des surplus non affectés (page 121)	287 310	_	_	_	287 310	224 887
	665 810	160 000	118 000	56 300	1 000 110	1 022 440
Virement aux surplus non affectés (page 121)	378 500	106 160	118 000	56 300	658 960	309 640
Solde à la fin	287 310	53 840	_	_	341 150$	712 800

FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

BILAN *(de l'exercice terminé le 31 mai 1998)*

	1998	1997
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	130 028 $	46 724
Avances au fonds d'études juridiques du Barreau du Québec, sans intérêt	–	19 224
Créances diverses	122 685	108 144
Frais payés d'avance	105 521	62 035
	358 234	236 127
Placements, au coût (note 5)	1 748 122	1 815 345
Immobilisations (note 6)	275 591	100 459
	2 381 947 $	2 151 931
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et frais courus	206 862	215 412
Dû au fonds général du Barreau du Québec, sans intérêt	22 870	37 523
Dû au fonds d'études juridiques du Barreau du Québec, sans intérêt	518	–
Dû à la Corporation de services du Barreau du Québec, sans intérêt	16	–
Dû à la Fondation du Barreau du Québec, sans intérêt	150	–
Frais d'admission et d'examen perçus par anticipation	44 018	174 170
	274 434	427 105
SURPLUS		
Investis en immobilisations (page 121)	275 591	100 459
Non affectés (page 121)	1 490 772	911 567
Réservés (page 122)	341 150	712 800
	2 107 513	1 724 826
	2 381 947 $	2 151 931

Pour le conseil général,

Administrateur

Administrateur

FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE
NOTES COMPLÉMENTAIRES *(au 31 mai 1998)*

1 STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds de formation professionnelle est partie intégrante du Barreau du Québec qui est régi par la Loi sur le Barreau et le Code des professions du Québec et est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts. Le Fonds de formation professionnelle est responsable des cours donnés aux étudiants en droit, des examens du Barreau du Québec ainsi que du stage des nouveaux diplômés.

2 MODIFICATIONS COMPTABLES

Au cours de l'exercice, le Fonds de formation professionnelle a adopté rétroactivement les nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés relatives aux organismes sans but lucratif. Les principales modifications sont l'adoption de la méthode du report pour comptabiliser les apports, de la méthode de l'amortissement linéaire pour amortir les immobilisations et des notions de court terme et de long terme pour classer les actifs et les passifs au bilan. De plus, le bilan présente distinctement les actifs nets investis en immobilisations et les actifs nets non affectés.

Antérieurement, le Fonds de formation professionnelle passait en charges les immobilisations acquises à même les revenus et présentait dans le fonds d'immobilisations toutes les immobilisations, quel que soit leur mode de financement, sans les amortir.

L'adoption des nouvelles recommandations a entraîné une augmentation (diminution) des postes des états financiers de l'exercice terminé le 31 mai comme suit :

3 CONVENTIONS COMPTABLES

Constatation des revenus

Le Fonds de formation professionnelle applique la méthode du report pour comptabiliser les revenus. Par cette méthode, les revenus affectés à des dépenses d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de revenus au cours de l'exercice ou sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir.

Le revenu de subvention est comptabilisé en fonction d'un montant autorisé et confirmé par le ministère de l'Éducation.

Immobilisations et amortissement

Toutes les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes qui suivent :

Mobilier et équipement	5 ans
Aménagement des locaux - Maisondu Barreau	10 ans
Logiciels (à compter de 1999)	5 ans
Aménagement des locaux	Durée des baux, 10 ans

Frais généraux du fonds général du Barreau du Québec

Les frais généraux du fonds général du Barreau du Québec ne peuvent excéder la norme statutaire de 6 % des dépenses du Fonds de formation professionnelle.

	1998	1997
Revenus	–	–
Dépenses		
Amortissement des immobilisations	50 826 $	52 354
Acquisitions d'immobilisations à même les revenus	(225 958)	(41 417)
	(175 132)	10 937
Excédent des dépenses sur les revenus	(175 132)$	10 937
Bilan		
Actif		
Immobilisations	275 591 $	100 459
Surplus investis en immobilisations	275 591 $	100 459

4 CHARGES LOCATIVES

Les charges locatives incluent une charge établie dans le cours normal des affaires à la valeur d'échange de 291 317 $ du fonds d'opérations de l'immeuble du Barreau du Québec (237 029 $ en 1997). De plus, les charges locatives incluent l'amortissement des aménagements des locaux pour un montant de 8 599 $ (4 417 $ en 1997).

5 PLACEMENTS

	1998	1997
Quote-part 10,84 % (12,28 % en 1997) des bons du Trésor, des coupons détachés, des obligations résiduelles et des acceptations bancaires détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, le programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le «PAMBA») et la Corporation de service du Barreau du Québec, taux de rendement effectif moyen pondéré au 31 mai 1998 de 6,8 % (7,8 % au 31 mai 1997), échéant de juin 1998 à octobre 2002 (de novembre 1997 à octobre 2002 au 31 mai 1997), au coût (valeur du marché : 1 719 460 $, 1 934 150 $ en 1997)	1 647 140 $	1 815 345
Quote-part 10 % d'un bon du Trésor du Canada détenu conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, 4,641%, échéant le 6 août 1998, au coût (valeur du marché : 63 167 $)	63 035	–
Quote-part 10 % d'actions de sociétés ouvertes canadiennes détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, au coût (valeur du marché : 41 267 $)	37 947	–
	1 748 122 $	1 815 345

6 IMMOBILISATIONS

1998

	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti	Amortissement de l'exercice
Mobilier et équipement				
Direction de la formation	87 905	41 494	46 411	20 058 $
Direction du programme	10 440	2 088	8 352	2 088
Administration des examens	14 990	2 998	11 992	2 998
Services aux étudiants et aux stages	5 964	1 193	4 771	1 193
Centre de Montréal	20 489	10 254	10 235	4 948
Centre de Québec	33 283	11 692	21 591	7 338
Centre d'Ottawa	7 792	1 738	6 054	1 558
Centre de Sherbrooke	8 276	5 975	2 301	2 046
	189 139	77 432	111 707	42 227
Aménagement des locaux	85 993	28 269	57 724	8 599
Logiciels en développement	106 160	–	106 160	–
	381 292	105 701	275 591	50 826 $

1997

	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti	Amortissement de l'exercice
Mobilier et équipement				
Direction de la formation	85 647	33 822	51 825	20 607 $
Centre de Montréal	20 380	9 557	10 823	10 935
Centre de Québec	17 682	7 759	9 923	8 681
Centre d'Ottawa	300	180	120	3 649
Centre de Sherbrooke	9 150	5 880	3 270	4 065
	133 159	57 198	75 961	47 937
Aménagement des locaux	44 168	19 670	24 498	4 417
	177 327	76 868	100 459	52 354 $

7 ENGAGEMENTS

Le Fonds de formation professionnelle s'est engagé, en vertu d'un contrat de location échéant le 30 septembre 2006, à verser une somme de 1 413 233 $ plus une quote-part de l'augmentation des frais de fonctionnement pour les locaux de l'école de Québec. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 147 572 $ en 1999, 153 482 $ en 2000, 165 302 $ en 2001, 174 004 $ en 2002 et à 178 355 $ en 2003.

8 ÉTAT DES FLUX DE LA TRÉSORERIE

L'état des flux de la trésorerie n'a été présenté pour aucun des fonds, puisque les principales activités relatives au fonctionnement, au financement et à l'investissement sont évidentes à la lecture des autres états financiers et qu'il n'apporterait aucune information supplémentaire sur l'évolution de la situation financière du Barreau du Québec - Fonds de formation professionnelle.

9 INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

La plupart des organisations sont susceptibles de subir les répercussions du problème du passage à l'an 2000 qui, si elles n'y remédient pas, pourraient nuire à leur capacité d'exercer normalement leurs activités.

Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur l'organisme, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

Afin d'atténuer ces risques, l'organisme a procédé à l'évaluation des répercussions du problème du passage à l'an 2000 ainsi qu'à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'un plan d'action visant ses systèmes informatiques et les relations d'affaires avec ses fournisseurs.

10 CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

(de l'exercice terminé le 31 mai 1998)

	1998	1997
DIRECTION DE LA FORMATION		
DIRECTION		
Traitements et charges sociales	385 327 $	404 549
Charges locatives	69 283	56 713
Frais de déplacement et de séjour	6 582	7 074
Promotion et représentation	–	5 592
Location d'équipement	35	2 947
Entretien et réparations	3 700	3 955
Fournitures aux étudiants	16 404	17 640
Papeterie et fournitures	6 862	6 642
Frais postaux	4 504	8 740
Télécommunications	10 893	9 129
Honoraires	72 257	28 243
Intérêts et frais bancaires	3 153	2 299
Impression	46 415	108 711
Cotisations	1 021	11 647
Informatique	963	29 056
Frais divers	1 535	4 069
Amortissement du mobilier et de l'équipement	20 058	20 607
Recouvrement de frais	(105 008)	(166 235)
	543 984	561 378
SOUS-COMITÉ DE L'ADMINISTRATION ET SOUS-COMITÉ DE COORDINATION		
Honoraires	26 725	21 486
Frais de déplacement et de séjour	13 536	16 761
Frais divers	760	2 599
	41 021	40 846
	585 005 $	602 224

	1998	1997
DIRECTION DU PROGRAMME		
DIRECTION		
Traitements et charges sociales	233 125 $	272 741
Charges locatives	45 833	36 697
Frais de déplacement et de séjour	1 557	2 262
Entretien et réparations	426	40
Papeterie et fournitures	2 418	1 871
Frais postaux	2 673	3 247
Télécommunications	4 213	4 263
Consultants	3 232	15 841
Documentation aux étudiants	188 880	173 757
Impression	122 259	122 981
Cotisations	887	458
Informatique et programmation	522	1 092
Frais divers	94	538
Matériel audiovisuel	–	325
Amortissement du mobilier et de l'équipement	2 088	–
	608 207	636 113
SOUS-COMITÉ DU PROGRAMME		
Honoraires	22 649	29 024
Frais de déplacement et de séjour	3 809	7 368
Frais divers	517	512
	26 975	36 904
	635 182 $	673 017

	1998	1997
PERSONNEL PÉDAGOGIQUE		
RESPONSABLES ET RÉDACTEURS		
Honoraires	247 741 $	277 243
Frais de déplacement et de séjour	633	2 537
Montage vidéo	–	20 458
Frais divers	786	708
	249 160	300 946
PROFESSEURS		
Honoraires	1 028 856	1 019 828
Frais de déplacement et de séjour	659	742
	1 029 515	1 020 570
FORMATION DES PROFESSEURS		
Honoraires	11 969	26 078
Frais de déplacement et de séjour	2 458	12 631
	14 427	38 709
	1 293 102 $	1 360 225

	1998	
FRAIS D'EXAMEN		
ADMINISTRATION		
Traitements et charges sociales	117 796 $	112 860
Charges locatives	24 453	20 016
Frais de déplacement et de séjour	1 714	1 184
Location d'équipement	1 674	–
Entretien et réparations	139	735
Papeterie et fournitures	5 732	4 662
Frais postaux	9 943	6 558
Télécommunications	3 392	1 839
Honoraires de consultants	10 893	900
Impression	30 468	29 158
Cotisations	–	500
Informatique et programmation	418	1 363
Frais divers	150	563
Amortissement du mobilier et de l'équipement	2 998	–
	209 770	180 338
SOUS-COMITÉ DES ÉVALUATIONS		
Honoraires	63 603	57 469
Frais de déplacement et de séjour	7 425	8 208
Frais divers	954	1 491
	71 982	67 168
SESSIONS RÉGULIÈRES		
Préparation des questionnaires	62 330	61 237
Tenue des séances	29 413	24 341
Correction des examens	281 505	400 403
	373 248	485 981
SESSIONS DE REPRISE		
Préparation des questionnaires	56 416	60 392
Tenue des séances	18 435	3 931
Correction des examens	152 278	44 694
	227 129	109 017
	882 129 $	842 504

	1998	199
SERVICES AUX ÉTUDIANTS ET AUX STAGES		
Traitements et charges sociales	187 376 $	187 198
Charges locatives	32 604	26 689
Frais de déplacement et de séjour	5 812	6 637
Location d'équipement	–	895
Entretien et réparations	153	–
Papeterie et fournitures	2 237	3 082
Frais postaux	8 622	6 379
Télécommunications	2 708	2 025
Impression	2 264	1 889
Honoraires de consultants	15 106	12 000
Activités des étudiants	25 243	12 526
Développement des stages	621	10 097
Documentation des stages	18 878	21 317
Promotion et représentation	18 238	9 140
Cotisations	887	692
Informatique et programmation	418	1 776
Frais divers	164	861
Amortissement du mobilier et de l'équipement	1 193	–
	322 524 $	303 203
CENTRE DE MONTRÉAL		
Traitements et charges sociales	208 758 $	185 197
Charges locatives	237 049	194 224
Frais de voyage	1 856	1 705
Location d'équipement	1 961	420
Entretien et réparations	944	479
Papeterie et fournitures	2 268	2 778
Frais postaux	2 289	2 731
Télécommunications	1 480	1 188
Cotisations	887	822
Impression	1 231	1 500
Informatique et programmation	1 012	879
Frais divers	3 328	1 586
Amortissement du mobilier et de l'équipement	4 948	10 935
	468 011 $	404 444

	1998	1997
CENTRE DE QUÉBEC		
Traitements et charges sociales	141 300 $	145 207
Charges locatives	147 572	154 005
Taxes et permis	15 493	14 607
Frais de voyage	1 391	976
Location d'équipement	905	875
Entretien et réparations	1 766	2 078
Papeterie et fournitures	2 391	3 538
Frais postaux	2 419	2 424
Télécommunications	7 718	8 119
Sécurité	6 065	1 228
Cotisations et formation	1 090	1 849
Informatique et programmation	205	593
Frais divers	5 668	2 298
Amortissement du mobilier et de l'équipement	7 338	8 681
	341 321 $	346 478
CENTRE D'OTTAWA		
Honoraires, traitements et charges sociales	85 487 $	86 252
Charges locatives	37 800	37 800
Frais de voyage	1 757	1 758
Papeterie et fournitures	2 343	2 492
Frais postaux	1 980	1 876
Télécommunications	8 722	9 346
Informatique et programmation	–	266
Frais divers	2 833	1 873
Amortissement du mobilier et de l'équipement	1 558	3 649
	142 480 $	145 312
CENTRE DE SHERBROOKE		
Honoraires, traitements et charges sociales	85 494 $	91 224
Charges locatives	45 400	45 400
Frais de voyage	1 308	960
Papeterie et fournitures	4 439	4 410
Frais postaux	3 303	3 300
Télécommunications	12 431	13 100
Frais divers	1 569	1 223
Amortissement du mobilier et de l'équipement	2 046	4 065
	155 990 $	163 682

	1998	1997
FRAIS GÉNÉRAUX DU FONDS GÉNÉRAL DU BARREAU DU QUÉBEC		
Frais généraux du fonds général du Barreau du Québec	269 666 $	284 069
COMITÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE		
Honoraires	77 990 $	90 214
Frais de déplacement et de séjour	36 109	47 452
Frais divers	4 126	6 298
	118 225 $	143 964
PROJETS SPÉCIAUX		
Confection et mise en oeuvre d'un programme informatique	$	42 300